

Tebboune accuse des «forces d'inertie» de provoquer la «contre-révolution»

Lire l'article de M. Mehdi page 3



Abdelghani Hamel condamné à 12 ans de prison

P. 4

le général Belksir accusé de haute trahison

P. 4

L'ACTUALITÉ AUTREMENT

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information D'ORAN

Le jeu des horaires

EL YAZID DIB

■ Quelle couverture sociale pour les médecins libéraux ?

BOUCHIKHI NOURREDINE

■ Pourquoi la stratégie gazière de l'Algérie est plus diplomatique que contextuelle

REGHIS RABAH

■ L'Algérie, les chantiers de la réforme et les errements de la diplomatie marocaine

SALIM METREF



■ Cette grosse couleuvre de la colonisation civilisatrice que les esprits revanchards veulent nous faire avaler

MAHMOUD CHABANE



■ Le roi d'Espagne, retour en exil

SID LAKHDAR BOUMÉDIENE

■ De l'art de s'y méprendre

ZERROUK AHMED

■ Khaled Drareni victime d'un système inique

AKRAM BELKAÏD



■ L'histoire a-t-elle déjà tranché entre Donald Trump et Joe Biden : qui deviendra le 46^{ème} président des États-Unis ?

MEDJDOUB HAMED

■ Livres : sur tous les fronts

B. AHCENE-DJABALLAH

P. 5 à 13

Emigration clandestine

Le rôle des institutions sociales remis en cause

M. Aziza

Les haraga reprennent le large, les choses ont beaucoup évolué ces derniers temps par le fait que « cette aventure qui tourne parfois au drame » ne draine pas uniquement des jeunes désemparés, mais également des familles qui n'hésitent pas à prendre des risques, parfois en impliquant leurs enfants voire des bébés pour bénéficier de certaines facilités, garanties par les pays européens.

Depuis le début de cet été, et en pleine crise sanitaire mondiale, des vidéos de haraga algériens sont relayées sur les réseaux sociaux. Certains n'hésitent pas à exhiber leurs enfants, parfois des bébés embarqués sur des bateaux de fortune. Le président du Réseau Nada pour la défense des droits de l'enfant, Abderrahmane Arar, a mis en avant l'importance de dynamiser les institutions sociales qui ne jouent pas du tout leur rôle et de faire sortir des tiroirs « la stratégie contenant une série de recommandations pour endiguer le phénomène de l'émigration clandestine » remise par le réseau Nada et le concours de la société civile, au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales en 2018. Un plan qui comprenait des propositions pratiques et qui est resté sans suite. Pour M. Arar, il faut juste remettre sur la table cette stratégie ou ce plan, car on ne va pas inventer des mécanismes de lutte. Et d'affirmer que le plus important dans cette histoire c'est de redonner l'espoir à des jeunes sans emploi, à des familles démunies ou à une jeunesse qui a besoin de respirer par des décisions « politiques » et non pas par « des discours politiques ». Et de redynamiser le rôle des institutions sociales au lieu de recourir à l'appareil répressif. « Les services de sécurité ont

un rôle purement sécuritaire, ils se trouvent parfois en train d'accomplir le rôle des institutions sociales ». « Ce qui nous pousse à réclamer, dit-il, la dynamisation du travail de l'action sociale et des institutions sociales, notamment le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, le ministère de la Jeunesse et des Sports, les mosquées, les médias, les institutions regroupant des psychologues et des sociologues, les prisons notamment par rapport à la question de la réinsertion sociale, ainsi que le rôle prépondérant des associations et de la société civile ».

Pour Arar, ces institutions devront développer une stratégie de communication et créer un lien avec les différents groupes sociaux qui ont besoin de plus d'attention, notamment à l'intérieur du pays. Et d'affirmer : « On doit comprendre certaines choses, on doit communiquer davantage avec nos jeunes, il y a certains qui travaillent et qui sont issus de la classe moyenne, mais ils n'hésitent pas à s'aventurer dans le large. Il faut aussi admettre une chose, les jeunes sont pleins de vie et d'énergie, ils ont besoin de voyager, de respirer, d'avoir des ambitions à atteindre ».

Il dira que tout le monde a pu constater qu'au début du hirak, ce phénomène avait diminué, car il y avait un certain espoir que les choses allaient changer, mais avec l'absence de réponse rapide aux questions qui préoccupent notre jeunesse, l'émigration clandestine a repris avec une cadence importante ces derniers temps. Il alerte en affirmant que le climat est favorable pour une évolution importante de ce phénomène avec une rentrée sociale qui s'avère difficile, notamment avec les retombées de la crise sanitaire due au Covid-19. D'où la nécessité d'agir en favorisant en premier lieu la communication.

Publicité

Manipulation dans la réalisation de projets

en zones d'ombre

Fin de fonction des chefs de daïras et suspension des P/APC

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune a signé des décrets portant fin de fonctions de plusieurs de chefs de Daïras et suspension pour enquête de nombre de présidents d'Assemblée populaire communale (P/APC) pour non réalisation de projets tracés en Zones d'ombre, a rapporté mardi soir la Télévision algérienne.

Le Président de la République a signé le 08 août courant des décrets portant fin aux fonctions de plusieurs chefs de Daïras. Il d'agit de : « Nadia Nabi, chef de la Daïra d'Ouled Ben Abdelkader (Chlef), Feidh El Botma (Djelfa) et Ouled Derradj (M'sila).

Mahmoud Gherib, chef la Daïra de Feidh El Botma (Djelfa), Redha Khidher, chef de la Daïra d'Es-Senia (Oran), Fethi Belmosataf, chef de la Daïra de Relizane (Relizane), le P/APC de

Ouled Ben Abdelkader (Wilaya de Chlef) et le P/APC de Oum Laadham (Daïra de Feidh El Botma, Wilaya de Djelfa). La décision de suspension concerne les P/APC suivants : « le P/APC de Sidi Chahmi (Daïra d'Es-Senia, Wilaya d'Oran), le P/APC de Souk El Had (Daïra de Ramka, Wilaya de Relizane), le P/APC de

Ouled Ben Abdelkader (Chlef). Les P/APC en question seront soumis à enquêtes

pour ces agissements nuisant portant tort aux citoyens et non réalisation de projets tracés en faveur de Zones d'ombre, a précisé le même source.

Dans le même sillage, il a été mis fin aux fonctions des responsables des subdivisions de l'Habitat et des Travaux publics dans les Daïras de Ouled Ben Abdelkader (Chlef), Feidh El Botma (Djelfa) et Ouled Derradj (M'sila).

De même qu'il a été mis fin aux fonctions du premier responsable de la subdivision des Ressources en eau dans la Daïra de Ramka (Relizane), ajoute la même source.

132 haraga interceptés

Des Gardes-côtes « ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 132 personnes à bord d'embarcation de construction artisanale à Tlemcen, Ain

Témouchent, Chlef, Skikda, Annaba et El-Tarf, alors que 28 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen », selon un communiqué du ministère de la Défense nationale.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

En plein mois d'août, propice aux congés de détente, la scène nationale enregistre la naissance d'un mouvement qu'on présente sous l'angle apolitique sous la marque « Forces nationales de la réforme ». Il s'agit selon ses initiateurs, qui viennent de divers horizons politiques, de syndicats nationaux, d'associations, d'organisations économiques et de personnalités, d'une démarche nationale en vue de « concrétiser des réformes profondes réelles traduisant la volonté populaire pour le changement ». Un tel titre ou projet pourrait-il échapper à l'étiquette ou l'ambition politique ? Difficile de le croire, même si on plaide ouvertement pour un dialogue économique et social, mettant le politique out. Mais, on n'aurait certainement pas caché l'essence politique de cette démarche s'il y avait de la politique derrière, et qui prendrait dans ce sens la forme d'une large coalition de partis et d'autres représentants d'associations et de syndicats, qui devrait forcément, dans cet esprit, faire montre de son opposition ou de son alliance au pouvoir en place.

En tout cas, ceux qui ont mis sur pied cette initiative tiennent à souligner qu'elle aspire à « garantir un cadre aux forces nationales intégrées et fidèles aux constantes nationales, qui croient profondément en la transition démocratique et au processus constitutionnel, à la protection des acquis du Hirak populaire, à la concrétisation de ses aspirations, à l'immunisation de l'identité de la Nation et au renforcement de l'unité nationale ». Les parties prenantes de l'initiative, où sont représentés les partis de deux ex-candidats à la présidentielle de dé-

cembre dernier, en l'occurrence les partis El Moustakbal et El Bina, ainsi qu'un troisième parti, El-Fajr El-Jadid, font

savoir qu'elles comptent, pour la réalisation de ces objectifs, recourir à tous les moyens pacifiques, prévaloir les débats et la communication sur les questions qui préoccupent la scène nationale et contribuer à relever les différents défis que confronte le pays. D'où l'on devrait bien exclure le défi politique, si l'on se fie au caractère apolitique de la démarche. De nombreuses interrogations sont également soulevées par les observateurs dans ce sillage, notamment au sujet de l'absence des partis FLN et RND, qui n'auraient pour rien au monde raté un tel événement pour se remettre en selle s'ils en avaient l'opportunité. Est-ce à dire que ces deux derniers partis sont devenus 'persona non grata' ? Immanquablement, la suite des nombreux événements, hautement politiques, ceux-là, attendus sur la scène nationale dans les prochains mois, notamment le référendum sur la nouvelle Constitution, vont confirmer ou infirmer cette supposition. En tout cas, les initiateurs des « Forces nationales de la réforme » ne ferment pas la porte à d'autres participants, sans couleur politique, appelant dans ce contexte tout un chacun à contribuer à la dynamique du changement « réel et sûr ».

L'exercice politique en berne depuis l'avènement du « Hirak », incapable de répondre aux préoccupations de l'heure, a-t-il besoin de se laver de tous les affronts passés et présents, se refaire une virginité pour jouer le rôle qui lui échoit dans l'édification du pays, ou devrait-on y faire dessus une prière ?

Le Quotidien
d'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 195.923.000,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur
de la Publication
Mohamed Abdou
BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.23.25.22
23.25.23 / 23.25.24
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21
Fax et Rédaction: 041.23.25.20

Imp. : Oran : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran"
Alger : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"
Constantine : S.I.E. Quarqla: S.I.A.

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr

Rédaction Algéroise
Tél. : 021. 64.96.39 -Fax : 021. 61.71.57
Pub Tél: 021. 64.96.44

Rédaction Constantinoise
Tél. : 031.92.12.11
Fax : 031.92.12.22

Diffusion : Quest et Centre : SDPO - Est: SO.DI. PRESSE

Retards, blocages et fausses informations de l'administration

Tebboune accuse des «forces d'inertie» de provoquer la «contre-révolution»

M. Mehdi

Lors de son discours d'ouverture de la (2^e) rencontre «gouvernement-walis», le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, est sorti plusieurs fois de la version écrite sous ses yeux pour fustiger des «forces d'inertie» qu'il accuse d'être responsables des «retards» et des «blocages» au sein de l'administration, dans l'exécution des décisions prises, ainsi que des «fausses informations» et autres «rapports falsifiés» qui lui parviennent.

Son discours écrit était plusieurs fois émaillé d'allusions à des «forces» qu'il accuse d'œuvrer «contre la stabilité du pays» et de «parvenir à une situation de chaos dans le pays», allant jusqu'à faire état de «complicités au sein de l'Administration» et de promettre que les «enquêtes en cours», dont il a refusé de donner les détails, ne «s'arrêteront pas à ce niveau». Abdelmadjid Tebboune a rappelé que cette «deuxième rencontre» gouvernement-walis est appelée à faire une «évaluation» de celle du 16 février 2020 qui avait abouti à «l'élaboration de plus de 130 recommandations». Une évaluation dans le sens de «restauration de l'intégrité de l'Etat», d'apporter des réponses au «vécu des citoyens» dans les «zones d'ombre», de «réduire les inégalités sociales» et «d'équilibrer le développement entre les régions». «Nous sommes là pour l'évaluation de ce qui a été fait pendant les six derniers mois. Nous sommes là pour comprendre pourquoi l'opération de numérisation a été retardée localement, pour enlever le flou qui entoure la gestion publique, et pour éviter les soupçons sur les objectifs. Des questions qui ne demandent pas seulement des explications mais des solutions pour récupérer le retard enregistré», a déclaré le président de la République. Pour M. Tebboune, ces solutions doivent se baser aussi sur l'intégration de «société civile» comme «premier allié» pour «l'édification de l'Etat». Il a appelé à accorder «toutes les facilités» aux associations pour les aider à s'organiser davantage. «J'exige, pour la énième fois, qu'on associe la société civile et à l'aider à s'organiser au niveau national, régional ou local» pour exercer son rôle «dans la résolution des problèmes quotidiens des citoyens».

UNE «CONTRE-RÉVOLUTION»

Evaluant ce qui a été fait depuis la rencontre du 16 février, le président de la République note que «la plus grande partie de ces six derniers mois a été consacrée» à la «lutte contre le coronavirus», un «problème inattendu».

Précisant au passage que «quatre walisi sont (actuellement) tou-

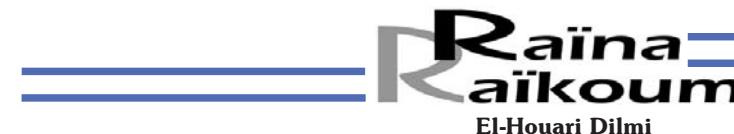
chés par le Covid-19». «Mais, malheureusement, dans certaines wilayas, nous n'avons pas perçu des efforts dans cette lutte, ni dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens», ajoute-t-il, estimant que «cette situation est due au fléau de l'attente des directives».

Sortant, encore fois, de son discours écrit, Abdelmadjid Tebboune dénonce des «comportements» de certains responsables locaux (sans les désigner) qui, selon lui, s'adonnent à du «cinéma» et font de la «comédie» devant les caméras de télé. Il cite l'exemple, sans préciser le lieu exact, d'une délégation officielle qui «inaugure devant les caméras la mise en place d'un compteur d'eau», qui «signifie approvisionnement en eau des citoyens» et que, «dès le départ des officiels», «il n'y a plus rien», dénonce-t-il.

«CE JEU DOIT S'ARRÊTER»

Pour Tebboune, ces «actions» s'apparentent à du «sabotage», les assimilant aussi à la «poursuite des actions de la 3issaba». «Ce jeu doit s'arrêter. Ce cinéma doit s'arrêter», a-t-il averti, estimant que la prise en charge des «zones d'ombre» ne signifie pas forcément lancer des projets gigantesques d'adduction à l'eau potable ou l'introduction de l'électricité, mais des solutions intermédiaires, comme «installer des citernes d'eau» et des «systèmes d'électricité solaire», pour améliorer le quotidien des citoyens de ces régions. «Parfois, il s'agit de blocages volontaires», affirme-t-il, précisant que les «personnes suspendues», allusion aux fins de fonctions prononcées contre un certain nombre de responsables locaux, dont des présidents d'APC, ce n'est qu'un «début» et qu'un «processus» sera lancé pour «exiger des comptes», via des enquêtes, à ceux qui ont montré de la «passivité» en matière de prise en charge des préoccupations et des problèmes des citoyens dans les zones d'ombre.

Tebboune a également dénoncé des «rapports falsifiés» et des «fausses informations», les qualifiant de «traître». «On ne peut plus continuer à gérer comme si rien ne s'était produit depuis deux ans dans le pays», a-t-il déclaré, faisant allusion au mouvement populaire du Hirak. Parmi les exemples cités hier par Abdelmadjid Tebboune à propos des «décisions non appliquées», celles prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Il s'agit des aides prévues pour les «personnes sans revenus» et les primes accordées aux personnels du secteur de la santé. «Ces décisions n'ont pas été appliquées pendant trois mois. Qu'est-ce que cela veut dire ? Sommes-nous devant une contre-révolution ?» s'interroge-t-il, pro-



El-Houari Dilmî

Paroles d'enfant : «Je ne retournerai pas à l'école parce qu'à l'école, on m'apprend des choses que je ne sais pas !

«Le bac algérien est l'équivalent de la première année secondaire dans le reste du monde», reconnaît, sans coup férir, l'Inspecteur général de la pédagogie au ministère de l'Education. Il s'agit là d'une fable -qui dit vrai-, à ne pas raconter la nuit aux cancrens ni à ceux pour lesquels l'école reste le «lieu-dit» le plus reculé du pays. Avec le désespoir d'un condamné à l'échafaud, Larbi apostrophe le chroniqueur, l'air comme paumé : «Mais pourquoi notre instit ne revient plus occuper nos garnements du douar, leur bourrer le crâne de choses qui ne font plus nourrir nos vaches, ni cuire notre pain bénit ? C'est alors que Larbi décida de réunir les sages du douar pour juger, sans plus attendre, cet instit aux idées rémunérées, par des sous faussement neufs, pour s'expliquer avec lui sur les vraies raisons de son échec annoncé... Et Larbi posa des questions qui veulent dire à peu près cela :

- Pourquoi, toi le mouââlim, tu ne réussis plus à apprendre à nos mioches que «l'art d'investir dans la rue pour divorcer d'avec une école qui n'apprend plus à vivre. Pourquoi as-tu abandonné d'échanger ta culture «lucrée» contre nos incultures tenaces. Ta lecture contre nos injustes conjectures. Ton écriture contre nos terres incultes. Et tes bâtons en plâtre moulés contre le tableau noir de nos vies délavées... ?

- C'est parce que je suis en grève Monsieur Larbi...

- Et ça veut dire quoi une grève, cette idée satanée, sortie tout droit de vos esprits enkystés ?

- Une grève, c'est une façon de s'arrêter pour mieux marcher Monsieur Larbi. Reculer pour

mettant que les enquêtes sur ces «dysfonctionnements» ne «s'arrêtent pas ici». «Nous politisons peut-être beaucoup les choses, mais il y a des forces d'inertie, des gens de «takhlat» (qui veulent créer le chaos, ndlr), et des complicités à l'intérieur de l'administration», a-t-il dénoncé.

«CONSCIENT DES DIFFICULTÉS»

Modulant son discours, après cette série de critiques, Abdelmadjid Tebboune affirme cependant, s'adressant aux walisi, qu'il a conscience des «difficultés que vous rencontrez», énumérant les effets de la crise du coronavirus, dont la «réduction des activités économiques» et des «comportements» dus à la «crise éthique» sous lesquelles «s'est développé l'argent sale». «Mais je sais que vous êtes capables de gérer la situation», leur a-t-il affirmé, et les assurant d'une «volonté sincère d'en finir avec les pratiques du passé». Les walisi et l'ensemble des responsables locaux sont appelés à instaurer avec les citoyens un «dialogue», synonyme de «garantie de sécurité et de stabilité». «Certains veulent déstabiliser le pays», dit-il, pointant du doigt des «forces connues».

«Parfois, notre attitude a laissé entendre aux citoyens qu'il doit se défendre tout seul. Le laissant comme une proie facile à l'argent sale et aux manipulateurs. Le citoyen, Allah ghaleb 3lih, les rumeurs lui présentent les gens qui

L'instit, l'obole et la révolution

mieux avancer. Baisser l'échine pour mieux muscler ses vertèbres fatiguées. Vous savez, M. Larbi, un instit, c'est un homme lui aussi. Son mé-

tier, c'est d'abord de servir de levure dopée à la dignité trop plate de l'autre. Lui apprendre la vie à l'(en) droit. Un instit, à part son souci de ne plus manger de pain noir, c'est aussi apprendre aux autres à mieux respecter son pain blanc. Un instit, ça peut même ouvrir les yeux, faire apprendre des «choses» qu'il ne faut pas... Avec le risque de vous faire casser le nez... et votre «grosse» gueule. Perdre votre job, aussi inutile qu'une fausse prière. Un instit, ça peut, aussi, faire monter très haut les autres, pour se retrouver, lui, au bas de l'échelle brisée. Apprendre aux autres à compter jusqu'à l'infini quand lui, il n'a jamais rien compté que des bûchettes cassées. Oui, un instit, ça peut vous donner un passeport pour traverser la terre et la mer, et même le ciel, pour se noyer, lui, dans son rêve confisqué et son métier rapetissé.

- Et que nous voulez-vous avec votre maudit métier ?

- Simplement, défendre une profession chèrement payée, mais pas bien rémunérée...

- Encore des sous, des sous et encore des sous ! Et ce n'est pas de la boulitique tout ça, avec vos têtes grosses comme nos brebis pleines et vos poches (dé) vidées comme nos espoirs trahis ?

- Non, non, rien de tout cela. Notre seul espoir, à nous autres, c'est de faire de l'Ecole une sorte d'hosto où ne rentrent que les gens qui ont du cran, pour en sortir comme des chiffes molles !...

- Taisez-vous ! Faites-moi sortir cet abusé SVP, tranche Larbi, incisif comme un canif. C'est vrai que j'ai oublié que l'obole a toujours retardé les révolutions !

me que la «porte du repentir est ouverte», leur demandant : «Pensez à vos enfants».

LES URGENCES DE L'HEURE

A la fin de son intervention, Abdelmadjid Tebboune affirme que la «prise en charge des préoccupations de développement local est urgente». Il a réclamé, «à partir de samedi prochain», des «informations quotidiennes de la situation» locale, notamment en matière de crise sanitaire. «Et s'il faut revenir au confinement, on reviendra», dit-il tout en recommandant que les «décisions doivent être prises dans chaque wilaya en cas de recrudescence des nombres de cas de contamination». Le gouvernement et les walisi sont également appelés à «se préparer à la période du référendum (constitutionnel)», affirme le président, sans toutefois annoncer une échéance précise.

«Le peuple doit choisir entre le changement profond de la Constitution ou maintenir l'actuelle loi fondamentale», dit-il. «Les gens qui veulent encore une «période de transition» c'est fini, il n'y a pas de marche arrière», a-t-il ajouté. A propos de la révision constitutionnelle, Abdelmadjid Tebboune a précisé : «Nous en sommes encore à récolter, article par article, les propositions de tout le monde (partis, personnalités, syndicats...). Selon lui, un document portant ces propositions sera publié.

Presse

Il faut crever l'abcès !

Zahir Mehdaoui

L'incarcération puis la condamnation du journaliste Khaled Drareni a remis, encore une fois, sur le tapis la « relation tourmentée » entre le pouvoir et la presse qui ne date pas, faut-il le rappeler, d'aujourd'hui. L'ouverture du champ médiatique en 1989, initié par l'ancien chef du gouvernement, Moulood Hamrouche, sous la pression de la rue, était faussée dès le départ. Cette ouverture était une sorte de convulsion née des douloureux événements d'Octobre 88. Il faut reconnaître cependant, en ce temps-là, que la presse dite « indépendante » était née d'une volonté d'un gouvernement d'accompagner l'ouverture économique par une ouverture politique et médiatique, et d'un besoin social d'avoir le droit à l'expression.

Les pères fondateurs qui avaient donné leur vie, à l'image de Tahar Djaout, Said Mekbel... avaient compris l'immense importance d'un relais, dans la réalité de la société pour que la presse exerce effectivement un pouvoir.

On peut même aller plus loin et admettre que seul le réel constitue un pouvoir... le pouvoir des « faits ». Ce qu'on appelle « l'objectivité » et qui n'est qu'une tentative d'approche du réel ne consiste-t-il pas à mobiliser à son profit le pouvoir du « fait » ? Le journal étant un sujet, il démultiplie le pouvoir de l'objet qu'il capte : tel était le sens de ce qu'on appelle souvent abusivement « objectivité ».

L'idée ou l'objectif dès l'ouverture du champ médiatique en Algérie était aussi, de mettre un terme à la pensée unique et dévoiler ce que le reste de la presse proche des tenants du pouvoir dissimulait.

Des dizaines de journalistes ont payé de leur vie leur refus de la compromission. L'histoire retiendra qu'ils sont morts la plume entre les doigts, refusant d'abdiquer devant les forces de l'obscurantisme incarnées par les extrémistes religieux mais aussi tous ceux, tapis dans l'ombre, qui décidaient du sort de ce pays comme si l'Algérie était une propriété privée. Bref, aujourd'hui si la déconvenue n'est pas totale, elle n'est pas très loin de l'être. Quel que soit l'angle d'observation qu'on voudrait prendre, la presse algérienne se présente surtout sous des aspects négatifs ou disons-le franchement, à quelques exceptions près, de honneur au regard de nombre de pratiques journalistiques et des comportements entachés de corruption de certains hommes et femmes des médias ou à tout le moins non satisfaisants, même si le paysage médiatique semble avoir radicalement changé par rapport à l'étouffant monopole du parti unique d'avant 1989.

L'actuel ministre de la Communication, Ammar Belhimer, parlant, en connaissance de cause pour avoir exercé notre métier durant près de 40 années, avait qualifié de « champ de ruine », l'état du secteur des médias en Algérie.

L'héritage de l'ex-président Abdelaïz Bouteflika est un « champ de mines et de ruines », avait-il déclaré, il y a quelques mois, soulignant au passage que « l'Etat algérien est, depuis un an, dans un état de délabrement total ». Le verdict est sans appel !

Il existe, en effet, une anarchie caractérisée entretenue par certains cercles attachés au pouvoir réel, dans ce pays, afin de tuer dans l'oeuf toute tentative d'émergence d'une presse professionnelle digne de ce nom. En distribuant des agréments et en instituant le monopole sur la seule source de revenus de la presse, bridée par ailleurs par des textes de lois dévoyés, le véritable pouvoir a créé un précédent grave.

L'examen de la régulation des métiers du journalisme et des entreprises médiatiques, en Algérie, présente des caractéristiques marquées par une tendance lourde : les « ouvertures contrôlées » opérées par le régime politique, notamment depuis le début de la décennie 2000, les textes législatifs et réglementaires étant sans cesse bousculés par les réalités. Le droit à une information de qualité est aussi sans cesse malmené. Quand les gouvernements successifs présentent la multiplication (plus de 160 journaux) des publications comme un trophée alors qu'en toile de fond ils ont permis à une légion d'escrocs de faire main basse sur un secteur névralgique c'est à se demander dans quel monde vivent certains responsables.

Tous les « esprits libres » qui ont refusé les « honneurs », par indépendance, refusant de rentrer dans l'establishment, la norme et qui ont refusé de devenir l'instrument d'un système, de devenir apparatchik, ont été sévèrement sanctionnés. De grands journaux, à l'image du 'Quotidien d'Oran', ont été privés de publicité durant près d'une décennie pour avoir critiqué cet establishment et cet ordre établi imposé par la force, la ruse et l'escroquerie d'état. L'autre scandale qui risque aussi de faire du bruit c'est les chaînes de télévision créées et qui sont à l'origine de l'abrutissement des pans entiers de la société.

Au nombre d'une soixantaine approximativement, les télés commerciales offshore (ciblant l'Algérie et diffusées via les satellites) ont renforcé cette tendance à l'opacité dans la gestion et la diffusion. De statut juridique illégal, elles sont tolérées par les pouvoirs publics dans l'exercice de leurs activités, tant qu'elles ne contreviennent pas en particulier à la pré-rennisation du régime. Aucune régulation n'est exercée sur elles, à la fois au niveau des ressources financières et humaines, tant et si bien qu'elles renforcent les logiques en cours dans la presse écrite de droit privé.

LES RÉVÉLATIONS DE LARBI OUNOUGHI : L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

Les révélations tonitruantes faites par le président-directeur général de l'ANEP ne sont que l'arbre qui cache la forêt, de l'avis de nombreux professionnels des médias. Larbi Ounoughi avait fait, il y a peu, des révélations fracassantes et donné des chiffres hallucinants sur la gestion passée et scandaleuse de l'Agence nationale d'édition et de publicité. Quarante journaux sortaient sous des prête-noms, près de 5.000 milliards sont définitivement perdus parce que ce sont des créances anciennes, plus de 4.000 milliards de centimes distribués sur la presse écrite depuis 2016, l'ANEP

a eu à gérer un portefeuille de plus de 15.000 milliards de centimes, ces 20 dernières années, 107 titres ont miraculeusement cessé de paraître et les propriétaires disparus dans la nature.

Mais ce que ne dit pas aussi le patron de l'ANEP c'est le fait que les « médias » qui étaient partie prenante du système mafieux continuent de profiter à ce jour de la manne publicitaire. En fait les « groupes d'influence » qui ont saigné cette agence dont la raison d'être (selon la version galvaudée durant des années) était d'aider à l'émergence d'une presse professionnelle dont le pivot est le journaliste, continuent toujours de décider. Pis encore, ce qui n'a pas été révélé par M Ounoughi c'est tout cet argent sorti des caisses de l'ANEP, sans aucun justificatif. Il y aurait des centaines de milliards qui sont attribués à des médias, sans bon de commande et les insertions n'ont jamais été publiées, attestent des sources proches de ce dossier.

Jamais, en effet, une mafia dans le monde et à travers l'histoire n'a pu s'infiltrer, à l'intérieur des institutions officielles, comme c'est le cas dans notre pays. Faut-il s'avouer pour autant vaincu et laisser le « champ de ruine » dans son état ? Evidemment non. Les solutions existent pour peu qu'il y ait un courage politique d'affronter la réalité telle qu'elle se représente. « L'équilibriste » utilisé et usité par le système jusqu'ici a montré ses limites. Il faut crever l'abcès et que cesse définitivement ce climat de terreur pour mettre en place les mécanismes réglementaires afin de fermer la porte, définitivement, devant tous les « aventuriers » qui tirent, malheureusement, encore les ficelles à tous les niveaux de responsabilité. Le pays est marqué, aujourd'hui, par des bouleversements sociopolitiques et économiques. Il faut absolument sortir de cette situation « kafkaienne » dans laquelle se trouve l'Algérie et surtout mettre fin à ce rébus enveloppé de mystère au sein d'une énigme.

Laghout Trois personnes meurent asphyxiées au monoxyde de carbone

Trois personnes d'une même famille sont décédées mardi soir à Laghouat par asphyxie au monoxyde de carbone dégagé par un chauffe-eau, a-t-on appris mercredi des services de la Protection civile. Les victimes sont une femme de 41 ans et deux enfants (12 et 14 ans) résidant à la cité des 252 logements, a indiqué le chargé de communication à la direction de la Protection civile de Laghouat, Walid Nekmouche. Alertés par des membres de la famille des victimes, les éléments de la Protection civile se sont aussitôt rendus sur les lieux, accompagnés d'éléments de la Sureté nationale et du médecin légiste, a précisé la source ajoutant que les corps des victimes ont été déposés à la morgue de l'Etablissement public hospitalier "H'mida Benadjila" à Laghouat.

Cour d'Alger

Abdelghani Hamel condamné à 12 ans de prison

La chambre pénale de la Cour d'Alger a prononcé, mercredi, une peine de 12 ans de prison ferme à l'encontre de l'ancien Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, dont « blanchiment d'argent », « enrichissement illicite », « trafic d'influence » et « obtention de fonciers par des moyens illégaux ».

La chambre pénale a également maintenu l'amende de 8 millions DA. La même instance a prononcé des peines de prison contre les fils de l'ancien DGSN, à savoir : 8 ans de prison ferme pour Amiar, 6 ans de prison ferme pour Chafik et 5 ans de prison ferme pour Mourad. Sa fille Chahinaz a été condamnée à deux (2) ans de prison, dont une année avec sursis.

Le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait prononcé, en début du mois d'Avril dernier, une peine de quinze (15) ans de prison ferme contre l'accusé, Abdelghani Hamel, assortie d'une amende de 8 millions de dinars algériens (DA).

Son fils Amiar Hamel avait écopé d'une peine de dix (10) ans de prison ferme et d'une amende de six (6) millions de DA.

Son fils Chafik avait lui été condamné à huit (8) ans de

Justice militaire

Le général Belksir accusé de haute trahison

Le juge d'instruction militaire de Blida a mis en détention provisoire l'adjudant-chef à la retraite Bounouira Guermi et le commandant Darouiche Hichem, tandis qu'un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre du général à la retraite Belksir Ghali pour « haute trahison », a indiqué mardi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

« Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 3 du code de procédures pénales, monsieur le Directeur de la Justice Militaire au Ministère de la Défense Nationale informe l'opinion publique des poursuites judiciaires engagées par le parquet militaire de Blida pour le chef d'accusation de haute trahison (pos-

Le juge d'instruction militaire de Blida « a mis en détention provisoire les deux accusés Bounouira Guermi et Darouiche Hichem en vertu d'un mandat de dépôt à l'établissement pénitentiaire militaire de Blida, et a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de l'accusé Belksir Ghali », ajoute le communiqué.

Le procès de Tliba reporté au 2 septembre

Le procès de l'ancien député Baha Eddine Tliba a été reporté hier au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger au 2 septembre prochain, en raison de l'absence de témoins, a-t-on appris de source judiciaire.

Baha Eddine Tliba qui a été placé sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach en octobre 2019, est accusé notamment de « blanchiment d'argent et financement occulte de partis politiques » et « achat de voix lors des élections législatives de 2017 ».

En septembre 2019, l'Assemblée populaire nationale (APN) avait voté, lors d'une séance à huis clos, la levée de l'immunité parlementaire de Baha Eddine Tliba, suite à une demande du ministre de la Justice, garde des Sceaux.

Pourquoi la stratégie gazière de l'Algérie est plus diplomatique que contextuelle



Par Reghis Rabah *

Revenir à redémarrer les centrales à charbon pour produire de l'électricité reviendrait à obliger le consommateur de payer plus cher sa facture de l'électricité ce qui enflammerait le climat social. En effet, la production d'un Mégawatt/h d'électricité dans une centrale à gaz, dégage 0,38t de CO₂ contre 0,99t dans une centrale à charbon. Si l'on estime (01) un prix d'émission de 25 euros/t, on s'approchera à 15 euros le Mégawatt/heure qu'il faudra ajouter dans la facture du citoyen européen. Connaissant les difficultés économiques actuelles, est-ce qu'il pourra la supporter ? Donc la bonne nouvelle pour l'Algérie c'est que le gaz continue d'avoir un avenir en Europe dont de nombreux membres sont sceptiques au gaz russe malgré les investissements consentis. C'est pour cela qu'il faudrait s'accrocher pour aboutir à un accord long terme avec la communauté européenne quitte à faire des concessions sur le prix. Il faut préciser aussi que l'Algérie depuis la nationalisation des hydrocarbures a investi sur 3 gazoducs de sortie du gaz Algérien vers l'Europe le GEM (Gazoduc Enrico Mattei) reliant l'Algérie et l'Italie via la Tunisie, le GPDF (Gazoduc Pedro Duran Farrell) reliant l'Algérie et l'Espagne via le Maroc et le Medgaz reliant directement l'Algérie à l'Espagne à partir de la station de compression au départ de Béni Saf, jusqu'au terminal arrivée à Almeria. Il faut souligner d'emblée que si l'on se réfère aux données du Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS) de la douane dans ses récents rapports, on se rendra compte que Sonatrach et à travers elle l'Algérie exporte en volume plus de gaz que de pétrole. Par ces réserves du gaz conventionnel estimées à 2750 milliards de m³, elle ne pèse pas lourd sur l'échiquier international. En effet, trois pays, la Russie (35%), l'Iran (15%) et le Qatar (10%), totalise à eux seuls 60% des réserves mondiales et près de 80% des réserves de l'ensemble des membres de FPEG. Ces trois pays ne respectent aucune discipline internationale pour compter sur eux pour une action de régulation du marché gazi. Donc fonder sa stratégie sur une action avec le forum des pays exportateurs de gaz (FPEG), serait une pure perte de temps comme elle le fait avec l'OPEP actuellement. Par ailleurs, le continent asiatique où la croissance semble se maintenir est tout prêt du Qatar qui bradera son gaz pour ne pas laisser l'Algérie pénétrer ce marché et, ceci sans tenir compte du gaz de schiste de bonne qualité qui arrive au Japon et bientôt le charbon de l'Australie en Chine, pays très peu soucieux de l'environnement. La Russie a déjà investi dans les conduites North Stream et le South Stream, dont le premier est déjà opérationnel. Son retard sur de nombreux projets comme le Galisi rétrécit ses champs d'intervention et l'étrangle face à ces contraintes internes. L'Algérie traîne aussi une autre contrainte et pas des moindres, il s'agit de la consommation interne de gaz en croissance de près de 10% par an.

1-L'FPEG A TOUJOURS ÉLUDÉS LE VRAI DÉBAT DANS SES DIFFÉRENTES RENCONTRES

Le marché Européen qui intéresse plus particulièrement l'Algérie se trouve dans une situation duale. Avec d'un côté les prix spot sur le marché Britannique et de l'autre côté les prix influencés par les produits pétroliers dans le continent. Le gazoduc reliant la Belgique à l'Angleterre joue désormais d'arbitre entre les deux prix. La tendance est donc vers des nouveaux délais contractuels sur le marché du gaz ne dépassant pas les dix ans et la clause «take or pay» laissera la place au «take or release» avec la possibilité justement de vendre les ex-

Le marché gazier européen, considéré comme traditionnellement Algérien est en déclin car de nombreuses rencontres dédiées à ce sujet ont mis en exergue les contraintes qui retarde une politique commune de l'énergie entre autres l'exploitation et le développement de schiste. Bien qu'ils se soient engagés à donner plus de poids dans leur bouquet énergétique aux énergies renouvelables d'ici 2020, des pressions politiques poussent à limiter les coûts notamment de l'énergie éolienne et du charbon.



cédents sur le marché spot dont le prix de référence dépend de l'équilibre de l'offre et de la demande. La vraie question que le forum aurait pu examiner est : quand un prix mondial du gaz naturel et sa transformation en prix directeur de l'énergie. N'a-t-on pas reconnu que le gaz est l'énergie du troisième millénaire ? Il aurait pu aussi accentuer sur la problématique de la prééminence du gaz naturel sur le pétrole comme énergie directrice.

2-RÉADAPTER SA STRATÉGIE EUROPÉENNE PAR UNE OFFENSIVE DIPLOMATIQUE

Le groupe pétrolier vient de publier en grandes pompes l'achèvement d'une opération d'acquisition de 19,10 % des parts de la société espagnole CEPSA Holding dans la société Medgaz (02). Ceci va permettre lit-on dans le communiqué au mastodonte d'augmenter sa participation dans ce gazoduc de 8,04 %. De cette façon, la participation de Sonatrach s'élèvera de 42,96 à 51 % et devient ainsi majoritaire dans la société internationale Medgaz SA, qui s'occupe de la gestion et l'exploitation de ce gazoduc sous marin qui relie directement l'Algérie à l'Espagne à travers la station de compression située à Béni Saf pour terminer au petit port Espagnol d'Almeria. Cet ouvrage de diamètre 243, long de 210 km dispose d'une capacité de 8,2 milliards de m³ par an. Maintenant les deux partenaires qui restent dans la société Medgaz SA à savoir Sonatrach (51%) et l'Espagnole Naturgy (49%) vont prendre en charge, projet prévu bien entendu avant la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus l'augmentation programmée courant premier trimestre 2021 qui fera passer la capacité de 8,2 milliards de m³ à 10,2 milliards de m³ «par le rajout d'un Turbocompresseur au niveau de la station de compression Algérienne de Béni Saf dans la wilaya d'Ain Témouchent. (03). Rappelons juste pour mémoire que ce projet ambitionnait une internationalité multidisciplinaire qui offre la voie «la plus directe et la plus économique d'approvisionnement en gaz naturel dans sud de l'Europe.» Il était considéré comme un «projet d'intérêt commun» bénéficiant d'un appui inconditionnel de l'Union Européenne qui lui a accordé à l'époque une aide financière de 2 millions d'euros durant la phase d'étude et de design ainsi que d'une autre tranche de 1,4 millions d'euros lors de la phase de construction. Des sources juridiques ont révélé à «Cin-

co Dias» les trois cabinets qui vont défendre ce dossier devant le tribunal arbitral de Paris «ou de Genève» surtout «contre le colosse algérien de l'énergie.» Ce sont les sociétés Three Crowns, King & Spalding et Herbert Smith.

4- C'ÉTAIT UNE SITUATION SANS SURPRISE ÉTANT DONNÉ LES CIRCONSTANCES ACTUELLES.

L'analyse, le dit elle-même, les contrats de cette stature en général prévoient une clause de révision des prix: la conventionnelle, tous les trois ans, qui permet de les adapter quand il n'y a pas beaucoup de variation, et les extraordinaires, quand, comme actuellement, des changements se produisent profondément dans le marché. Des indices comme le Henry Hub ont enregistré cette année le niveau le plus bas de son histoire et comparé à un prix habituel de sept dollars par million de BTU, il a atteint parfois un maximum de 14 dollars au moment où il se situe à peine à moins de 2 dollars. Les pires présages indiquent également qu'il pourrait tomber à zéro dollar s'il les activités ne reprennent pas pour épouser le surplus d'offre dans les stocks. Cette société semble, selon toute vraisemblance pousser le bouchon trop loin pour exiger un retour au prix du marché qui rendrait le gazoduc non rentable, soit moins de 2 dollars comme l'exige le contexte conjoncturel. Ensuite, l'union européenne est une entité toute puissante, elle est dotée d'un pouvoir supérieur à celui des Etats membres et donc celui d'imposer les règles quand bien même ceux-ci s'y opposeraient. C'est certainement sur cette fibre que le président de Naturgy « pompe sa poitrine » car la directive européenne donne raison systématiquement à ses membres lorsque les prix d'achat du gaz est jugé plus cher que celui du marché. C'est une difficulté de plus que rencontrerait Sonatrach et qui s'ajoute aux contraintes internes fortement perturbatrices.

5- SONATRACH A PRIS BEAUCOUP DE RETARD POUR CONCRÉTISER CETTE AMBITION EUROPÉENNE

Sonatrach traîne un déclin de ses gisements que l'instabilité de ses dirigeants n'a fait qu'accentuer depuis pratiquement le 2ème semestre 2017 Pourquoi ? Elle dope les chiffres de l'exportation, et afin de compenser en partie le déclin provoqué par la déstructuration de l'organisation, la marginalisation des compétences et des cadres intègres qui refusent d'abandonner contre les intérêts de l'entreprise, dénonçant l'équipe d'Ould Kaddour notamment les principaux responsables de la chaîne Amont dont l'ex Vice-président et d'autres actuellement en postes alléchants juste pour bénéficier des avantages de cadres dirigeants ou conseillers au ministre de l'énergie. En effet, en violation de la loi sur la conservation des gisements, ils ont pris la décision de détourner les gaz associés destinés à la réinjection afin de les comptabiliser comme production additionnelle «jamais comptabilisées auparavant, et les mettre dans le pipe pour l'exportation» pour masquer donc le déclin aux autorités, et donner une illusion d'une production additionnelle. Les conséquences de ces violations, ont un impact direct sur la réduction des réserves d'hydrocarbures Algériennes mobilisées à prix fort, et sur l'extinction prématurée des gisements. Ces volumes de gaz étaient destinés à la réinjection, pour maintenir la pression et les conditions optimales pour maximiser les réserves, la production à long terme. Il s'agit 1 10 milliards de m³ qui ont été soustraits et vidés de Hassi Messaoud 4 milliards de m³ du gisement de Rourde ba-guel, 1 15 milliards de m³ ont été soustraits du cyclage de Rhourde Nouss et qui, étaient destinés pour optimiser le condensat. Des cadres se demandent si ALNAFT et la tutelle avait donné l'accord réglementaire pour tout changement de mode d'exploitation, pour ces violations graves.

Suite en page 6

Pourquoi la stratégie gazière de l'Algérie est plus diplomatique que contextuelle

Suite de la page 5

6- LES DIRIGEANTS DU MASTODONTE GÈRENT PAR EFFET D'ANNONCE MAIS OUBLIENT L'ESSENTIEL.

Avec la réduction de son budget de près de 50% qui leur est imposée par les pouvoirs publics suite aux effets économiques de la pandémie, les premières mesures prises pour le deuxième semestre 2020 sont de ne retenir que 26 puits d'exploration et 30 puits de développement pour ne maintenir que 18 appareils de forage en activité d'ici la fin de l'année contre 68 qui étaient debout fin mars 2020 sans compter la suppression de plusieurs projets faute de moyens financiers. La situation actuelle semble selon des informations crédibles toucher directement la production des hydrocarbures. Le report du boosting dans sa troisième phase dans la région sud de Hassi R'mel ne sera opérationnel qu'en octobre 2020 et celui de la zone nord ne sera possible que le début du 2ème semestre 2021 soit un retard global du programme de cette opération vitale pour ce champ de près de 18 mois. En effet, elle était prévue être finalisée en décembre 2019. Le préjudice n'est pas des moindres selon des informations recueillies par les opérationnels : plus de 7 milliard de m³ par an de perte directes et indirectes à partir de 2020 de plus 10 milliards par an liées aux magouilles et certainement une mauvaise gestion de la maintenance du plus grand gisement de gaz de l'Algérie.

Il pourrait ainsi compromettre tous les programmes de l'offre de gaz et les responsables directs sont encore sur place sauf Ould Kadour qui a été limogé. Il s'agit de la majorité de l'équipe en poste actuellement. Cette situation n'est pas que pour le champ de Hassi R'mel mais Rhourde Nous n'a pas été non plus épargné car la production serait descendu à 14 milliards de m³ soir une diminution de près 10 milliards de m³ à cause de la déplétion accélérée et les pertes de réserves de condensats. De cette manière signale ces cadres « la production prévisionnelle de gaz est sérieusement compromise car la baisse est continue. Quant à Rhourde Ennous la baisse de pression est due principalement dit -on à la réduction de 60 % du cyclage.

7- C'EST À AUGUSTA QU'IL FAUT RÉCUPÉRER DE L'ARGENT ET NON EN AMONT PÉTROLIER

Normalement en février dernier, une délégation de la Sonatrach comptait entreprendre dès le mois mars une mission, pour lit-on s'assurer de la réalisation des objectifs attendus sur le site de la raffinerie d'Augusta. On apprend aussi que le conseil d'administration composé de plusieurs responsables algériens et d'un PDG italien du nom de Rosario Pistorio s'est réuni pour la première fois pour enfin recon-

naitre la nécessité d'améliorer la rentabilité de ces actifs acquis en 2018 en traçant les axes « d'une stratégie commerciales et d'une gestion appropriée » (05). Quant au site italien « siracusaggi » (06), il confirme qu'ExxonMobil avait trouvé d'énormes difficultés pour la vendre voilà plus de 3 ans à cause de la vétusté des installations. Il a été prouvé aussi que le propriétaire de cette raffinerie de 70 ans d'âge subissait une perte en consentant des sommes importantes pour la mettre en conformité avec les normes environnementales. Sur l'avenir de ce projet après l'annonce faite par le magazine Français dirigé par Pierre Terzian connu par ses interventions dans les médias Algériens sur certaines vérités, lesquelles vérités ont été dénoncées par des experts algériens dès son acquisition très controversée. Cette raffinerie a été acquise sans un examen minutieux du dossier par le conseil d'administration de Sonatrach et avec un accord du premier ministre de l'époque Ahmed Ouyahia, la transaction devait aboutir par un forcing sans livrer ses secrets. Le montant de l'acquisition, relève petrostratégie, semble être proche de 725 millions de dollars ce qui s'écarte du montant avancé. En plus il y a eu engagements de Sonatrach pour « casquer » immédiatement le montant pour décontamination des sols et la prise en charge des stocks de produits qui n'appartenaient plus à la raffinerie. Uniquement à ce niveau et sans prendre en compte les rumeurs d'un financement occulte à partir de filiale de Sonatrach dans les îles vierges Britanniques, ce montant pourrait revenir à un milliard de dollars non compris les pertes d'exploitation et les investissements futurs dans la conformité environnementale. De nombreux experts, repris par la revue petrostratégie de janvier 2020 soutiennent que « l'usine achetée est structurellement déficitaire, c'est pourquoi Augusta n'a été maintenue à flot, depuis son acquisition, que par des fonds qui lui ont été injectés par Sonatrach, sans perspective de rentabilité. »

Reghis Rabah

*Consultant, économiste pétrolier

Renvois

- (01)-Règlements européens
- (02)-<https://sonatrach.com/presse/sonatrach-actionnaire-majeur-dans-le-medgaz>
- (03)-<https://sonatrach.com/actualites/hydrocarbures-sonatrach-devient-actionnaire-majoritaire-du-gazoduc-medgaz>
- (04)-https://cincodias.elpais.com/cincodias/2020/05/16/companias/1589648423_919328.html
- (05)-<https://www.algerie-eco.com/2020/02/04/les-responsables-de-la-sonatrach-visiteront-la-raffinerie-daugusta-en-mars/>
- (06)-<https://www.siracusaggi.it/rumors-dallalgeria-sonatrach-ci-ripenso-su-augusta-migliorare-la-profitabilita/>

Le jeu des horaires



Par El yazid Dib

Il consiste un peu à faire dépasser le virus entre le repos supposé de la nuit et les turbulences grouillantes du jour. C'est se la jouer en des mitemps de 15 jours chacune. Cet énième aménagement favorise les couches-tard, où il est perceptible de sentir là un geste envers une jeunesse en quête de veillées estivales, quoique, avec ou sans ça, elles se font le plus simplement du monde. On les voit par grappes accrochées à leur mur, au bord d'un trottoir, d'une cage d'escalier.

Le confinement vise en ultime objectif à éviter les rassemblements et du coup espérer rompre la chaîne de transmission du virus. Ces rassemblements sont naturellement censés de produire dans un temps et un espace. Les espaces sont déjà ciblés. Les marchés, les cérémonies, les funérailles mais le temps est parfois mis de côté. L'on ne fait pas son marché ni enterrer son mort de nuit. D'où la multiplication des interrogations qui n'ont cessé de se susciter depuis l'établissement du confinement quant à la raison ayant prévalu à la fixation des différents horaires expérimentés jusqu'ici.

Nous ne saurons pas davantage si 'heure en tant qu'élément de position temporelle semble devenir un critère scientifique sans égal. C'est elle qui détermine la dimension du confinement sans que l'on arrive à corroborer la justesse thérapeutique le cas échéant. L'on a connu des 13 heures, des 15 heures des 19 heures, des 20 heures et voilà que se pointe la 23 ème heure.

Si l'on ne doute pas trop de l'utilité d'arrêter le mouvement de la société durant un certain temps quotidien, il est cependant loisible de vouloir bien comprendre le pourquoi de ce changement d'horaires. Aucun horaire n'est justifié, voire argumenté, permettant ainsi de saisir le flottement d'une heure vers l'autre. J'ai beau à creuser pour comprendre l'exposé des motifs de ce changement, je ne constate que des contradictions, parfois de l'ineptie. Certainement il doit y avoir quelque chose de consistant pour s'en convaincre.

Quand nous étions à la centaine de contaminations journalière la plage horaire était drastiquement rétrécie de 07 à 13 heures. Là où nous frôlons les 600 cas c'est l'inverse qui se produit. Ainsi un débroussaillage démonstratif s'impose pour combler les lacunes d'information et engendrer l'adhésion à la mesure. L'on n'accepte une chose que si l'on s'entoure de tous ses fondements.

Si le début du confinement est fixé à 23 heures reste éventuellement justifié par le fait de donner plus de fraî-

cheur, plus de flexibilité notamment envers la masse juvénile, difficile à contenir dans l'immobilité par ces soirées caniculaires : sa fin fixée à 06 ne trouve nulle défense. Bien au contraire, elle accentue le visage pour d'autres besoins de mobilité des travailleurs en déplacement, des approvisionneurs et des simples et innocents lèves-tôt. En plus de l'envahissement des voies routières à grande circulation et des pénétrantes aux grandes agglomérations et le vicieux embouteillage qui aura ainsi en toute évidence à être occasionné. Alors qu'avec l'ouverture dite progressive des mosquées, toute une frange de citoyens s'attendait à se voir délivrer à partir de 04 heures du matin, permettant de la sorte, entre autres l'accomplissement sans densité de la prière aurorale. La dessus, il y a énormément de choses paraissant non dites. Tout le monde sait qu'à cette heure-ci, à l'aube, à 04 heures du matin la vie est toujours, dans la majorité des cas en plein sommeil. Pas de mouvement, pas de magasins, ni de commerces, ni de souks d'ouverts. C'est le temps idéalement damné pour que le virus ne trouve rien où s'agripper.

Dans tout ce qui se rapporte dans la lutte contre ce maudit virus, tout ou presque peu ou prou bien établi, vulgarisé. Du port du masque, à son utilité, à son obligation au respect salutaire des gestes-barrière et de la distanciation physique, jusqu'au scalp dermatique des mains. L'on sait tous leur pourquoi. Sauf que la détermination des horaires du confinement est cependant bannie totalement de tout éclaircissement. Pourquoi de telle heure à telle heure ? On ne dit rien, on ne communique pas du tout. On décide point final. Chacun y va de ses p'tites déductions et à chacun de construire ses propres exégèses.

Ce jeu alternatif est devenu comme une manœuvre de décret qui croit pouvoir dépister le virus en faisant des prélevements dans la nuit de tous les jours. Personne ne sait, avec preuves l'heure exacte de ses sorties, mais l'on sait tous ses points de passions, ses carrefours préférés et les endroits qu'il raffole le plus. La foule. Et cette foule n'existe pas en forte densité dans ce temps-là.

C'est comme on s'amuse à jouer avec les aiguilles d'une montre avec la nette conviction peut-être que l'on pourra changer les choses dont le temps en a déjà fait œuvre. Dans un bon traitement il est toujours tenu compte de la posologie, de l'état du patient et de son environnement.

L'on ne sait pas trop si cet horaire va perdurer au-delà de l'échéance prononcée ou connaître une autre modification tant à la prolongation qu'à la rétraction. Il peut exprimer un début de déconfinement en rapport au nombre relativement réduit de contaminations en fin de semaine, comme il peut se hisser en motif de durcissement à attribuer à l'affluence vers mosquées.

L'Algérie, les chantiers de la réforme et les errements de la diplomatie marocaine

Faut-il continuer d'espérer de la nouvelle gouvernance qui semble se mettre en place en Algérie et qui sans le dire gère au pas de charge ce qui ressemble à une véritable course contre la montre et même à une période de transition vers l'Etat de droit auquel nous aspirons? Oui, il le faut !

Par Salim Metref

Rebâtir tout ce qui mérite de l'être et sur tout commencer par implémenter une nouvelle constitution qui soit consensuel le et pérenne et qui ne soit pas sujette à triturations au gré des années qui passent et des effets pervers de l'enracinement semble l'être le leitmotiv de la gouvernance actuelle. Et nier dans le contexte de bouillonnement interne responsable qui la caractérise actuellement que l'Algérie ne fait pas l'objet de tentatives de désastabilisation, de convoitises et autres complots serait comme nier le jour qui se lève.

L'existence de ces complots ne fait pas l'ombre d'un doute et n'a aucun lien avec l'aspiration légitime à la liberté, aux droits de l'homme où tout simplement avec le désir du plus grand nombre de changer en mieux notre vécu quotidien. Cela les dépasse !

Il faut d'abord survivre au bouleversement qui caractérise actuellement le monde avec une refondation des relations internationales d'où sont exclus les plus faibles. Puis continuer d'exister pour espérer construire un idéal. Qui peut prétendre sans mentir qu'on peut rebâtir après que tout ce qui a déjà existé ait été brisé et détruit ? Difficile d'y croire.

La raison devrait avoir raison de la folie des hommes et de son pendant, la misère et la désolation qui se répandent partout. Combien de fois n'avons-nous pas entendu que l'on pouvait tout changer en claquant juste des doigts et en disant des mots justes comme ceux qui vous secouent les tripes comme on dit mais qui ne vous donnent pas pour autant plus de bonheur à vivre. Il faut changer, transformer, reconstruire mais à une cadence qui ne fasse pas s'effondrer tout l'édifice déjà fragilisé par tant d'épreuves et de trahisons. Donner du temps au temps n'est pas un renoncement. Mais plutôt ne pas commettre ces erreurs fatales, celles commises par d'autres qui se paient souvent au prix fort, celui de l'anéantissement pur et simple. Ne pas oser ainsi l'aventure incertaine, celle qui peut d'errements en errements vous conduire à l'errance.

Acoté de ces chantiers du renouveau de l'Algérie qui ont le mérite d'exister s'insinue hélas une relation algéro-marocaine perturbée et essoufflée par un long parcours semé d'embuches et de provocations. Une relation devenue aussi enquinante puisque nos efforts et notre attention sont concentrés sur ces défis qui attendent notre pays et que nous devons relever. Mais quelle est la part du mythe de celle de la réalité dans la relation algéro-marocaine ?

Souffler le chaud et le froid, entretenir la stratégie de la tension, afficher des dispositions à l'apaisement puis les renier juste après, faire de l'agitation au niveau des institutions internationales, exhiber le spectre du déniement par l'Algérie de l'aide humanitaire destinée aux Sahraouis, agir en Algérie même comme cette exhibition de mauvais goût d'un Consul à Oran qui violant le comportement qui sied au statut de diplomate qualifie l'Algérie d'ennemi du Maroc au moment où des milliers de nos frères Marocains vivent et gagnent leur pain en Algérie et subviennent aux besoins de leurs familles restées au Maroc sont quelques uns des éléments de la politique conduite par le régime marocain à l'égard de l'Algérie.

Nous avons déjà relaté dans nos précédents écrits (1,2) que ce comportement était récurrent et que la question du Sahara Occidental qui reste une question de décolonisation ne constitue pas le socle qui nourrit cette animosité. Les marqueurs de cette haine du régime marocain non pas pour le pouvoir algérien mais bel et bien pour l'Algérie et son peuple étaient déjà symptomatiques au sortir de la guerre de libération nationale. Cette propension bien marocaine à provoquer l'Algérie a été depuis encouragée par les conseillers français et israéliens. Ces derniers ont suggéré leur modèle de gestion des crises déjà éprouvées en Palestine et appliqué présentement dans les villes occupées du Sahara Occidental.

Le Maroc est au bord de l'implosion. C'est un fait incontestable. La pauvreté commence à devenir endémique et la colère a gagné des régions reculées de ce royaume jusqu'à épargnées. Les attentes du peuple

marocain qui sait pertinemment que l'ennemi n'est pas l'Algérie sont immenses et urgentes.

Dans ce contexte précis et alors que notre immense pays est entouré de foyers de tensions qu'il faut contenir l'un après l'autre, gérer et apaiser, jamais pourtant pays n'aura eu, en réalité, une frontière aussi consolidée que le Maroc dont le flanc Est est sécurisé par le puissant voisin algérien. Cette situation est paradoxalement induite par la fermeture des frontières entre les deux pays, elle-même conséquente à la stratégie de la tension permanente entretenue par le Maroc.

Il est inutile de ressasser de nouveau les raisons qui ont conduit à la fermeture de ces frontières. L'Algérie sécurise bien ce flanc est du Maroc et contribue ainsi à renforcer la stabilité de ce pays auquel nous lient depuis très longtemps tant de choses communes.

Les humeurs des officiels marocains et l'agitation de tout ce qui constitue la galaxie anti algérienne du Maroc participe bien entendu des orientations des experts israéliens puisque l'on peut y déceler la marque de ces derniers et plus généralement l'ABC de la politique étrangère de l'entité sioniste.

Selon de nombreux observateurs, le Maroc connaît probablement de sérieux troubles à court et à moyen termes. Ce n'est pas ce que nous lui souhaitons bien au contraire mais la conjonction d'éléments de fracture économique et sociale avec d'autres éminemment endogènes pourrait sérieusement hypothéquer la paix sociale dans ce pays sans oublier de mentionner aussi l'existence d'autres variables qui pourraient également compliquer l'équation interne marocaine.

Face à la crise potentielle interne à venir au Maroc et malgré l'existence d'un véritable contentieux entre les deux pays, l'Algérie réitére par la voix de ses plus hautes autorités son amitié à ce pays et à son peuple et réaffirme sa disponibilité à construire une relation bilatérale sereine et fraternelle. Cette attitude de l'Algérie constitue un nouveau gage de notre pays à l'endroit de la stabilité de ce pays voisin et frère.

L'Algérie le fait conformément à la politique de bon voisinage, d'amitié et de fraternité pronée depuis son indépendance et ce malgré un leadership militaire inégalé dans la région qui lui est acquis, leadership reconnu par ailleurs par les experts en la matière et autres rapports publiés dans ce cadre.

Cette gestion algérienne apaisée et sans agitation médiatique de la relation algéro-marocaine se fait également dans un contexte caractérisé par l'affirmation récente par les autorités marocaines de leur volonté de construire des infrastructures militaires aux frontières de notre pays, infrastructures dont les observateurs avertis de la région savent qu'elles seront mises à la disposition des experts israéliens présents au Maroc dans le cadre de la coopération militaire entre ce pays et l'entité sioniste.

L'Algérie est actuellement engagée dans un processus de réformes qui essaie d'entrer en résonance avec les ruptures provoquées par le mouvement populaire du 22 février.

Les efforts actuellement consentis par les pouvoirs publics pour sortir de la crise, reconstruire la confiance et redonner une vision de l'avenir tout en définissant un cap qui soit le plus consensuel possible doivent être poursuivis. Il s'agit au final de permettre à notre pays d'incarner le statut de puissance régionale incontournable tant sur le plan militaire, économique que politique qui lui échoit.

A la stratégie de la tension adoptée par le Maroc à l'égard de l'Algérie, notre pays oppose le contraire et préconise une relation sereine et apaisée, chaque pays devant en priorité se consacrer plutôt à se construire, à se projeter vers l'avenir et à réaliser autant que faire se peut le bonheur et l'épanouissement de son propre peuple. La réouverture des frontières entre l'Algérie et le Maroc comme semble le souhaiter certains est pré-maturée et n'est pas à l'ordre du jour car les facteurs inductifs qui l'ont provoquée n'ont pas été levés et existent toujours. Et seules les générations futures jugeront de l'opportunité de la réouverture de ces frontières si et seulement si et d'ici-là les conditions de cette réouverture seront réunies.

(1) La guerre des sables n'aura pas lieu
(2) Algérie, Maroc, seul l'essentiel nous incombe

LA CHRONIQUE DU BLEDARD

Paris : Akram Belkaïd



Khaled Drareni victime d'un système inique

Khaled Drareni, emprisonné depuis le 7 mars dernier, vient donc d'être condamné à trois ans de prison ferme. L'iniquité de ce jugement qui fait honte à l'Algérie, sans oublier le tort qu'il lui cause, n'est même pas à démontrer. Trois ans ferme pour avoir accompli son travail de journaliste, ce n'est pas de la justice mais une volonté de destruction et de mise au pas. Je connais peu Khaled Drareni mais je sais que sa couverture du Hirak depuis le 22 février 2019 a été exemplaire sur le plan professionnel. Honnête, la plus complète possible et rigoureuse aussi. Et c'est bien ce que le pouvoir lui reproche.

Khaled a montré la réalité. Il a suivi au plus près les manifestations et les regroupements populaires. Aux médias étrangers qui ont sollicité ses commentaires, il a apporté éclaircissements et mise en perspective. En un mot, il a contribué à ce que la situation algérienne, vue souvent de l'extérieur comme opaque et indéchiffrable, soit claire et transparente. La situation d'un pays où la population n'en peut plus d'être gouvernée par des incapables et des voleurs. La situation d'un pays où un trafiquant de cocaïne a plus de chance de passer à travers les mailles de la dite justice qu'un journaliste qui rapporte simplement ce qu'il a vu et entendu.

Chez les hommes qui tiennent ce pays en otage, il y a encore et il y aura toujours un parti unique dans la tête. La pluralité des opinions, les contre-pouvoirs, l'existence d'une opposition politique constituent des éléments démocratiques inacceptables pour eux. En réalité, ils ne se sont jamais remis des changements apportés par octobre 1988. Un seul parti, une seule voix, une seule manière de voir le monde et tout le monde au garde-à-vous : voilà leur vision. Le Hirak a perturbé ce dogme. Incapable de se remettre en cause, incapable de reconnaître sa responsabilité dans l'état du pays et donc d'admettre le bien-fondé des manifestations populaires pacifiques, le pouvoir s'est mis en tête que la presse était responsable de cette agitation.

L'accusation est toujours la même, quelle que soit l'époque ou quel que soit le lieu. Au début de la guerre d'indépendance, le pouvoir colonial à Alger accusait la presse d'avoir fabriqué le Front de libération nationale (FLN). Aujourd'hui, quand Khaled Drareni est poursuivi pour « incitation à l'attroupement non armé » cela traduit la même logique débile. Journaliste, sa seule présence inciterait les gens à ma-

nifester (ce qui au passage est leur droit, mais cela est une autre histoire). Convoqué à plusieurs reprises par les services de sécurité, Khaled s'est vu ordonné de ne plus couvrir le Hirak. Ce qu'il a refusé et c'est ce qui lui vaut sa condamnation.

On voit aussi la médiocrité de cette stratégie qui consiste à supprimer le média pour agir sur le réel. Nous sommes au XXI^e siècle mais les chantres de « l'Algérie nouvelle » pensent encore comme dans les années 1970 quand le peuple algérien n'avait pas le droit à la parole et qu'il suffisait de saisir le quotidien *Le Monde* pour l'empêcher de savoir ce qui se passait dans son propre pays. Au milieu des années 1990, un futur ministre (influent) d'Abdelaziz Bouteflika, découvrant les possibilités infinies de l'Internet, s'était écrit : « mais il faut contrôler tout ça ! Il faut « les » empêcher d'y accéder ». « Les » empêcher... Qui ça ? Le peuple. Les sans-droits, les sans-pistons. Les autres, ceux dont les dirigeants ne diront jamais « ta3na », les nôtres, signifiant ainsi la persistance de cette séparation féodale née des paradoxes et ambiguïtés du socialisme boumediénien.

Le président Abdelmadjid Tebboune, ses ministres, clamant à qui veut les entendre qu'une Algérie nouvelle se dessine. Ils ont peut-être raison mais il convient de lever le malentendu. Ceux qui pensaient que cette Algérie nouvelle signifiait un État de droit et des réformes profondes en seront, naïfs qu'ils furent, pour leurs frais. L'Algérie nouvelle, c'est plutôt la persistance du verrouillage et du déni de liberté. Alors, certes, cela ne peut pas être la Corée du nord – il faudrait beaucoup de violences pour cela, mais la Russie de Poutine, la Biélorussie de Loukachenko ou, la Chine de Jinping donnent bien des idées aux successeurs du clan réuni autour d'Abdelaziz Bouteflika (lequel, signalons-le au passage, n'a jamais poussé aussi loin la répression contre les journalistes).

Je suis solidaire de Khaled Drareni. Il est l'honneur de notre profession, de sa famille et de l'Algérie. Être condamné de la sorte est une infamie dont la charge reposera à jamais sur le pouvoir algérien. Je suis solidaire de Khaled Drareni et, comme des milliers d'Algériennes et d'Algériens, je m'emploierai à faire connaître et savoir l'injustice dont il est la victime. On ne se taira pas. Pour nier le réel, pour faire croire que tout est pour le meilleur dans le meilleur des mondes algérien, le pouvoir devra faire faire des millions de personnes. Un peu d'intelligence, juste une once, lui permettrait de comprendre que la partie est déjà perdue pour lui.

Quelle couverture sociale pour les médecins libéraux ?

Le personnel du secteur public de la santé vient de bénéficier d'une assurance qui garantit un revenu à la famille en cas de décès par Covid19 de même qu'une complémentaire santé qui assure une assistance autant médicale qu'aux soins qu'exige la prise en charge à domicile de la personne des complications de la maladie.



Par Bouchikhi Nourredine*

Il s'agit là d'une initiative fort louable dans le contexte de cette épidémie où le risque pour le personnel médical et paramédical est permanent et réel pour leur santé ou même leur vie.

Cette assurance sera prise en charge par et sur initiative de la présidence, outre le capital décès elle prend en charge tous les frais inhérents aux soins, médicaments, examens de laboratoire, bilan radiologique et transport sanitaire.

Cette décision qui de prime à bord paraît un plus pour les employés du secteur de santé publique soulève des questionnements légitimes qui méritent réponse.

Les prestations promises par cette nouvelle « assurance » si on excepte le complément de capital décès qui peut être assimilé dans ce cas à une assurance via optionnelle prise en charge dans les conditions normales par certaines assurances agréées à une différence près c'est qu'au lieu que ce soit à l'intérêt lui-même qui revient le devoir de s'acquitter de la cotisation c'est l'état représenté par la présidence qui a pris à sa charge le règlement des montants dus ; mais le revers de la médaille c'est qu'il s'agit là ni plus ni moins d'un aveu clair et sans équivoque de la défaillance de la couverture médico-sociale de la part des organismes (CNAS et CASNOS) dont le rôle établi juridiquement et légalement est de prendre en charge tous les aspects liés aux soins de tous les cotisants sans distinction et pas seulement d'une frange de la société ; cela comprend les frais d'hospitalisation, les soins ,les examens complémentaires et le transport ;missions qui reviennent de fait aux caisses et justifient leur existence.

La décision de la présidence en palliant à cette carence ne vient donc que confirmer une réalité connue de tous en Algérie : les caisses incapables de couvrir les dépenses liées aux soins de ses cotisants ont imposé un fait accompli qui fait que les malades ne sont pas remboursés à la hauteur des frais réellement engagés non seulement pour ce qui concerne les prestations mais aussi pour la majorité des médicaments où même les assurés à « 100% » devront régler la différence par rapport au tarif de référence arrêté et qui dépasse souvent de loin le prix du médicament lui-même!

La deuxième question qui vient à l'esprit ; cette « faveur » est elle uniquement ponctuelle fonction de l'évolution de l'épidémie et donc limitée dans le temps ? Ou s'agit il d'un acquis consacré une fois pour toutes ?

Enfin nous arrivons à la question qui fâche et là où le bas blesse c'est qu'aucune allusion n'est faite à l'endroit des médecins du secteur libéral qui sont de plus en plus au devant de

la pandémie et qui ont payé et continuent à le faire le plus grand tribut en termes de décès sans compter le manque à gagner du aux arrêts pour maladie ou confinement sans aucune considération ne serait que pour les charges fixes de la part de la caisse des travailleurs non salariés (CASNOS) organisme habilité à assurer la couverture sociale et médicale des travailleurs non salariés en l'occurrence ici les médecins exerçant à titre privé !

Cette décision prise vue sous cet angle ne fait donc que consacrer une ségrégation et une injustice envers le secteur privé !

Naturellement cela ne manquera sûrement pas de faire réagir la communauté des médecins libéraux.

En fait dès le début de l'épidémie la différence de traitement des autorités envers le secteur libéral privé a été flagrante, première administrative pour le maintien de l'activité au même moment ou les activités courantes au niveau des hôpitaux ont été suspendues, absence de tout mécanisme de mise à disposition des moyens de protection ,absence d'indemnisation due au ralentissement de l'activité suite aux mesures de confinement et autres.

Même si la réflexion était engagée depuis un certain temps parmi les professionnels du secteur libéral surtout avec la création de leur jeune syndicat ce sont tous ces aspects réunis qui ont ravivé le débat et ont fait prendre conscience aux médecins de la grave situation dans laquelle ils se trouvent « piégés » ; et pour ceux qui ne prenaient pas attention à la situation croyant que les beaux jours ne s'estomperont jamais le sombre tableau est devenu palpable et bien visible dès les premiers morts parmi les leurs et l'interruption de travail imposé par la maladie ou le confinement et toutes les répercussions qui s'en suivirent sur les familles et sur la qualité et le niveau de vie des médecins victimes de l'épidémie ; une situation infligée déjà à beaucoup par les aléas de la vie et vécue par de nombreuses familles bien ayant mais occultée sous prétexte que le médecin libéral est suffisamment nanti pour s'assurer une vie décente pour lui et les siens même s'il est contraint un jour par la maladie à cesser de travailler ou bien à disparaître une idée bien farfelue mais assez ancrée dans l'esprit même des décideurs au point que cela n'a jamais attiré l'attention de quiconque sur ces damnés par le sort qui ont souffert et souffrent encore en silence car même enchevêtrés dans les dédales de la misère leur dignité ne leur permet pas de quérir la charité .Cet état d'esprit qui empêche ces martyrisés de réclamer le droit de vivre dignement a été mis à profit par les caisses qui faisant la sourde oreille n'ont pas donc jugé utile de revoir la réglementation au point que beaucoup de personnes du secteur libéral toutes activi-

tés confondues ont fait l'impasse sur le devoir de cotiser considérant cette obligation comme un impôt supplémentaire sans plus.

La disparition ou l'arrêt partiel ou total de l'activité d'un cabinet mettent du jour au lendemain le médecin et - ou sa famille dans le dénuement le plus total. La caisse de sécurité des travailleurs non salariés (CASNOS) n'assure pas un revenu décent à l'intéressé ou ses ayants droits quelque soit le montant des cotisations ! Quoique ce n'est pas le montant qui soit décisif dans ces cas contrairement à l'indemnité de retraite. D'ailleurs d'ores et déjà la caisse ne prend pas en compte ni les congés de maladie, ni de maternité, ni les arrêts de travail exceptionnels ; une couverture sociale à minima de second rang ; ce qui doit interroger la corporation autant que les pouvoirs publics sur la valeur des prestations que cette caisse assure et qui ne répondent pas aux exigences de la dure réalité de nos jours.

En absence d'une réaction prompte de l'état aux doléances légitimes du médecin libéral celui-ci doit urgentement réfléchir à d'autres alternatives capables de pallier à cette grave déficience dans la couverture sociale.

A quelque chose malheur est bon .Cette épidémie a permis de mettre sur la table toutes ces questions restées du domaine du tabou ou sciemment évitées durant des décennies et voilà que l'état conscient de l'exceptionnelle situation a pris acte pour le personnel du secteur sanitaire public et qu'on espère vivement aussi réveiller les consciences sur la situation de l'ensemble des acteurs de la santé sans aucune distinction.

Des médecins n'ont pas attendu qu'une solution miracle vienne les délivrer d'autant qu'ils n'y croient pas ou peu à l'état providentiel particulièrement par ces temps de disette économique .Des propositions ont ainsi fusé la plus simple aurait été comme vient de l'annoncer le président du SNML (syndicat national des médecins libéraux) est de créer un fonds de solidarité qui viendra au secours des familles ou des professionnels dans le besoin.

Même si l'intention est bonne ce ne sera qu'une solution pour parer au plus urgent et qui malheureusement risque de ne pas faire long feu car nonobstant les contraintes réglementaires pour toute gestion de numéraires ce sont surtout la question de la gestion des fonds qui va rapidement se poser ainsi que les bases selon lesquelles seront évaluées les indemnités et surtout la garantie de la transparence dans la gestion des comptes et enfin l'assurance de la pérennité de cette caisse . Autant de questions qui ne pourront trouver réponse dans un fonctionnement basé sur le bénévolat !

Il serait beaucoup plus judicieux de reproduire le modèle déjà appliqué dans les pays à économie libre et tenir pour objectif la créa-

tion de mutuelles de branche, la santé dans notre sujet et dont quelques exemples existent en Algérie actuellement pour certaines sociétés et EPIC de droit public exclusivement comme c'est le cas pour Sonatrach, Sonelgaz, Algérie poste, l'enseignement etc.

Ces mutuelles ne doivent pas rester uniquement du domaine public mais l'activité doit être autorisée au secteur privé et ouverte à la concurrence sur le mode de fonctionnement des assurances agréées. Elles devront être soumises à un cahier de charge et au contrôle des instances habilitées sur tout ce qui touche au volet gestion et capital, les médecins auront alors l'opportunité de s'affilier et de bénéficier ainsi le cas échéant des prestations non assurées par la CASNOS.

Le seul écueil dans l'état actuel des choses est l'absence de cadre juridique qui définit le fonctionnement et les prérogatives de ces mutuelles et qu'il va falloir donc en réclamer de toute urgence la mise en application.

Une autre réflexion est ainsi à débattre avec cette décision de la présidence qui a pu faire reconnaître à l'assurance partenaire que le fait de tomber malade ou décéder par conséquence du covid19 ouvre droit à des prestations ou indemnités chose que les assurances dans l'état actuel des contrats proposés au chapitre aléas ou décès excluent de facto dès qu' il s'agit d'assurer les répercussions d'une épidémie.

Le minimum serait donc de solliciter un traitement similaire à celui accordé aux collègues du secteur public de la part des assurances . La cotisation revient dans ce cas au médecin privé soit à titre individuel soit dans le cadre d'un contrat collectif beaucoup plus avantageux en impliquant les syndicats ou les sociétés savantes. L'état n'aura donc rien à débourser contrairement aux sommes prédestinées à l'application de ces nouvelles directives sauf que la CASNOS pourra être mise à contribution en prenant en charge les frais d'au moins quelques aspects comme par exemple les congés de maladie ou de détente surtout que les conditions draconiennes exigées pour un remplacement en guise de compensation ne peuvent que très rarement être remplies particulièrement dans l'Algérie profonde ; le congé est perçu plutôt comme une pénalité dont beaucoup ne peuvent se permettre le luxe d'en profiter.

Résoudre cette problématique en prenant les décisions qu'il faut ne pourra que réparer une injustice et prouvera s'il le faut la marque de considération de l'état envers la médecine libérale qui n'a jamais cessé d'être un partenaire fiable et incontournable pour l'amélioration de l'état de santé des citoyens particulièrement dans ce contexte de pandémie mondiale qui exige la conjonction de tous les efforts.

* (Dr)

Cette grosse couleuvre de la colonisation civilisatrice que les esprits revanchards veulent nous faire avaler

Il faut rappeler qu'autour de la question mémorielle qui est à l'origine de la distanciation des liens entre l'Algérie et la France, le président Abdelmadjid Tebboune a posé comme condition préalable au départ de relations profitables aux deux pays, l'impératif du règlement de cette question épique qui tient à cœur au peuple algérien, libre et souverain. «Des personnes qui pensent que l'Algérie a été bradée, n'a pas été libérée et que le général de Gaulle fut un traître tentent de saper le travail, du président français», a-t-il déclaré.



Par Mahmoud Chabane

1re partie

C'est dire que des esprits revanchards en trouble fête, peinent encore à accepter la perte de l'Algérie, eux qui ont voté en février 2005, la loi rappelant le rôle positif de la colonisation », en faisant crisper plus encore les positions. En porte-drapeau de la meute des nostalgiques de « l'Algérie française » et des mercenaires médiatiques qui végètent dans les milieux de l'extrême droite, la journaliste Véronique Jacquier en direct sur CNEWS le 16 juillet 2020, à vanté « les bienfaits » de la colonisation de l'Algérie par la France. Sortie de nulle part, cette journaliste, en obligée du parti de Marine Le Pen à laquelle l'on ne s'attend tout de même pas qu'elle fasse cadeau à l'Algérie, a versé son venin sur notre pays, son peuple et son histoire ... millénaires.

Elle a usé de propos mensongers, insultants, racistes et islamophobes, au moment où les rapports entre l'Algérie et la France sont à l'apaisement en déclarant : « Il faut rappeler que si la France a colonisé l'Algérie en 1830, c'était pour mettre fin à la piraterie barbaresque et à l'esclavage en Méditerranée pratiqué à l'époque par les musulmans ». Pour elle, en 1830, l'Algérie n'était rien du tout. Et d'ajouter : « la France a construit des ponts, des routes, des hôpitaux... Il faudrait qu'Emmanuel Macron tienne un peu ce discours. Au lieu d'être dans l'autoflagellation et la repentance. Un chemin qu'avait commencé à emprunter Jacques Chirac et François Hollande. »

Ceux sont là bien sûr, des propos auxquels notre pays est habitué de la part de certains médias de la désormais ex puissance coloniale qui, épisodiquement, à la veille d'événements politiques (campagnes électorales), problèmes sociétaux et sécuritaires (chômage, agressions...), donnent la parole à des « journalistes » triés sur le volet pour les entendre dire ce qui est attendu d'eux. Ils exécutent, tels des tueurs à gage, le contrat. Un fait mérite pourtant d'être signalé pour attirer l'attention des lecteurs !

L'intervention rageuse de cette journaliste a été faite quelques jours seulement après celle de la porte-parole des partisans de l'Algérie française et de ses supplétifs, largement médiatisée d'ailleurs, au lendemain de la restitution, tout au plus symbolique, de cranes de résistants al-

gériens stockés outrageusement comme vulgaires objets au musée en France.

La question qui mérite d'être posée est la suivante : pourquoi tout ce tapage médiatique et à quelle fin ? Aussi je dois avouer ma faiblesse de croire que le/ou la journaliste rapporte des faits avérés et donne aux lecteurs des informations vérifiées, recoupées, surtout inattaquables et que sa bête reste le code de déontologie.

Ce n'est pas le cas dans ce qui m'amène à réagir pour rétablir les faits et parler du vécu et du ressenti. D'ailleurs, de mémoire de citoyen, je n'ai jusque-là pas entendu un /ou une journaliste intervenant sur les médias français dire du bien de notre pays et encore moins, parler des souffrances endurées par le peuple algérien durant les 132 années de colonisation, des dégâts et des pillages souvent irréparables que cette dernière a causé à notre cher pays. Il faut tout de même lui reconnaître, que la sacrosainte liberté d'expression au nom de laquelle elle s'est autorisée à dire même des contrevérités sur un sujet sensible par ce qu'il renferme comme drames humains, souffrances, destructions..., le droit de dire ce qu'elle pensait de la colonisation de notre pays. Dits à partir d'un pays, ou plutôt, du pays des droits de l'homme, les mots ont généralement une autre résonance. N'est-ce pas ?

Notre intention, à travers cette contribution, n'est certainement pas de lui répondre, encore moins de l'invectiver, de la condamner ou de lui demander de potasser les manuels et autres documentations traitant de l'histoire de la guerre d'Algérie écrits par d'authentiques historiens reconnus par leurs pairs (pas par les historiens de service), mais de rappeler pour certains compatriotes et français pétris de valeurs portées par la révolution de 1789, et attirer l'attention d'autres, sur certains faits à même de « démolir » ce genre de propos destinés aux nostalgiques de l'Algérie française. Il faut admettre que pour ces derniers l'indépendance de l'Algérie vécue et perçue comme une trahison, (la création de l'OAS pour faire avorter les négociations d'Evian en est la confirmation), demeure la grosse arête qui leur est toujours restée en travers de la gorge.

D'abord, le format de l'émission, le choix du thème, le timing et les intervenants, ce n'est un secret pour personne, obéissent à un certain nombre de paramètres orientés en fonction du public ciblé et des objectifs à atteindre, souvent commandités. Il faut admettre de prime abord que l'émission n'est pas destinée à l'auditoire algérien (consommateur collatéral) mais bel et bien

à des consommateurs français ; ceci n'excuse en rien la journaliste en question et bien entendu le média vecteur de ces propos. Il faut savoir aussi qu'elle s'adressait à un certain peuple français nourri aux thèses racistes, vivier des droites et extrêmes droites pour le revigorir, et le mobiliser en vue des prochaines échéances électorales qui s'annoncent d'ores et déjà incertaines.

Le racisme qui semble faire souche en France qui, hier a touché les Italiens, les Portugais et les Espagnols venus bâtir la France, s'est reporté avec rage sur les ouvriers des ex colonies désignés sous l'identifiant stigmatisant « d'origine émigrée » venus manger le pain des français. Il convient de noter que les racistes français disent toujours moins par rapport à ce qu'ils pensent. Par la même, elle eut l'outrecuidance de dresser un lourd réquisitoire contre les présidents français qui ont osé dire à demi-mot que la colonisation n'était pas finalement un « machin » positif pour les indigènes, cela s'entend, et d'adresser au président en exercice une sévère mise en demeure de ne pas franchir le Rubicon, ce qui pourrait lui coûter très cher, électoralement s'entend.

Aujourd'hui c'est en enfant, toujours porteur du virus du patriotisme (endémique en Algérie) d'un ex colonisé qui a échappé miraculeusement à l'analphabétisme imposé aux indigènes par le code de l'indigénat grâce aux sacrifices consentis par notre peuple, qui se fait un devoir de sereinement donner à l'enfant de l'ex colonisateur, la contradiction éclairée documentée sur les propos tenus dans l'émission. Il faut dire que les ponts construits sur les axes routiers tracés et réalisés par l'administration coloniale l'ont été pour semer, non pas le progrès et la civilisation comme argué, mais bel et bien la mort et les dévastations des écosystèmes, de la faune et de la flore.

Les objectifs sont clairement et uniquement militaires réalisés sans état d'âme et de manière barbare, en exécution de la stratégie de colonisation du pays visant à remplacer les indigènes qualifiés de sauvages par des « civilisés » importés d'Europe. D'ailleurs, le mot d'ordre donné par les chefs à l'armée de mercenaires était d'une limpide déconcertante : « tuer, brûler, violer, piller ». Et la pratique d'envumades de populations réfugiées dans des grottes était admise comme une méthode de guerre. C'était...les fours crématoires made in armée française. À noter que même les cimetières se trouvant sur le tracé de ces routes de la mort, ces lieux de repos éternel respectés pourtant par

les religieux, les agnostiques, les athées, n'ont pas été épargnés par ces « civilisés » venus d'ailleurs que personne n'a invité ou sollicité. 2

Les hôpitaux construits dans le sillage de la colonisation, inaccessibles d'ailleurs aux indigènes par le fait du code de l'indigénat et de la misère dans laquelle les indigènes ont été plongés à leur corps défendant, ne l'ont été que pour soigner les militaires et les colons et accessoirement quelques indigènes soumis, ayant les moyens de se faire soigner. Il est intéressant de rappeler que les premiers colons sont venus en célibataires et que l'administration coloniale a été contrainte de faire venir de métropole des filles de joies, vecteurs de maladies vénériennes et autres pathologies introduites en Algérie, pour satisfaire les besoins bestiaux de ses compatriotes. Comme on le voit, l'administration coloniale avait le souci du détail !

À noter que plus le temps passe plus les justificatifs (tous fallacieux) avancés par les impérialistes français pour agresser et envahir notre pays tombent les uns après les autres. Ils ont été démontés sur la base des faits établis par des historiens incontestés, reconnus par leurs pairs. Décidément la mise en échec du projet impérialiste français ne passe pas outre méditerranée ! Revoilà que 192 années après le débarquement de l'armée impériale à Sidi Feruch, une journaliste convaincue certainement de son origine française, nous lance à la figure, avec un aplomb déconcertant, un autre justificatif en « béton » celui-ci : « Il fallait lutter contre la piraterie qui sévissait en Méditerranée ». Le coup de l'éventail étant définitivement enterré ; voilà la piraterie.

Pourtant ces crimes commis par des pirates de toutes origines (Corses, Turcs...) contre des marins se déroulaient en haute mer, « terrain » de chasse et de batailles féroces. C'est à se demander, en quoi les paisibles indigènes vivant dignement du fruit de leur labeur sont-ils responsables des actes de piraterie qui se déroulaient en haute mer et dont ils ignoraient même leur existence ? La vérité est que depuis la « découverte » accidentelle, faut-il le rappeler, d'un nouveau continent affichant des civilisations et recelant des richesses naturelles insoupçonnées, par le navigateur Christophe Colomb, parti chercher des épices pour améliorer le goût des mets de la bourgeoisie européenne, les dirigeants de la vieille Europe usée et surexploitée, avaient entrepris des expéditions meurtrières pour piller, dépecer et se partager ce nouveau monde.

A suivre...

Le roi d'Espagne, retour en exil

L'ancien souverain d'Espagne, Juan Carlos 1^{er}, père du roi actuel, Felipe VI, a annoncé son départ en exil suite au dernier scandale l'éclaboussant. Le Quotidien d'Oran avait titré dans son édition du 4 août « Fuite ou exil ? ». Nous ne répondrons pas à cette question mais nous replacerons pédagogiquement la monarchie espagnole dans son contexte historique et sa place constitutionnelle.

Par Sid Lakhdar Boumèdiene*

Il faut dire que le mal est fait depuis longtemps pour une monarchie qui vacille en core plus en ce moment par l'insistance des républicains à ouvrir le débat sur la modification du régime constitutionnel. Ainsi, bien que cela n'ait été jamais vraiment abandonné par certains partis politiques, l'affaire tombe très mal pour la monarchie espagnole car ces dernières semaines la question de son existence a été remise de nouveau sur la table avec force.

Quelle est l'affaire ? Quelle est l'histoire monarchique récente et à quoi sert un roi dans une constitution ? Voilà les questions que nous allons aborder le plus simplement et le plus pédagogiquement possible. Bien entendu, au-delà des faits objectifs de l'histoire l'angle critique sera une opinion personnelle.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

L'Espagne n'en est pas au premier scandale concernant Juan Carlos 1^{er}. Certes, les nombreuses rumeurs sur sa vie privée étaient inévitables pour toute personnalité de ce rang, surtout lorsqu'elle est la cible préférée des médias people.

Mais lorsque le roi s'était fait photographié en safari, à la chasse d'animaux protégés dans la savane africaine, l'émotion mondiale a été relayé par celui d'une population espagnole scandalisée et honteuse d'une telle image donnée par le premier représentant du pays.

Le scandale a ensuite franchi une étape supplémentaire lors du procès de son gendre pour corruption. Ce n'était pas de sa faute mais la monarchie se doit d'être exemplaire jusqu'aux membres de la famille qui sont en représentation permanente à son service et donc à celui du pays, tout simplement parce qu'ils profitent pleinement du statut, indirectement mais d'une manière certaine.

Avec l'âge et la difficulté physique motrice, le roi avait abdiqué au bénéfice de son fils, Felipe VI, et tout cela s'était apparemment tassé même si le mouvement républicain entendait toujours remettre la question de l'existence de la monarchie sur la table. Mais voilà qu'un autre scandale secoue la monarchie, à travers l'ancien roi, avec l'enquête judiciaire concernant une affaire présumée de corruption avec une monarchie pétrolière.

Que le lecteur prenne bien en compte le mot « présumé » car rien, absolument rien pour le moment, ne vient confirmer les soupçons.

Son fils, le roi actuel, fut très embarrassé et obligé de donner un signe qui l'éloignerait des soupçons sans heurter la dignité du père, encore innocent à ce stade de l'investigation. Il annonça qu'il renonce à sa part d'héritage pour éviter d'entacher son règne d'une quelconque suspicion de biens mal acquis.

Cela n'a pas été suffisant pour arrêter les investigations et encore plus impossible, pour arrêter les rumeurs et les calomnies à une période où la monarchie tangue dans la remise en cause de sa légitimité.

Juan Carlos 1^{er} a donc décidé un exil (ou une fuite ?) qui serait, selon lui, la seule manière d'éviter à son fils la continuation de la grogne envers la famille royale et de préserver ses chances de rester sur le trône d'Espagne et, au-delà, de sauver l'institution monarchique.

UNE MONARCHIE MANIPULÉE PAR LES DICTATURES MILITAIRES

Pourquoi un roi, en Espagne ? La réponse de beaucoup est que ce pays fut de très longue date, à travers les siècles, une monarchie et qu'il était naturel qu'elle le redevenne à la mort de Franco. La réponse n'est absolument pas fausse mais un peu trop expéditive.

La dynastie royale espagnole est la Maison des Bourbons si on traduit littéralement son nom espagnol. Elle a pour origine l'accession au trône d'Espagne du petit fils de Louis XIV, un grand-père qui fut l'un des plus illustres représentants de la lignée des Bourbons. C'est donc encore le nom des deux rois, père et fils, qui sont remontés sur le trône d'Espagne après la mort de Franco.

Nous pourrions remonter le temps indéfiniment, jusqu'aux romains et à la période Wisi-

gothe. C'est inutile, les clés de la compréhension contemporaine se trouvent à partir de la constitution de 1876 qui installa une monarchie constitutionnelle avec un système parlementaire bicaméral (deux chambres, le Sénat et les Cortès).

C'est la période que les historiens ont appelé « Restauration » car un coup d'état militaire du général Martinez Campos avait remis sur le trône un Bourbon, Alphonse XII. Ce qu'il faut comprendre à cette étape de l'histoire est que l'Espagne, sous le couvert d'une monarchie constitutionnelle ou, plus tard, sous le couvert d'une défense des principes de la monarchie par Franco ainsi que son projet de la seconde restauration, n'est en fait que la manipulation par des régimes autoritaires militaires et de faux républicains, dictateurs dans l'âme et dans l'objectif politique.

Les peuples qui souffrent n'ont pas de mémoire. L'Espagne, profondément catholique à cette époque, avait un culte pour le roi parce qu'il représentait une personne sacrée intronisée par l'Église comme représentant de la foi et son garant. C'est ainsi qu'est légitimé un roi catholique depuis le sacre de Clovis.

Et c'est là toute l'explication cachée car l'image du roi dans les consciences populaires est celle du père protecteur, représentant du pouvoir séculier et spirituel. Cette vieille obéissance que vouent les peuples européens à l'image du roi est alors saisie comme une opportunité par des mouvements conservateurs qui en font le ciment de leur puissance, de leur domination et de leur richesse.

Le souverain lui-même trouve dans cette situation de dévotion une opportunité à rester au sommet de la hiérarchie du pouvoir même s'il est parfaitement conscient qu'il était désormais, à cette époque, sous surveillance. Ne l'oublions pas, la révolution française venait de couper la tête à un Bourbon et ouvert la voie aux idées républicaines dans toute l'Europe.

Ainsi, la restauration de la couronne, après sa déchéance, fut cette opportunité. Louis XII repris le trône d'un royaume dévasté par la crise économique, sociale et politique. Les gouvernements les plus autoritaires et les plus corrompus se sont succédé et Louis XII lui-même fit preuve d'une violence autoritaire que les royalistes oublient de nous rappeler.

C'est un coup d'état militaire qui est venu à la rescoufle de la royauté. Il en fut de même pour Louis XIII jusqu'à son éviction. Nous comprenons que le lien entre les dictatures militaires et la monarchie sont certains et chacun y trouve son compte.

De troubles en troubles, les mouvements anarchistes, de gauche ou séparatistes, redoublent de colère comme partout en Europe. Leurs victoires électorales successives défient alors les mouvements conservateurs et la milice d'extrême droite jusqu'au moment de l'élection de 1936 qui a vu la victoire écrasante du camp républicain.

Nous sommes au cœur de l'histoire européenne qui a subi fortement la crise économique mondiale démarée en 1929 aux États-Unis et dont on sait la conséquence guerrière et meurtrière entre les peuples européens.

En Espagne, encore une fois, ce sera un militaire qui sera à l'origine d'un coup de force et, au bout de quatre ans d'horreur d'une guerre civile meurtrière, prendra le pouvoir d'une main de fer. Nous connaissons alors la terrible dictature franquiste qui s'en est suivie. Les collégiens et lyceens que nous étions à cette époque s'en souviennent parfaitement dans sa dernière période qui fut tout autant brutale.

L'objectif premier était le rétablissement de la famille royale sur le trône et chasser le mouvement républicain que le général considère comme subversif et dangereux pour la foi, les valeurs conservatrices de l'Espagne et, surtout, pour le pouvoir des hommes de son rang, particulièrement du sien.

Mais comme les dictateurs ne sont pas totalement fous, il décida que la restauration de la monarchie sera après sa mort. Le descendant légitime de l'ancien roi, en exil, le comte de Barcelone, eut alors toutes les chances d'un retour après la mort du dictateur mais ce dernier avait décidé que ce sera le fils qui prendra sa succession.

Ainsi, les régimes conservateurs espagnols saavaient qu'ils ne pouvaient rien sans la figure tu-

térale et sacrée du Roi. Ils en ont profité pour donner d'eux-mêmes l'image des protecteurs de ce que furent les « Grand rois très catholiques », titre qui avait été donné par le Pape aux souverains d'Espagne comme il avait nommé la France « sœur ainée de l'Église ».

JUAN CARLOS, UN FILS SPIRITUEL DE FRANCO QUI CHOISIT LA DÉMOCRATIE

Franco avait donc pris sous son aile protectrice le jeune Juan Carlos et lui donna une instruction, aussi bien intellectuelle que militaire, dans des conditions, certes, de tendresse filiale mais aussi d'une rigueur spartiate. À la mort de Franco, alors qu'il avait été désigné comme son successeur, il était évident qu'on s'attendait à une remise en cause naturelle de sa légitimité et que les républicains n'allait pas accepter un tel fait imposé.

Mais il s'est passé des événements, trop longs à raconter (et sans importance pour notre propos), qui conduisent toujours les opposants à un retour aux manigances et aux disputes internes. De péripétié en péripétié, les démocrates se sont finalement aperçus que cet homme imposé par le dictateur était peut-être celui qui aurait les compétences pour établir une constitution démocratique.

Et c'est ainsi que nous arrivons à la constitution de 1978, encore en vigueur actuellement, qui va définitivement installer l'Espagne dans les rangs des grandes démocraties et faire connaître à ce pays un bond spectaculaire dans les libertés sociétales, tout cela dans une euphorie économique sans précédent. Le choix du monarque désigné par Franco s'est donc avéré être le bon.

Mais ce roi avait-il le choix, dans un monde et, surtout, dans une Europe depuis longtemps convverte à la démocratie et les libertés ?

Il fallait encore un acte qui persuada définitivement de ce bon choix. Il vint avec un événement inattendu. Un jour, l'Espagne avait failli retomber dans les travers des coups d'état militaires lorsqu'un sergent pris en otage les députés aux Cortes, les menaçant de son revolver. Le jeune roi Juan Carlos apparut à la télévision, en tenue militaire puisqu'il était le chef des armées, et réussit à faire échouer cette tentative désespérée.

Mais les temps de la grande prospérité espagnole sont derrière nous et ce pays, bien que solide dans sa démocratie, connaît des moments difficiles dans son économie depuis la crise de 2018, amplifiée par celle du Covid-19.

Aujourd'hui, les forces de la gauche radicale sont au pouvoir, ce sont les héritiers des républicains les plus hostiles à la royauté et aux forces conservatrices. Si nous y ajoutons l'action politique des séparatistes, les forces politiques de ce pays profondément catholique et royaliste dans son passé risquent de basculer vers une république, en tout cas jamais nous en avions été si proche.

Qu'est-ce qu'une monarchie constitutionnelle ?

Mes étudiants en droit, comme tous les étudiants en France, n'échappent pas à deux exemples systématiquement rappelés lorsqu'il s'agit d'une monarchie constitutionnelle, soit le Royaume-Uni et l'Espagne.

Dans une liste plus longue mais moins abordée, nous pourrions évoquer d'autres exemples comme le Danemark, la Suède ou la Belgique. L'exemple marocain, beaucoup plus proche de l'Algérie, quelques que soient les opinions à son égard, est assez ignoré car extérieur à l'Europe.

La première erreur qu'il faut immédiatement écarter est la relation « systémique » entre une monarchie constitutionnelle et une démocratie. Nous venons de le prouver par l'exemple de l'histoire espagnole, les deux cas, dictature comme démocratie, peuvent être adossés à une monarchie constitutionnelle.

Cependant, pour ce qui est de la version contemporaine, la monarchie constitutionnelle cohabite forcément avec la démocratie dans tous les pays modernes où celle-ci s'est installée, donc en Espagne également. Quant à la Grande Bretagne, tout le monde sait que l'invention du parlementarisme est de son fait et qu'il n'y a plus un seul doute sur la démocratie depuis très longtemps.

Pour comprendre ce qu'est une monarchie constitutionnelle il faut impérativement maîtriser la notion de régime parlementaire. La Fran-

ce, comme l'Algérie, ne connaissent pas ce régime car ils ont substitué au régime parlementaire un régime de monarchie républicaine (sous le couvert d'un parlementarisme de façade). Et ce qui est cocasse, sans monarchie héréditaire (ou presque).

Le système parlementaire est le système le plus évident pour une démocratie et reprend le fameux triptyque des trois pouvoirs théorisé par Montesquieu.

Le pouvoir parlementaire est l'émanation de la volonté du suffrage universel et peut, par cette légitimité suprême, rédiger et voter les lois qui s'imposent à tous. Le pouvoir exécutif « exécute » c'est à dire que sur la base de ces lois va diriger le gouvernement du pays et mettre en œuvre la politique décidée par la majorité des votes des citoyens à travers leurs parlementaires.

Le pouvoir judiciaire est garant de la bonne application des lois, il vérifie et sanctionne toute dérive par un contrôle mis en place par des tribunaux de l'ordre administratif, pénal et civil.

Le gouvernement du pays est donc assumé par une personnalité venant normalement des rangs de la majorité souhaitée par le peuple souverain. En tout cas obligation lui est faite de suivre cette politique car son maintien peut être remis en cause par la même majorité qui l'a adoubée.

Dans un régime parlementaire c'est donc le chef du gouvernement, quelle que soit la dénomination dans chaque pays, qui décide et conduit la politique du pays.

Mais pour qu'un tel système puisse fonctionner il faut un point de repère, un arbitre et un chef de cérémonie pour les passations de pouvoir entre les majorités, surtout lorsqu'elles se déchirent.

Cet arbitre n'a pas le pouvoir de contrôler la validité d'une action au regard de la constitution, il existe pour cela un organe parmi les instances du pouvoir judiciaire (Tribunal supérieur en Espagne, Conseil constitutionnel en France). Mais au-delà du « maître de cérémonie », l'arbitre prend le titre de chef d'État, c'est à dire qu'il est non seulement le garant de la continuité des institutions mais aussi, rôle fondamental, il est l'image de la représentation d'un pays, à l'intérieur comme à l'international, au-delà des divisions politiques et sociales.

C'est pour cela que cette référence de la continuité des institutions, non exécutive et non politique, peut-être, selon l'histoire des pays, soit une personne élue (en générale indirectement par les parlementaires), soit un souverain dont l'héritérité constituera le point de repère continué du pays.

Dans le cas du second choix, ce sera en quelque sorte une famille « modèle » dans laquelle se projettent tous les citoyens pour avoir la sensation d'une image nationale, à l'écart des batailles politiques. Chacun y mettant de son interprétation de ce que doit être la représentation de son pays (valeurs, amour familial, équilibre, bonheur, instruction et majesté dans le sens de la posture, etc.).

Et c'est ce second choix qui est la définition de la monarchie constitutionnelle qui n'est en fait qu'une version particulière du système parlementaire. Une monarchie constitutionnelle est donc un régime parlementaire avec un monarque comme chef d'État, garant de la continuité des institutions.

Le lecteur le sait, d'autres le découvrent, la grande condition de cette appellation est que le monarque ne puisse avoir aucun rôle politique et exécutif dans la conduite du gouvernement. Toute entorse à ce principe et la monarchie constitutionnelle devient une supercherie dissimulant une dictature héréditaire.

Ce fut le cas de l'Espagne dans cette histoire précédente à la période contemporaine que nous avons racontée dans son résumé très simplifié. Après le scandale autour de Juan Carlos (et son éventuelle fuite), quelle que soit la véracité des qualifications pénales, la bataille des idées républicaines va reprendre des forces.

Il est vrai que l'héritérité reste tout de même le point central de la critique car elle est, dans son principe, totalement opposée au principe du vote par les citoyens. Il est vrai également, nous venons de l'expliquer, que la démocratie peut tout de même fonctionner. Il appartient à chacun de s'en faire une opinion. Pour ma part, je refuse l'idée d'une quelconque héritérité.

Aujourd'hui, la gauche radicale espagnole partage le pouvoir exécutif et ce sont les héritiers des républicains les plus hostiles à la royauté et aux forces conservatrices. Avec les séparatistes, ce pays profondément catholique et royaliste dans son passé risque de basculer vers une république, en tout cas jamais nous en avions été si proche depuis la seconde république espagnole et sa tentative de réapparaître en 1936, avant le coup fatal du franquisme.

*Enseignant

L'histoire a-t-elle déjà tranché entre Donald Trump et Joe Biden qui deviendra le 46^{ème} président des États-Unis ?

Par Medjdoub Hamed*

1ère partie

Tout d'abord, il faut énoncer une vérité. L'homme n'a pas de prise sur son destin. Il n'a de prise que tant que la conjoncture lui sourit. Ce qui nous fait dire qu'il y a des forces historiques extrêmement puissantes capables de changer du jour au lendemain l'existence d'un homme, l'existence d'un peuple, l'existence d'une nation. La crise sanitaire du Covid-19 a bouleversé le monde entier.

Aussi posons-nous la question : « Sommes-nous maîtres de notre histoire ? » Nous sommes certes les acteurs de notre histoire, mais dans nos actions, combien même nous les commandons puisque ce sont nous qui agissons, il demeure que nous agissons qu'en fonction des événements qui nous arrivent et dont nous n'avons aucune idée de ce qu'ils sont avant qu'ils nous arrivent. Par exemple, qui a pensé qu'une pandémie virale va venir et confiner plus de 4 milliards d'êtres humains ? De même qui a pensé que la vidéo montrant la mort en direct de George Floyd va faire le tour du monde ? George Floyd, un Noir américain, mobilisé à terre par plusieurs policiers blancs jusqu'à, par étouffement, il meurt.

C'est précisément cette mort de George Floyd et par la façon dont il est mort qui a révélé le monde qui va agir, entre autres, dans la destinée de l'Amérique et du monde. Aussi interrogeons-nous sur le sens à la fois humain et métaphysique de ces deux grands événements, pandémie et mort d'un Noir américain ? Tout d'abord sur le plan général.

« Si nous ne sommes pas maître de notre histoire, peut-on penser que ce qui arrive aux hommes relève du hasard ? » Les forces de l'histoire agissent-elles de manière aveugle et arbitraire ? Cette impossibilité pour l'homme de prévoir ce qui lui arrive en termes d'événements heureux ou malheureux fait qu'il dépend réellement des forces supérieures. Et ces événements suivent un cours inéluctable, indépendamment de la volonté de l'homme. Et on ne peut que se référer à la Providence divine, puisque c'est à elle que lui revient le fonctionnement du monde, par elle que nous existons. Nous n'avons pas été puis nous sommes, nous existons.

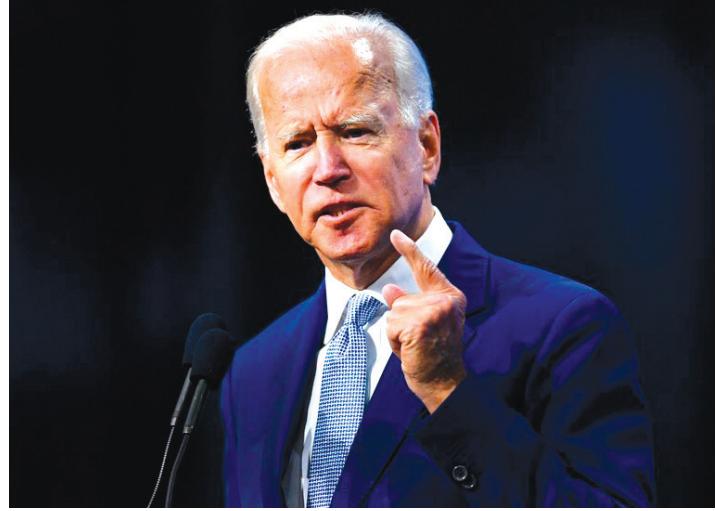
Par ce qui précède, trois points ressortent et légitiment la situation de l'homme dans l'Etat du monde. Le premier point, ce sont les forces historiques. Elles ne relèvent pas du hasard et ne sont pas arbitraires. Force de dire aussi que ce postulat dépasse l'homme. « Il y a un Esprit qui gouverne le monde. » C'est la Providence divine. La marche de l'humanité procède donc selon une Intelligence qui transcende les hommes. Et, par le principe de causalité qui en découle, tout effet qui suit la cause est nécessaire et toute cause qui l'a générée est aussi nécessaire.

Le deuxième point, c'est le progrès de l'histoire qui est bien une réalité pour l'entendement humain. L'être humain comprend facilement que les époques de l'histoire sont solidaires entre elles. L'humanité a toujours évolué positivement malgré les guerres atroces et les calamités, cela est témoigné par ce qu'a été l'humanité durant l'Antiquité, avant l'Antiquité, ensuite au Moyen Âge, et passant par d'autres phases, jusqu'à ce qu'elle est à nos jours. Et donc pour le début du 3^{ème} millénaire qui est aussi transitoire.

Le troisième point est la « parfaite inconnaissance » de l'homme sur son destin en perpétuelle marche, en perpétuelle mutation. L'homme est et devient. Ce devenant humain est non seulement nécessaire mais constitue la substance même de son existence. Sans cette « inconnaissance », l'histoire de l'humanité aurait perdu de sa substance, ou plus simplement son essence d'exister. Le sens de l'histoire si l'homme était connaissant de son essence ne serait tout simplement pas. De même pour l'univers. L'histoire comme le monde ne serait alors pas néant et rien n'existerait. Donc on peut dire que la connaissance des êtres humains est délimitée par l'essence par laquelle procède leur existence.

Par cette présentation métaphysique mais aussi objective du sens de l'humanité, on peut alors s'inquiéter sur l'élection présidentielle américaine à venir, prévue en novembre 2020. Pour répondre, et avant de voir ce qui ressort du 1^{er} mandat du président Donald Trump, reportons-nous d'abord

Que peut-on dire des élections présidentielles américaines qui auront lieu le 3 novembre 2020 ? Le président sortant Donald Trump sera-t-il réélu ? Ou c'est son opposant Joe Biden qui l'emportera, et deviendra par conséquent le 46^{ème} président des États-Unis. Pour répondre, nous allons tenter de faire parler l'histoire.



sur les 50 dernières années. Regardons les contextes historiques qui ont existé lors de chaque élection présidentielle précédente. Quelles ont été les forces qui ont porté les candidats à la magistrature suprême ?

Tout d'abord le président Lyndon Johnson, du parti démocrate. Vice-président, il devient président des États-Unis, le 23 novembre 1963, suite à l'assassinat du président de J. F. Kennedy. En 1964, il est réélu. C'est la plus grande victoire électorale de l'histoire des États-Unis. Comme une revanche contre l'assassinat d'un président. L'engagement américain dans la guerre du Vietnam suite aux incidents du golfe du Tonkin, survenus les 2 et 4 août 1964, ne laissait pas présager une guerre désastreuse pour les États-Unis.

Precisément, à partir de 1965, les États-Unis interviennent massivement au Vietnam. Durant quatre années, malgré des bombardements barbares, massifs contre le territoire nord-vietnamien, la guérilla au Sud restait toujours opérante. L'enlisement de l'armée américaine, le conflit dans l'impasse de plus en plus impopulaire dans l'opinion publique américaine ont constitué un cygne noir pour le président Johnson qui a compris qu'il n'avait aucune chance d'être réélu. Il a renoncé à se représenter en 1968 pour un deuxième mandat.

En 1968, c'est l'ancien vice-président de D. Eisenhower, Richard Nixon, un républicain, qui est élu. Il devient le 37^{ème} président des États-Unis. Il corrige les erreurs du précédent président, procède au retrait des troupes américaines, reconnaît la République populaire de Chine. C'est le premier président américain à se rendre en Chine et en URSS. C'est le dégel dans la guerre froide, le début de la Détente entre les grandes puissances.

En 1974, il démissionne à la suite du début d'une procédure d'impeachment consécutive à l'affaire du Watergate. Que peut-on dire de la démission de Nixon ? Le retrait des forces américaines et la reconnaissance de la RPC ont été dictés par les forces de l'histoire. Pour Nixon, cela aurait été une folie de continuer la guerre comme l'a faite l'administration démocrate précédente.

S'il a été réélu en 1972, un cygne noir latent existait néanmoins durant le deuxième mandat. Une grave crise monétaire opposait l'Europe aux États-Unis. Ce qui a poussé le président américain à mettre fin à la convertibilité du dollar en or, le 15 août 1971, le stock d'or américain étant arrivé à une limite qu'il ne pouvait dépasser (ligne rouge). Les crises monétaires successives entre 1971 et 1972 n'ont trouvé solution qu'avec le premier krach pétrolier suite à la 4^{ème} guerre israélo-arabe. La démission en 1974 du président Nixon n'a finalement été qu'un processus naturel qui s'est enclenché et qui allait toucher aussi le vice-président Gérard Ford.

38^{ème} président des États-Unis, en 1974, en remplacement du Président Nixon, Gérard Ford ne sera pas élu en 1976. Là aussi la crise économique, financière et monétaire, dans les années 1970, était pendante, laissant un cygne noir peser sur l'économie américaine. La forte inflation durant son mandat due à la guerre économique entre les pô-

les occidentaux (Europe, États-Unis et Japon), l'évolution erratique du système monétaire international et les crises pétrolières ont eu un effet très négatif dans l'opinion publique américaine. Poussant le contexte historique favorable aux démocrates.

En novembre 1976, Jimmy Carter, un démocrate, est élu. Il devient le 39^{ème} président des États-Unis. Plutôt président antisystème, surtout pragmatique, il a cherché à relancer l'économie américaine. Humaniste, il privilégie le multilateralisme, la non-intervention et le rapprochement des États-Unis avec les pays pauvres et en voie de développement. Tous ces progrès dans sa politique étrangère n'ont pas suffi sur le plan interne pour relancer l'économie américaine. Et la population américaine est très sensible au problème du chômage, c'est le problème N°1 pour l'Amérique. La Grande Dépression des Années 1930 qui a amené l'Amérique pourtant un pays prospère, riche et puissant à subir la plus grande crise économique de tous les temps est encore présente dans la mémoire du peuple américain. Un chômage d'au moins 40%, des soupes populaires, des émeutes de la faim, des millions de familles jetées dans la rue, durant la Grande Dépression.

Le cygne noir était bien là. Le 2^{ème} krach pétrolier, en 1979, suivi de la hausse brutale du taux d'intérêt directeur par la Banque centrale américaine (Fed) qui passe de 10% à plus de 20% pour contrer l'inflation galopante - elle était à deux chiffre (15%) - ont provoqué un désastre économique mondial dans les années 1980 - l'endettement a frappé une grande partie du monde. Et l'inflation galopante était due dans la guerre financière et monétaire qui opposait l'Europe et le Japon aux États-Unis. Les deux premiers pôles se sont mis aussi à émettre des liquidités internationales pour répondre aux liquidités émises par la Fed américaine pour financer ses déficits commerciaux extérieurs. En fait, une monétisation de fait du surplus d'importation sur les exportations par les États-Unis qui, s'assimilant à un financement basé sur la création monétaire et donc gratuit, a poussé les autres puissances partenaires à faire de même. Cette crise qui s'est traduite par la hausse des prix dont le prix du carburant à la pompe et le chômage ont été le cygne noir dans la non-réélection de Jimmy Carter, pour un deuxième mandat.

Que peut-on dire des quatre présidents américains entre 1968 depuis que le président Johnson a renoncé à se représenter en 1968 pour un deuxième mandat et 1980 qui a vu Jimmy Carter privé d'un second mandat ? A chaque fois, c'est le cygne noir, i.e. le contexte historique qui, par les forces historiques sous-jacentes mais essentielles, détermine en dernier ressort les élections présidentielles américaines. On doit comprendre que ce ne sont pas les candidats eux-mêmes qui choisissent de se présenter pour être président ou pour postuler un 2^{ème} mandat, mais l'histoire qui a anticipé et a déjà fait son choix, amenant le peuple à avaliser ce qui était déjà en

puissance. Comme on le constate encore dans les élections qui ont suivi.

En novembre 1980, Ronald Reagan, un ancien acteur de cinéma et républicain, est élu. Il devient le 40^{ème} président des États-Unis. Après la récession de 1982, due à la forte hausse des taux d'intérêt et de la forte hausse du taux de change du dollar américain, la reprise économique a été rapide. Il est réélu en 1984. Malgré le krach de 1987, le taux d'inflation et le taux de chômage en forte baisse, l'économie américaine est restée stable durant le deuxième mandat. On peut considérer qu'il n'y a pas eu de cygnes noirs potentiels qui ont terni sa présidence. Donc des retombées positives pour son parti, un autre républicain est élu à la fin de son deuxième mandat.

En novembre 1988, George H. W. Bush, vice-président de Ronald Reagan, est élu. Il devient le 41^{ème} président des États-Unis. Après l'affondrement des pays socialistes de l'Est, suivi par celui de l'URSS en décembre 1991, marquant l'émergence d'un monde unipolaire, les États-Unis, sous son mandat, assument leur rôle de gendarme du monde. A la tête d'une coalition internationale, les États-Unis ont libéré le Koweït (Première guerre du Golfe), en 1991.

Si Bush senior enregistre de forts succès internationaux, deux cygnes noirs vont assombrir son triomphe extérieur. Le premier cygne noir porte sur les émeutes raciales à Los Angeles (avril-mai 1992). Le passage à tabac d'un automobiliste noir américain par quatre officiers de police blancs, acquitté par un jury composé de 10 Blancs, un Asiatique et un Latino a mis le feu aux poudres. Plusieurs jours d'émeutes (53 morts, 2300 blessés, 1100 bâtiments détruits, plusieurs milliers de personnes arrêtées). C'est le premier cygne noir.

Le deuxième cygne noir, c'est l'entrée en récession de l'économie américaine en 1991-1992. La récession économique américaine est compréhensible si on rappelle qu'une grande partie du monde était endettée dans les années 1980, en particulier les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Les pays émergents, à cette époque, n'étaient que les quatre dragons asiatiques suivis des tigres tous localisés en Asie. Au total 9 pays et se trouvant tous dans le giron occidental. I.e. la Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Hong Kong suivie de la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, le Vietnam, les Philippines...

Le Bloc Est était en état de délabrement, la Fédération de Yougoslavie a suivi. On comprend dès lors que c'est toute l'économie mondiale qui était en dépression. Le cygne noir qui frappa les États-Unis était à la fois intérieur puisque provoqué par la hausse des taux d'intérêt mondiaux dès 1980, dont l'initiateur a été la Fed américaine et extérieur, et extérieur, i.e. le feedback de la politique monétaire américaine sur elle-même (contre-réaction). Manquant à sa promesse de ne pas augmenter les impôts, l'économie en récession, le chômage qui augmente, George Bush n'est pas réélu en 1992.

A suivre

*Auteur et Chercheur indépendant en Economie mondiale, Relations internationales et Prospective

De l'art de s'y méprendre

Par Zerrouk Ahmed*

Le dernier communiqué de la Présidence de la République, diffusé le 09 aout 2020 par l'APS, à l'issue de la réunion du Conseil des ministres, tenue le même jour, appelle les observations suivantes :

les rédacteurs de ce communiqué et concernant « les incidents et dysfonctionnements graves qui sont survenus ces dernières semaines – incendies de forêts, rupture en électricité et eau potable, indisponibilité brutale de liquidités au niveau des centres postaux », ont précisé ce qui suit : « ... il (Monsieur le Président de la République) a enjoigné le gouvernement à l'effet de mener à leur terme les enquêtes diligentées, de porter à la connaissance de la population ses résultats, prêves à l'appui, et de veiller à la sanction de leurs auteurs avec la plus grande fermeté ».

Faisons une étude de ces directives présidentielles, telles que rédigées dans ledit communiqué :

1-« mener à leur terme les enquêtes diligentées », à contrario, il est aisément de comprendre que les enquêtes diligentées pourraient être tronquées ou abandonnées ou faire l'objet d'un « simple oubli ».

Donc, il y a une certaine appréhension au sommet de l'Etat que ces enquêtes ne soient pas menées à leur terme, ce pourquoi Monsieur le Président de la République insiste pour qu'elles aboutissent toutes.

Maintenant, il faut distinguer entre les enquêtes administratives et les enquêtes préliminaires. Les enquêtes administratives sont des investigations qui relèvent de la compétence de l'autorité administrative et peuvent déboucher, en cas de commission d'une faute, à une procédure disciplinaire.

Quant à l'enquête préliminaire, elle est le ressort des officiers de la police judiciaire qui agissent, soit sur les instructions du procureur de la République, soit d'office.

Dans ce dernier cas, il n'appartient nullement à l'exécutif de s'immiscer dans une pareille enquête préliminaire, en application du principe de la séparation des pouvoirs.

2-« de porter à la connaissance de la population ses résultats (de l'enquête), preuves à l'appui ».

Cette phrase est en contradiction complète avec le code de procédure pénale, notamment son article 11/1^{er} et 2^{ème} alinéas (la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète, et toute personne qui y concourt est tenue au secret professionnel»¹.

J'ouvre ici une parenthèse pour dire que cette façon de procéder qui est également contraire aux dispositions de l'article 11/3^{ème} alinéa du code de procédure pénale, vient d'être suivie par « monsieur le Directeur de la Justice Militaire au Ministère de la Défense Nationale », qui n'est pas le représentant du ministère public - Procureur Général Militaire et Procureur Militaire de la République - voir dépêche APS 11/08/2020- ; et je ferme la parenthèse.

De plus, le juge, et une fois les débats clos, se prononce selon son intime conviction, en matière criminelle, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 307 du code de procédure pénale².

Dans ce cadre, il est à relever que les articles 212, 213 et 215 imposent aux juridictions de jugement, en matière d'administration de la preuve, ce qui suit :

Article 212 : « Hors les cas où la loi en dispose autrement, les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction. Le juge ne peut fonder sa décision que sur les preuves qui sont apportées au cours des débats et contradictoirement discutées devant lui ».

Article 213 : « L'aveu, comme tout élément de preuve, est laissé à la libre appréciation du juge ».

Article 215 : « Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, les procès-verbaux et les rapports constatant les crimes et délits ne valent qu'à titre de simples renseignements ». En outre, la formulation de ladite phrase viole le principe de la présomption d'innocence, consacré par les dispositions de l'article 56 de la Constitution : « Toute personne est présumée

innocente jusqu'à l'établissement de sa culpabilité par une juridiction régulière dans le cadre d'un procès équitable lui assurant les garanties nécessaires à sa défense ».

Le principe essentiel du procès équitable réside dans le fait que la cause de toute personne inculpée aux formes de droit doit être entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un juridiction indépendante et impartiale établie par loi.

3-« veiller à la sanction de leurs auteurs avec la plus grande fermeté ».

Cette phrase est antinomique du principe de l'indépendance de l'autorité judiciaire, d'autant plus que Monsieur le Président de la République est garant de cette indépendance. Les dispositions de l'article 156 de la Constitution sont sans équivoque : « le pouvoir judiciaire est indépendant. Il s'exerce dans le cadre de la loi. Le Président de la République est garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire ».

Le juge du siège comme celui de l'instruction n'obéissent qu'à la loi (article 165 de la Constitution) et non aux injonctions et autres instructions du pouvoir exécutif, qui s'assimilent à une immixion dans le cours de la justice, qui est proscrite par l'article 166/1^{er} et 2^{ème} alinéas de la Constitution.

La sanction, lorsqu'il s'agit d'infractions qualifiées crimes, délits ou contraventions est de la compétence exclusive du pouvoir judiciaire. Et, le juge est indépendant et n'obéit qu'à la loi.

Par ailleurs, et dans un autre paragraphe, ledit communiqué donne cette information : « le Président de la République a tenu... à porter à la connaissance des ministres que des arrestations viennent d'être opérées en ce qui concerne des actes de destruction de poteaux électriques dans la wilaya de Bouira, ainsi que celle d'un pyromane qui a avoué avoir mis le feu volontairement à la forêt de Ait-Laaziz dans la même wilaya ».

Ici, il y a lieu de souligner que seuls le représentant du ministère public (Procureur Général ou Procureur de la République) ou l'officier de police judiciaire sur autorisation écrite du procureur de la République, peut rendre publics des éléments objectifs tirés de la procédure ne comportant aucune appréciation sur le bien-fondé des charges retenues contre les personnes mises en cause - Article 11/3^{ème} alinéa du code de procédure pénale -.

De même, il existe une différence entre le pyromane et l'incendiaire. Le premier relève de la psychiatrie puisqu'il répond à une pulsion d'allumer des incendies, c'est un « maniaque du feu » ; et l'incendiaire, c'est-à-dire une personne qui allume volontairement un incendie. D'ailleurs, le code pénal ne consacre aucunement le terme de « pyromane », dans ses articles 396 et 396 bis, mais fait état de : « quiconque - autrement dit toute personne -....met volontairement le feu... ».

Je ne veux pas entrer dans un autre aspect, celui lié à la haute charge dévolue par la Constitution au Président de la République, qui ne sied nullement, à mon humble avis, à ce qui est rapporté dans ce paragraphe.

D'autre part, il y a lieu de signaler une question, qui a un lien avec l'Etat de droit et le principe de la primauté de la loi, objectifs de l'Algérie nouvelle, de la République nouvelle, voulue par le Président de la République. Il s'agit des déclarations « politiques » faites le 10 aout 2020 par le Premier Président de la Cour Suprême.

En effet, et lors de la cérémonie d'installation du nouveau président de la Cour de Médea et du nouveau Procureur Général auprès de ladite juridiction, ce haut magistrat a appelé, selon le journal électronique Ennaharonline : « à faire preuve de vigilance et de prendre conscience des enjeux difficiles de cette étape et de la contre révolution dont l'Algérie fait l'objet ».

Au cas où ces paroles ont été réellement prononcées par le Premier Président de la Cour Suprême, le Peuple, source de tout pouvoir, aimerait bien connaître ces révolutionnaires qui ont pris le pouvoir dans notre pays. Je crois qu'aucune personnalité politique ou militaire qui exerce actuellement des responsabilités n'est membre du Conseil de la révolution.

De plus, ces paroles sont contraires au devoir de réserve auquel est tenu tout magistrat



et aux principes d'indépendance du pouvoir judiciaire et de séparation des pouvoirs.

L'article 171/1^{er} alinéa de la Constitution énonce que : « la Cour suprême constitue l'organe régulateur de l'activité des cours et tribunaux ». Elle n'a aucune compétence dans le domaine politique, elle a pour mission de contrôler l'exacte application du droit par les tribunaux et cours, et d'unifier la jurisprudence. Je terminerais en attirant l'attention sur ce qui suit :

1-Les incendies de forêt. L'Algérie connaît chaque année, en été, des feux de forêt. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, ni d'inédit dans notre pays. Les incendies qu'elles soient d'origine criminelle ou naturelle, se déclarent dans tous les pays (Portugal, Espagne, Grèce, USA ...etc.)

2-La rupture en électricité et eau potable. En été, des ruptures en eau et en électricité surviennent. Ce n'est pas un fait nouveau en Algérie.

A u cas où il s'agit de la station de dessalage d'eau de mer de Fouka, il faudrait informer l'opinion publique : est-ce un acte criminel, un acte de sabotage ou une malheureuse coïncidence avec l'Aïd El-Adhaa, due à un problème technique ou autre.

Selon la dépêche de l'APS du 1^{er} aout 2020, l'incident survenu la veille de l'Aïd El-Adhaa, le jeudi à 4h30, a été résolu en début d'après-midi et la station a repris sa production optimale. Il n'est pas fait état d'un quelconque acte de sabotage ou de dégradation volontaire par un tiers.

3-L'indisponibilité brutale de liquidités au niveau des centres postaux. Cette situation a été étudiée au cours d'une réunion tenue le 28/07/2020, sous la présidence du Premier ministre.

Le communiqué du Premier ministre daté du 28/07/2020 est explicite : une réunion interministérielle a été consacrée à l'examen de la situation de la disponibilité des liquidités dans le réseau postal face à la pression de la demande de la clientèle qui s'exerce à travers les titulaires de 22 millions de comptes de chèques postaux actifs.

Je cite toujours le communiqué : la situation actuelle ne se pose pas en termes de disponi-

bilité de liquidités mais elle est plutôt la résultante d'une conjoncture tout à fait particulière liée aux impacts de la situation sanitaire qui a provoqué un ralentissement de l'économie avec ses conséquences sur la circulation et le recyclage des liquidités.

Epilogue : Il appartient à Monsieur le Président de la République de s'entourer de compétences, y compris celles disposant d'un « savoir » juridique et judiciaire, qui soient dans une obligation de loyauté envers sa personne, c'est-à-dire de vérité, et non de complaisance courtisane pour s'extasier devant chaque parole présidentielle.

Ces compétences doivent exprimer leur avis sans fioriture et doivent être capables d'argumenter en privé avec Monsieur le Président de la République, en cas de désaccord. Elles doivent avoir une forte personnalité et un franc parler.

*Colonel à la retraite ,ex-cadre/MDN.

Notes

¹ Article 11/1^{er} et 2^{ème} alinéas du code de procédure pénale : « Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, et sans préjudice des droits de la défense, le procès dure au cours de l'enquête et de l'instruction est secret. Toute personne qui concourt à cette procédure est tenue au secret professionnel dans les conditions et sous les peines prévues au code pénal »

² Article 307 du code de procédure pénale : « Avant que le tribunal ne se retire, le président donne lecture de l'instruction suivante , qui est, en outre, affichée en gros caractères dans le lieu le plus apparent de la chambre des délibérations : « La loi ne demande pas compte aux juges des moyens par lesquels ils se sont convaincus ; elle ne leur prescrit pas de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve ; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes, dans le silence et le recueillement et de rechercher, dans le sincérité de leur conscience, quelle impression ont fait, sur leur raison, les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. La loi ne leur fait que cette question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs : »Avez-vous une intime conviction ? ».



médatic

Par Belkacem
Ahcene-Djaballah
Livres

SUR TOUS LES FRONTS

Lettres inédites

Mabrouk BELHOCINE

Born le 29.08.1920

Cher frère,

Faisant tout à son télégramme

LE COURRIER
ALGER - LE CAIRE
1954 - 1956

et le Congrès de la Soummam dans la Révolution

Il faut faire de tout pour sauver l'Algérie. C'est une grande responsabilité que j'ai assumée. Je suis fier de ce que j'ai fait.

Télik
(Mohamed BOUDAF)

CASBAH Editions

LE COURRIER ALGER - LE CAIRE. 1954-1956.**Le Congrès de la Soummam dans la Révolution.****Récit historique de Mabrouk Belhocine. Casbah Editions, Alger 2000 - 349 pages - 650 dinars.**

On toujours cru (ou on nous a fait croire) que la Guerre de libération nationale s'est déroulée sans problèmes. Mabrouk Belhocine nous dit : bien sûr que

non. Elle a même connu, comme d'autres révoltes, des drames, des déchirements au point où «à un certain moment, on pouvait craindre pour son devenir». Il nous la raconte donc d'une manière très originale (publication des textes suivis de simples notes «nécessaires pour fournir des indications sur des hommes ou des événements peu connus du grand public») mais incontestable quant à la véracité à travers des archives de la délégation extérieure du Fln au Caire. Un courrier échangé entre Abane Ramdane et le Caire (principalement Mohamed Khider, chef et secrétaire permanent de cette délégation de 1955 à 1956). Des documents (fac simili des documents originaux à l'appui) qui éclairent les rapports qui ont existé entre «l'intérieur» et «l'extérieur» ainsi que sur l'événement historique que fut le Congrès de la Soummam. De retour au pays, il avait sauvé les documents («sachant d'expérience le sort réservé aux archives dans les mouvements politiques»)... à remettre, dit-il, aux Archives nationales... après la publication du livre.

Des documents qui ne contredisent pas mais complètent d'autres ouvrages de référence comme celui de Mohamed Harbi publié en 1981 sur «les Archives de la Révolution algérienne»... des documents qui font du présent ouvrage, non une histoire de la Révolution algérienne, mais «une contribution à l'écriture de l'Histoire» et permettant au lecteur de «voir un peu plus clair dans «la glorieuse aventure du 1^{er} Novembre».

Elle a permis aussi, à travers les phrases et les styles des uns et des autres de «dé-

couvrir» les engagements, les caractères et parfois les «humours» de nos héros. Car si héros ils furent, ils n'en étaient pas moins hommes.

L'auteur : Né en 1921 à Chemini (Sidi Aïch / Bejaïa). Licence en droit (Université d'Alger). Inscrit à l'Ordre des avocats d'Alger en juillet 1949 puis de Bougie en 1950. Réinscrit à Alger fin 1962. Bâtonnier de l'Ordre et coordinateur de l'Organisation nationale des Avocats de 1977 à 1979. Militant Ppa (46-49), avocat des victimes de la répression. Fln décembre 54. Fédération de France avril 56 à mars 57. Tunis en avril 57. Plusieurs fonctions au sein de l'Administration du Gpra dont Sg adjoint du ministère des Affaires étrangères puis chef de mission du Gpra en Amérique latine. Député 1962, réélu en 64. Se consacrera à sa profession après le 19 juin 65. Juillet 62, membre de la Commission d'enquête sur l'assassinat du Président Boudiaf.

Sommaire : Avant-propos / Livre premier : Une longue marche (Première partie : l'Algérie face au colonialisme, 1830-1954) - Deuxième partie : Vers une sortie révolutionnaire de la crise - Troisième partie : Le congrès de la Soummam) / Livre second (p 77 à 341) : Le courrier Alger - Le Caire 1954-1956 (transcription en clair des documents, annexes : fac simili des documents originaux, photos historiques) / Bibliographie.

Extraits : «Faut-il croire et dire que la Guerre de libération s'est déroulée sans problèmes ? Bien sûr que non. Comme d'autres révoltes, elle a connu ses drames, ses déchire-

ments au point où, à un certain moment, on pouvait craindre pour son devenir» (p 9). «Le 23 octobre 1956, les membres de la délégation extérieure (note : Ben Bella, Khider, Aït Ahmed, Boudiaf... et Lacherif) sont arrêtés avec le rapt de l'avion qui les menait de Rabat à Tunis. Les autorités françaises ne pouvaient pas s'imaginer qu'elles venaient de sauver l'unité de la Révolution algérienne !» (p 53). «De Yugurtha à l'émir Abdelkader, société paysanne et pouvoir, peu de choses ont changé. Le courage, l'intelligence, le charisme d'un homme pouvaient longtemps suffire. A notre époque, face aux puissances aux armées modernes, cela ne suffit plus» (p 71).

Avis Clair, concis, précis... et des archivages que je lis avec énormément de retard, un retard inexplicable et inexcusable, mais retard que je ne regrette pas car cela m'a permis de mieux «appréhender» toutes les autres contributions à l'écriture de l'Histoire.

Citations : «Si la cause de la défaite (note : durant la période 1830-1881) fut bien sûr la supériorité de l'armée française en armement et en organisation, la cause principale ne fut-elle pas dans le sous-développement culturel, technologique et économique du pays, et surtout l'absence d'unité nationale ? Cette question reste toujours d'actualité» (p 20). «La Révolution n'appartient à personne si ce n'est à ceux qui la font. A la «légitimité du calendrier», le Congrès (de la Soummam) a opposé la légitimité d'exercice» (Abane Ramdane, fin 1955, p 60).

pays... et, surtout, pour mieux comprendre le mouvement national lui-même et... après.

Avis A acheter. A lire. Vous serez également surpris. A faire lire. A conserver précieusement. Un appel à l'édition : le traduire en urgence. Pour que chaque citoyen, surtout les plus jeunes, puisse connaître l'histoire (bien complexe mais riche) complète de l'Algérie profonde.

On y retrouve des A.l.g.e.r.i.e.n.s, musulmans, juifs, cathos, protestants, socialistes, communistes, athées, des cadres, des intellos, des fellahs, des ouvriers, des dockers, des syndicalistes, des femmes, des hommes... Des «indigènes» de toutes origines, des «immigrés» de France... Mais, tous, sinon révolutionnaires, du moins «engagés sociaux» au service du peuple algérien, parfois pour l'indépendance du pays, mais toujours contre l'exploitation coloniale.

ALGÉRIE
ENGAGEMENTS SOCIAUX
ET QUESTION NATIONALE
DE LA COLONISATION À L'INDÉPENDANCE 1830-1962

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE
DU MOUVEMENT OUVRIER
MAGHREB

sous la direction de René Galissot

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (série Maghreb). Ouvrage collectif sous la direction de René Galissot, assisté de Abderrahim Taleb-Bendiab et Amar Benamrouche. Editions Barzakh, Alger 2007 (1^{re} édition, Editions de l'Atelier / Les Editions Ouvrières, Paris, 2006). 605 pages. 900 dinars (Chronique déjà publiée. Pour rappel).

René Galissot avait 20 ans en 1954. Il fait partie de la génération intellectuelle et politique dite de la «guerre d'Algérie». Enseignant à Alger à l'indépendance... Il lui a fallu vingt autres années de recherche pour concevoir ce dictionnaire biographique. Un lieu d'interférence de quatre types de militants : Les Européens d'Afrique du Nord, en majorité français, qui introduisent le syndicalisme et le socialisme sans toujours remettre en cause le régime colonial ; les nationaux qui deviennent majoritaires et s'engagent progressivement dans la lutte pour l'indépendance ; quelques Européens nés en Algérie ou venus de l'étranger qui les rejoignent ; enfin, les émigrés qui, travaillant en «métropole», sont au croisement de ces deux inspirations.

Près ou plus d'un millier de fiches biographiques, certaines assez longues et bien fournies (exemples : celle de Abane Ramdane, qui débute l'œuvre - à tout seigneur, tout honneur... et les hasards

heureux de l'alphabet - et qui comporte pas moins de cinq pages et demie ; celle de Alleg Henri né Salem. D'autres moyennement fournies comme celle de Masseboeuf Jean, avec une page, alors que d'autres sont squelettiques comme celle de Alleg Aïcha (On apprend que Henri Alleg lui aurait emprunté le nom car, jeune militant communiste nouvellement arrivé en Algérie et recherché par la police, il avait été hébergé en 1941 par la jeune militante qui lui avait alors établi de faux papiers en le présentant comme son frère. Sa cellule est dissoute et elle est exclue du parti pour avoir refusé la reconnaissance de l'Etat d'Israël). Tout dépend de la place et du rôle effectivement joué sur la scène militante, ouvrière et politique. Mais, toutes les bios sont plus intéressantes les unes que les autres.

C'est tout cela qui fait de cet ouvrage une référence indispensable pour penser la vraie histoire contemporaine du

Pourquoi l'ancien roi d'Espagne, Juan Carlos, a décidé de quitter son pays

L'ex-roi Juan Carlos, poursuivi par un scandale de corruption, a annoncé lundi quitter l'Espagne afin d'aider son fils Felipe VI à préserver l'image de la monarchie.

Le Journal du Dimanche

L'annonce a été faite lundi. Juan Carlos, 82 ans, a annoncé lundi sa décision de quitter l'Espagne à son fils, le roi Felipe VI, qui l'a acceptée et l'en a remercié dans un communiqué publié par la Maison Royale. "Guidé (...) par la conviction de rendre le meilleur service aux Espagnols, à leurs institutions, et à toi en tant que Roi, je t'informe de ma décision réfléchie de m'exiler, en cette période, en dehors de l'Espagne", écrit l'ancien souverain.

Il indique ne pas vouloir nuire à son fils. Juan Carlos explique à son fils sa décision par la volonté de "faciliter l'exercice de (ses) fonctions", devant "les conséquences publiques de certains événements passés de (sa) vie privée", une allusion transparente à l'enquête pour corruption ouverte contre lui en juin par le parquet de la Cour suprême. Elle se penche sur d'éventuelles malversations de l'ancien monarque, mais uniquement pour des faits commis après son abdication en 2014 quand il a perdu son immunité. L'avocat de Juan Carlos, Javier Sanchez-Juncos, a tenu à préciser dans un communiqué que l'ancien monarque ne cherchait pas à échapper à la justice en s'exilant mais restait à la disposition du parquet. De son côté, le vice-président du gouvernement Pablo Iglesias a dénoncé sur Twitter une "fuite" que le chef du parti anti-monarchiste Podemos juge "indigne d'un ex-chef d'État".

La huida al extranjero de Juan Carlos de Borbón es una actitud indigna de un ex Jefe del Estado y deja a la monarquía en una posición muy comprometida. Por respeto a la ciudadanía y a la de-



mocracia española, Juan Carlos I debería responder por sus actos en España y ante su pueblo

100 millions de dollars au cœur de l'enquête. La justice espagnole et suisse - cherche à établir si Juan Carlos s'est rendu coupable de corruption en recevant en 2008 de la part de l'Arabie saoudite une énorme commission. En 2018, deux sites Internet espagnols évoquaient des enregistrements réalisés à l'insu de son ancienne maîtresse, Corinna zu Sayn-Wittgenstein, dans lesquels cette dernière affirmait que Juan Carlos avait caché de l'argent à l'étranger, à Genève. Elle évoquait une histoire de contrat passé entre l'Espagne et l'Arabie saoudite : l'attribution par Riyad, en 2011, à un consortium d'entreprises majoritairement espagnoles, de la ligne de train à grande vitesse reliant La Mecque à Médine. Un marché de plus de 6 milliards d'euros, arraché par les Espagnols

à la suite d'un rabais de 30% consenti à la dernière minute. La question : Juan Carlos aurait-il été remercié pour avoir convaincu ses compatriotes de baisser leur prix ?

De nouvelles révélations en mars dernier. Le 3 mars 2020, le quotidien suisse La Tribune de Genève titrait sur l'affaire. Selon le journal, les 100 millions ont été déposés sur un compte à la banque privée Mirabaud, située au cœur de Genève, qui est au nom de la fondation Lucum, une entité panaméenne fantôme dont Juan Carlos est l'unique bénéficiaire. Tous les ans, alors qu'il règne encore sur l'Espagne, le vieil homme puise dans sa cagnotte. Jusqu'en 2012, deux ans avant qu'il ne transmette le trône à son fils, quand il vide son compte genevois et verse une somme énorme, 65 millions d'euros, sur un autre compte situé sous le chaud soleil des Bahamas et détenu par Corinna Larsen, qui demande à se faire appeler Corinna zu Sayn-Wit-

tgenstein, du nom de son second mari, Casimir.

Un exil en République dominicaine ou au Portugal. Des médias espagnols spéculaient mardi sur l'arrivée de Juan Carlos en République dominicaine mais le Palais royal s'est refusé à communiquer toute information. Le site Internet du quotidien ABC, favorable à la monarchie, en a fait l'annonce puis El Mundo et la Vanguardia lui ont emboîté le pas et écrivent qu'il a l'intention de résider quelque temps chez des amis dans ce pays des Caraïbes. Mais le journal en ligne El Confidencial écrit qu'il pourrait se trouver au Portugal, où il passe sa jeune enfance, mais aussi en France ou en Italie, où il a des parents. De son côté, la reine émérite Doña Sofia, dont Juan Carlos vit séparé depuis longtemps, est toujours en Espagne, a appris l'AFP mardi de source proche du Palais royal.

Felipe VI souligne "l'importance historique" du règne de son père "au service de l'Espagne et la démocratie". Juan Carlos, choisi par Francisco Franco pour lui succéder, avait surpris après la mort du dictateur en 1975 menaçant une transition en douceur vers la démocratie avec son Premier ministre Adolfo Suárez. Il avait ensuite neutralisé une tentative de coup d'État en février 1981. Cela avait valu au souverain une immense popularité dans un pays où la monarchie est pourtant contestée. Mais son image avait été progressivement ternie par des rumeurs de corruption du monarque très proche des monarchies du Golfe. Depuis quelques mois, et face aux nouvelles révélations de presse, Felipe VI avait retiré à son père une dotation annuelle du Palais royal évaluée à plus de 194.000 euros par an. Puis il avait annoncé renoncer à l'héritage de son père "afin de préserver l'exemplarité de la Couronne".

La santé mentale des jeunes sur la sellette

Déprimés, angoissés, stressés, partout en Europe la santé mentale des jeunes se dégrade, selon le portrait de l'adolescence publié le 19 mai par le bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Aujourd'hui la Turquie

Selon cette étude, menée tous les quatre ans, les enjeux sociaux, économiques et environnementaux pèsent sur l'état mental des adolescents. Étant particulièrement vulnérables au regard des facteurs de stress cumulés, la question qui se pose est : quel sera l'impact de la crise sanitaire sur la vie de ces jeunes, notamment en France où ils ont été confinés durant 55 jours ?

STRESS LIÉ AU TRAVAIL SCOLAIRE ET À L'INCERTITUDE

Cette étude (Health Behaviour in School-Aged Children, HSBC) étudie le comportement de 277 441 enfants d'âge scolaire de 45 pays, principalement européens. Une analyse d'autant plus pertinente que, dans toute l'Europe, l'accès aux études supérieures coïncide avec l'adolescence et le début de l'âge adulte, période où les jeunes sont particulièrement vulnérables à l'impact du stress. Et cela se ressent dans les chiffres. Selon un rapport de la mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France, déposé en avril

2017 par le sénateur Michel Amiel, 75 % des troubles psychiatriques à fort potentiel évolutif débutent avant 24 ans. Dans un pays où le taux de chômage parmi les jeunes s'élevait à 18,6 % en 2019, les jeunes s'inquiètent pour leur avenir... avec raison.

Par ailleurs, à chaque étape de l'adolescence, des questions existentielles se posent : celles liées aux valeurs, à l'identité, aux orientations de leur vie d'adulte, à la vie intime, etc. Encore en plein processus de développement, les adolescents ont du mal à hiérarchiser et à gérer ces facteurs de stress, ce qui crée un contexte de vulnérabilité psychique ou/et physique. Par exemple, chez les jeunes Français, le poids de la norme esthétique et de l'image du corps reste pesant pour un adolescent sur quatre, surtout parmi les filles. Déjà soumis à un grand stress dû aux changements corporels, émotionnels et sociaux qu'ils connaissent, la crise sanitaire vient de multiplier le poids sur les épaules des jeunes partout dans le monde.

UNE SITUATION FRAGILISÉE PAR LE CONFINEMENT

Avec le confinement, les écoles et les universités fermées, la crise sanitaire risque d'augmenter les problèmes de santé mentale chez les jeunes, d'autant plus que les étudiants se trouvent face à une situation où une dépression économique de la même magnitude que celle de 1929 menace, ce à quoi ils ont eu largement le temps de penser. On l'oublie trop souvent, mais le confinement a été difficile pour les jeunes aussi. Une mété-analyse réalisée par des

chercheurs anglais de l'université de Bath a évalué l'impact de l'isolement sur la santé des jeunes âgés de 4 à 21 ans. Selon celle-ci, en période d'isolement, le risque de dépression est multiplié par trois, à court ou long terme. Le confinement fut dur pour tout le monde, mais surtout pour ceux déjà affligés par des problèmes de santé mentale. De plus, pour beaucoup, l'université est une zone de sécurité où les étudiants viennent pour gagner leur liberté. L'université étant une étape clé dans le développement des jeunes adultes, leur fermeture a privé beaucoup de jeunes d'un monde qui leur est indispensable.

Son remplaçant ? Le monde numérique. Mais des voix d'étudiants s'élèvent contre l'idée que la technologie peut régler tous les problèmes. Pour eux, l'université n'est pas seulement un lieu d'études : c'est également un lieu de socialisation où ils peuvent retrouver leurs amis, discuter et échanger des idées. Le numérique ne peut donc la remplacer. Face à la perspective d'une « rentrée hybride », les étudiants se trouvent de nouveau dans une situation d'incertitude, source de stress et d'angoisse. Il va sans dire que la situation mentale des Français s'est dégradée pendant le confinement. Cependant, la situation est encore plus grave pour la jeune génération. Déjà plus vulnérables aux troubles mentaux, le confinement n'a fait qu'augmenter les inégalités entre les jeunes.

Alors qu'en Europe on commence à évaluer l'impact de la crise de la Covid-19 sur notre monde, il ne faudrait pas oublier d'évaluer les conséquences sur le futur de la jeune génération...

Coût de la vie : quelles sont les villes les plus chères en 2020 ?

ECA International a révélé son étude 2020 sur le coût de la vie en comparant plus de 480 régions dans le monde. Un classement bouleversé par les instabilités politiques et les crises sanitaires.

 LE PETIT JOURNAL
Espagne

Chaque année, ECA International, spécialiste mondial de la mobilité, dévoile une étude sur le coût de la vie dans le monde. L'enquête compare le coût des biens et des services de consommation achetés régulièrement par des cessionnaires internationaux. Les données ont été analysées à partir de la fin février jusqu'à début mars. Au même moment, certains pays étaient déjà fortement impactés par la pandémie mondiale de la Covid-19.

LES VILLES LES PLUS CHÈRES POUR LES EXPATRIÉS

La capitale turkmène, Achgabat, est la ville où le coût de la vie y est le plus élevé en raison de la crise économique actuelle ou encore des pénuries alimentaires. Il est en moyenne 12% plus important que celui de la France en 2020. Sans surprise, la Suisse reste l'un des pays les plus chers au monde. Zurich arrive en deuxième position des villes où le coût de la vie y est le plus important, s'en suivent Genève (3e position), Bâle (4e position) et Berne (5e position). Tel Aviv et Jérusalem en Israël restent dans le top 10 des destinations mondiales les plus chères (8e et 9e places) suite à l'inflation de sa devise locale, le shekel, sur long terme. Quatre villes du Japon s'inscrivent dans le top 20 des villes les plus chères au monde. Nous retrouvons à la 7e et à la 10e place les villes de Tokyo et de Yokohama. Osaka et Nagoya interviennent, quant à elles, à la 12e et à la 13ème place.

L'Amérique du Nord regroupe aujourd'hui près d'un tiers des 100 villes les plus chères. Il y a deux ans, une dizaine de villes ou de quartiers nord-américains apparaissaient dans le top 100 des

villes les plus chères. À présent, le rapport démontre que 29 des villes les plus chères au monde sont situées aux États-Unis et au Canada. Le quartier populaire de Manhattan prend la 16e place du classement tandis que San Francisco et Los Angeles se classent respectivement 36e et 40e. La ville d'Honolulu à Hawaï est classée à la 20e place. Sur place, le coût des biens et services a aussi fortement grimpé pour les expatriés et les touristes. De manière globale, le dollar canadien et le dollar américain, valeurs refuges, ont augmenté sur le marché.

LES AUGMENTATIONS SIGNIFICATIVES

Pour la première fois, le coût de la vie à Londres semble dépasser largement celui des grandes villes européennes comme celles de Lyon, de Strasbourg, du Luxembourg et d'Anvers. Londres vient s'inscrire à la 94e place du top 100 des villes les plus chères au monde en 2020 et entre dans le top 20 européen. Bien avant l'apparition de la Covid-19, la livre sterling (GBP) s'est imposée face aux autres devises. D'après Steven Kilfedder, directeur de production chez ECA International, les villes britanniques devraient toutefois perdre plusieurs places dans le classement de l'année prochaine, à cause des "14 semaines de verrouillage" et "des progrès limités dans les négociations commerciales du Brexit". A cause du confinement, la livre sterling est revenue à ses taux les plus bas.

Le Caire grimpe dans le classement en s'inscrivant au 193e rang des villes les plus chères en 2020. La capitale égyptienne gagne 42 places par rapport à l'année dernière à cause de la livre égyptienne, l'une des devises les plus fortes au monde. C'est une des augmentations les plus spectaculaires selon le rapport de l'ECA.

La Thaïlande, l'Indonésie, le

Cambodge et le Vietnam progressent dans le classement 2020. Cette tendance, observée depuis un certain temps, s'explique par le fait que leurs économies se développent fortement. Au cours des cinq dernières années, ces quatre pays de l'Asie du Sud-Est ont gagné 35 places en moyenne. En gagnant 64 places, Bangkok vient s'inscrire à la 60e place des villes les plus chères au monde. Steven Kilfedder a affirmé : "Les marchés émergents d'Asie du Sud-Est deviennent plus chers pour de nombreux visiteurs et expatriés en raison de l'appréciation de leur monnaie. La Thaïlande, en particulier, est devenue beaucoup plus chère pour les affaires et le tourisme internationaux."

LES VILLES QUI DÉGRINGOLENT

Les pays les plus touchés par le coronavirus font face à de nombreuses répercussions économiques. De ce fait, Pékin passe, cette année, de la 15e place du classement mondial à la 24e position, tandis que Séoul dégringole de neuf places. La Chine est également impactée par le ralentissement à long terme de sa croissance et l'affaiblissement de sa monnaie locale, le yuan. M. Kilfedder a déclaré : "L'économie chinoise a été frappée de plein fouet par les mesures de bouclage mises en place à la fin de 2019. De même, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande dépendent fortement du commerce avec la Chine, nous pouvons constater l'effet d'entraînement sur le coût des biens et des services dans ces pays. C'est également un signe de la nervosité des consommateurs, que nous verrons probablement dans d'autres pays du monde au cours des prochains mois".

L'enquête démontre également que les nombreuses protestations qui ont eu lieu à Hong Kong, en Colombie ou encore au Chili af-



facent durement le coût de la vie. En plus d'un risque majeur sur la stabilité de la paix, les troubles politiques ont des répercussions importantes sur les économies. Santiago du Chili arrive à la 217e place et Bogota en Colombie occupe la 224e place du classement mondial. Après plusieurs mois de manifestations, Hong Kong recule dans le classement, passant de la 4e à la 6e place. Steven Kilfedder a poursuivi : "Souffrant déjà des sanctions imposées par les États-Unis en 2018, l'Iran était mal placé pour faire face à l'une des premières grandes flambées de la pandémie de Covid-19. Alors que le rial s'est considérablement affaibli, des hausses de prix de près de 40% cette année ont signifié qu'en dépit d'être le pays le moins cher du monde, l'Iran est en fait devenu plus cher pour les visiteurs et les expatriés."

LA VILLE LA MOINS CHÈRE AU MONDE

Pour la deuxième année consécutive, Téhéran, la capitale de l'Iran est considérée comme la ville la moins chère au monde par rapport au coût de la vie. Steven Kilfedder a poursuivi : "Souffrant déjà des sanctions imposées par les États-Unis en 2018, l'Iran était mal placé pour faire face à l'une des premières grandes flambées de la pandémie de Covid-19. Alors que le rial s'est considérablement affaibli, des hausses de prix de près de 40% cette année ont signifié qu'en dépit d'être le pays le moins cher du monde, l'Iran est en fait devenu plus cher pour les visiteurs et les expatriés."

Top 20 des villes les plus chères

1. Ashgabat
2. Zurich
3. Genève
4. Bâle
5. Berne
6. Hong Kong
7. Tokyo
8. Tel Aviv
9. Jérusalem
10. Yokohama
11. Harare
12. Osaka
13. Nagoya
14. Singapour
15. Macao
16. Manhattan
17. Séoul
18. Oslo
19. Shanghai
20. Honolulu

Grâce à cette innovation intelligente tout droit venue du Japon, plus aucune langue n'est «étrangère»

Dans un monde culturellement divers où bon nombre d'entreprises travaillent à l'international, la maîtrise d'une langue étrangère est une compétence recherchée qui accroît vos chances de décrocher un emploi en améliorant votre CV.

LA TRIBUNE



Que vous voyagez simplement à l'étranger ou que vous travailliez dans le secteur social ou médical, le commerce international ou l'enseignement linguistique, votre aptitude à communiquer avec vos interlocuteurs dans leur propre langue est un énorme atout.

VOUS N'ETES PAS POLYGLOTE ?
Pas de souci ! Deux inventeurs japonais de renom viennent de créer MUAMA Enence, un traducteur instantané qui fait passer l'art de la traduction à un tout autre niveau. MUAMA Enence peut traduire des conversations en temps réel dans plus de

40 langues. Il suffit d'appuyer sur quelques boutons ! Avec MUAMA Enence, vous n'avez plus besoin de maîtriser ni d'apprendre une autre langue pour communiquer. Tous les problèmes causés par la barrière de la langue ne seront bientôt qu'un mauvais souvenir ! Que demander de mieux !

VOYEZ-LE EN ACTION ! EN QUOI CE GADGET EST-IL SI PARTICULIER ?

- Une communication instantanée dans une autre langue
Apprendre une nouvelle langue peut

prendre des mois voire des années de pratique intensive. MUAMA Enence améliore instantanément vos talents de communication !

- Un prix abordable

MUAMA Enence ne coûte pas cher. Les traducteurs ou les interprètes professionnels peuvent s'avérer coûteux, et vous devez payer plusieurs fois pour leurs services. Avec MUAMA Enence, vous ne payez qu'une fois pour avoir accès à un vaste choix de langues.

- Pratique et simple d'emploi

Petit et léger, MUAMA Enence se glisse dans un sac ou dans une poche et reste à portée de main quand vous avez besoin. Vous adorerez vous servir tous les jours de ce traducteur vocal portable !

- Une parfaite qualité sonore

Vous pouvez vous en servir même dans les endroits fréquentés, car le son est suffisamment puissant pour qu'on l'entende.

- Plus de 40 langues prises en charge
Sa technologie de pointe permet de traduire une conversation en deux langues. La traduction textuelle est également disponible.

EN QUOI MUAMA FACILITE-T-IL LA VIE ?

Bien que MUAMA Enence ait avant tout été conçu pour les voyageurs, il rencontre un grand succès auprès des professionnels dans différents secteurs. Tout le monde veut se procurer cet appareil !

A notre grande surprise, les professionnels des urgences et du domaine social, et même les bénévoles, adoptent MUAMA Enence parce qu'il leur facilite la tâche. Nous avons demandé aux utilisateurs du traducteur MUAMA Enence de nous dire en quoi cet appareil leur est utile. Il en ressort que le traducteur MUAMA Enence améliore considérablement leurs conditions de travail.

DEVRIEZ-VOUS VOUS EN PROCURER UN ?

Si vous ne voulez plus jamais vous heurter à la barrière de la langue, la réponse est OUI, sans hésiter ! N'attendez pas pour le faire, car les traducteurs MUAMA Enence sont si populaires partout dans le monde que les stocks risquent bientôt d'être épuisés.

Vous envisagez de partir pour une semaine ou deux dans un pays étranger ? Vous voulez communiquer avec vos nouvelles connaissances dans leur langue maternelle ? Vous voulez travailler à temps plein dans un pays étranger, et il vous faut maîtriser la langue ?

MUAMA Enence vous permettra de faire tout ça, et bien plus encore !

Circulation dans un sens sur les corniches inférieure et supérieure

En prévision de l'ouverture des plages le samedi 15 août, un plan de circulation a été élaboré entre la ville d'Oran et la daïra de Aïn El Turck afin d'éviter les embouteillages habituels sur ce tronçon à chaque saison estivale.

Mokhtaria Bensaâd

Ce nouveau plan de circulation a été arrêté lors de la réunion de la commission de sécurité de la wilaya, tenue le 6 août dernier, et validé par la commission de wilaya, chargée d'élaborer ce nouveau plan de circulation, le 11 août.

A partir du vendredi 14 août jusqu'au 31 août, la circulation des voitures de la ville d'Oran vers la daïra de Aïn El Turck se fera de 9h du matin jusqu'à 22 heures à sens unique sur la route de la corniche inférieure en passant par le tunnel situé à proximité de la pêcherie en traversant les deux communes de Mers El Kebir et de Aïn El Turck jusqu'à l'arrivée à la plage de Bousfer et des Andalouses.

Le retour de la daïra de Aïn El



Turck vers la ville d'Oran, il se fera par la corniche supérieure en passant par Haï Bouâmama pour pouvoir rentrer dans la ville d'Oran. Pour le bon déroulement de cette opération et l'orientation des automobilistes, des points de contrôle seront mis en place durant cette période au niveau des ronds-points des dauphins, à la sortie de la plage Saint Rock, près du pont reliant la commune de Aïn El Turck et le village Fellaoucen, près de la source Lalla Khedidja dans la commune de Mers El Kebir. Il s'agit d'un plan de cir-

culation qui peut s'étendre jusqu'à une heure tardive dans la soirée, selon la commission de wilaya, si la circulation est intense. L'application de ce plan de circulation a été beaucoup commentée sur les réseaux sociaux, certains relevant l'absence de l'éclairage public sur la corniche supérieure et la difficulté de circulation pour les habitants de Mers El Kebir et aussi les habitants de Aïn El Turck qui travaillent dans la ville d'Oran et qui sont obligés de faire le trajet quotidiennement.

4.000 policiers déployés pour la saison estivale

K. Assia

Àvec la réouverture progressive des mosquées, des plages et des parcs d'attraction, fermés depuis près de cinq mois à cause de la pandémie liée au coronavirus, la sûreté d'Oran a déployé un dispositif exceptionnel mobilisant les effectifs de plusieurs services, a-t-on appris, hier, auprès de la cellule de communication de ce corps sécuritaire. Ce redéploiement spécial saison estivale vient dans la continuité des actions menées avec pour objectif veiller à l'application des directives données en matière de prévention contre le Covid-19 surtout après l'allègement des

horaires du confinement partiel, indique-t-on de même source. Dans ce registre, on saura que quelque 4.000 policiers en civil et en uniforme sont mobilisés pour renforcer la sécurité des biens et des personnes et surtout s'assurer si les dispositions de prévention sont respectées.

Ce dispositif sécuritaire est composé d'éléments de la police judiciaire, de la voie publique, des sûretés urbaines et des sûretés de daïra et a pour but de garantir la fluidité de la circulation routière. Des brigades piétonnes seront donc déployées aux grands carrefours de la ville et seront appuyées par des patrouilles motorisées

Aïn El Turck

Un mort et un blessé grave par électrocution

Rachid Boutlélis

Un jeune homme, âgé de 21 ans, a trouvé la mort dans des conditions atroces, alors que son compagnon, âgé de 25 ans, a été grièvement blessé par électrocution, mardi en fin d'après-midi, à Saint Germain, sur le territoire du chef-lieu de la daïra d'Aïn El Turck, apprend-on de sources policières. Les deux malheureuses victimes venaient de se baigner au niveau de la plage, située en contrebas de l'esplanade du 5 Juillet dans ladite localité. Sur leur chemin de retour, leurs corps encore ruisselants, torse nus et vêtus uniquement de shorts, ils se sont installés sur les escaliers d'un établissement commercial fermé et se sont adossés contre son rideau de fer électrifié. Ils ont reçu une décharge de hau-

te tension électrique. L'une des victimes a rendu l'âme sur place alors que la deuxième a été évacuée dans un état comateux vers le service des urgences de l'hôpital Dr Tami Medjbeur, indiquent nos sources.

Les éléments de la police judiciaire et ceux de la section scientifique ont ouvert une enquête pour déterminer si le rideau de l'établissement mis en

cause dans ce drame a été sciemment électrifié où s'il s'agit d'une défaillance dans le circuit électrique. La police a fait appel pour cette malheureuse circonstance à des techniciens de la société Sonelgaz pour se prononcer sur les circonstances exactes ayant entraîné cet événement tragique, qui a mis en émoi la population de la municipalité d'Aïn El Turck. L'enquête de police suit son cours.

ILS NOUS ONT QUITTES HIER

Drisse Helima, 87 ans, Oran
Marhoum Mohamed, 69 ans, Haï Sala
Bensaïd Benamer, 27 ans, Ain El Beïda, Es-Senia
Boukri Mohamed Rachid, 1 jour, Arzew

Horaires des prières pour Oran et ses environs

23 dhou el hidja 1441				
El Fedjr 04h48	Dohr 13h08	Assar 16h53	Maghreb 19h59	Icha 21h23

15 AOÛT RÉOUVERTURE DES PLAGES.



Un flux de plus en plus important Les plages n'ont pas attendu pour faire le plein

Les autorités locales peaufinent le protocole d'accès aux plages en prévision de leur ouverture, pendant que la Corniche oranaise semble prendre de l'avance depuis quelques jours avec un rush d'estivants, ne se souciant nullement des recommandations pour la lutte contre le coronavirus. Alors que les responsables du secteur parlent de «préparatifs d'ouverture» et de «protocole d'accès aux plages», sensées toujours être fermées, les estivants envoient déjà la corniche oranaise faisant fi des gestes barrières et de la distanciation. Le confinement ayant duré plus de cinq mois semble avoir eu raison de la volonté de prévention produisant une sorte «d'effet pop-corn», qui a conduit des centaines de personnes à sortir, à l'ère de la fermeture des espaces de loisirs, les plages en particulier, estimant les observateurs.

Evacuées, les plages se remplissent peu de temps après, surtout à partir du deuxième jour de l'Aïd, a-t-on constaté. Dès lors, les plages de la Corniche ne désemplissent pas avec un flux de plus en plus important.

Les gestes barrières sont loin d'être à l'ordre du jour sur les plages oranaises. «Les Dunes», «Corales», «Cap Falcon», «L'Etoile», «La Grande» et autres plages comme «Pinika» sont bondées de monde. Les estivants profitent joyeusement des plaisirs de la mer et le spectre du Covid-19 semble se dissiper dans ces espaces.

Sofiane, restaurateur venu avec sa petite famille passer la journée en bord de mer à Cap Falcon, avoue vivre une grande pression depuis le début de la pandémie. L'angoisse et la peur de la contamination, les difficultés financières, le manque de loisirs et l'isolement social l'ont poussé à bout. «J'ai fait une grosse déprime et j'ai du consulter un psychiatre pour pouvoir remonter la pente», a-t-il confié sur un ton désemparé.

Cette sortie en bord de mer, est presque vitale pour lui. Se détendre et se changer les idées n'est plus un luxe, mais quelque chose de primordiale pour ne pas sombrer dans la déprime. Sans ba-

vette au milieu d'une foule de baigneurs, il préfère ne pas penser au Covid-19, l'oublier momentanément, le temps d'une baignade.

Sofiane n'est pas le seul à avoir ce discours. Une grande partie des personnes interviewées sur les plages partagent le même ressenti. Impossible pour eux de rester confinés plus longtemps, ni d'attendre l'ouverture solennelle des plages. Les grandes chaleurs de ce début du mois d'août ont exacerbé cette envie de prendre de l'air, devenue plus que nécessaire pour une large partie de la population.

LE TERRAIN BALISÉ, LA CONSCIENCE DES BAIGNEURS INTERPELLÉE

Les responsables du secteur continuent en dépit de tout, à préparer leur canevas, avec plusieurs mesures pour assurer des baignades sans risque. La distance entre les estivants, la prise de température à l'entrée de la plage et le port de masque étant les plus importantes, selon le directeur du tourisme de la wilaya d'Oran.

La commission de wilaya, chargée de la préparation de la saison estivale a, par ailleurs, tracé un programme pour le nettoyement des plages à raison de deux fois par semaine, en plus de l'aménagement des accès et l'entretien de l'éclairage public. «Notre mission se limite à ça», dit-il, ajoutant que le respect des gestes barrières reste une «question de civisme».

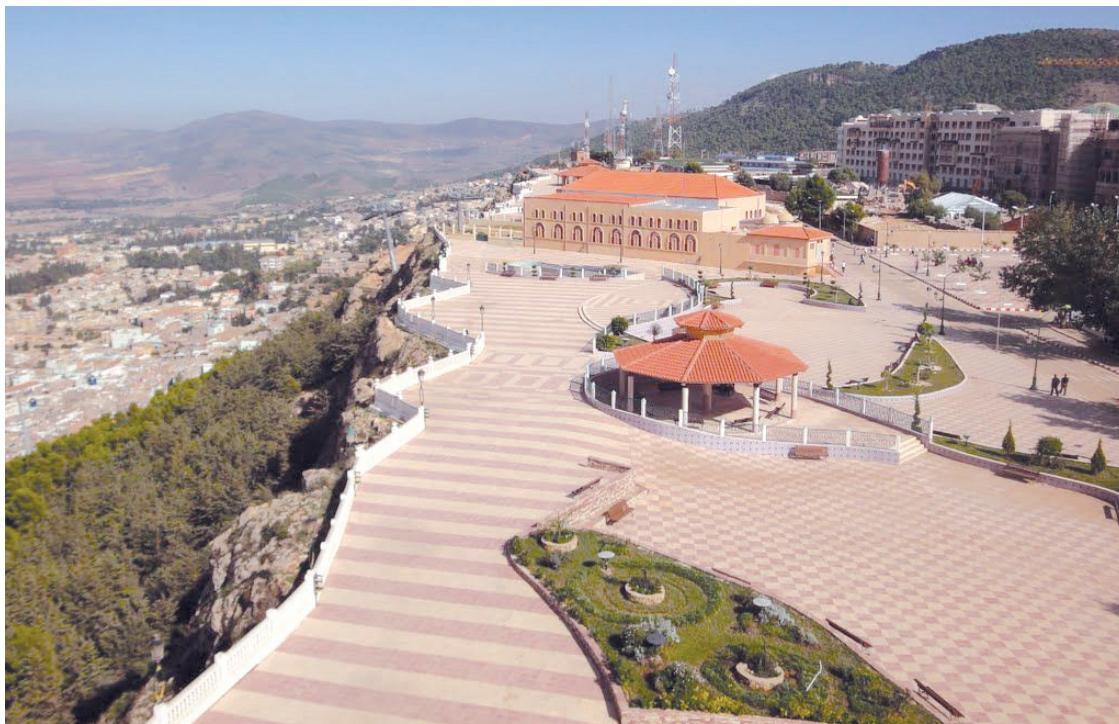
La balle semble donc dans le camp de la population qui doit prendre ses responsabilités quand aux mesures de luttes contre le covid-19. «Les résultats de ces protocoles sont tributaires de l'adhésion de la population», insiste, pour sa part, le chargé de communication à la direction de la santé et de la population (DSP), Youcef Boukhari.

Pour lui, il est nécessaire de multiplier les actions de sensibilisation pour toucher un maximum de personnes quant à l'utilité des gestes barrières dans les espaces publics et les plages notamment.

TLEMCEN

Lalla Setti, plages : une reprise sous haute surveillance

Fermé par un arrêté de la wilaya depuis presque un mois, à l'instar du Grand Bassin (centre-ville de Tlemcen) et les espaces récréatifs et de détente, le plateau de villégiature et de repos de Lalla Setti, qui offre une vue imprenable sur la cité des Zianides, s'apprête à accueillir dès ce samedi son public.



Khaled Boumediene

Il est à rappeler que cette décision prise par la commission de veille et de suivi de l'évolution de l'épidémie du coronavirus (Covid-19), regroupant les représentants des services de sécurité et plusieurs secteurs, notamment la santé et la population, l'industrie pharmaceutique et la communication, en vue de freiner toute propagation du coronavirus, avait fait craindre aux habitants et nombreux visiteurs que ces restrictions ne soient appelées à durer en cette période estivale de fortes chaleurs.

Il est aussi à noter que les récentes mesures de réouverture des espaces publics récréatifs, de détente et de plaisir, prises par les pouvoirs publics touchent aussi les plages et les mosquées, mais excluent toute ouverture des piscines publiques et privées (y compris les piscines d'hôtels).

Ce sera une reprise sous haute surveillance, avec des contrôles quotidiens à effectuer sur la grande esplanade du mirador où les familles se regroupent généralement pour contempler la cité et les horizons lointains ou prendre un bol d'air frais, mais aussi au niveau du manège et du lac à pédales où la fréquentation est souvent très soutenue à cause de la présence de nombreux jeux de distraction pour enfants dans ce très beau site bien connu du public, adulé par les visiteurs et admiré par les passionnés

de la nature et du plein air. Il est attendu que ce plateau de villégiature ainsi que le Grand Bassin connaissent une invasion par des familles qui veulent profiter de la fraîcheur sur les hauteurs de Tlemcen (plus de 1 000 mètres d'altitude) pendant ces quelques jours de la fin des vacances, avant la reprise du travail prévue dès la fin de ce mois d'août, notamment pour les fonctionnaires et enseignants de l'éducation. Les rassemblements devront être limités pour éviter tout contact entre les personnes et prévenir les conséquences désastreuses du coronavirus.

Aidées par les services de sécurité et les associations du mouvement associatif, les autorités sanitaires ont lancé à la veille de cette reprise des appels aux citoyens pour respecter les consignes de prévention et de distanciation sociale. « Nous avons appelé à plus de vigilance, à la veille de la réouverture du plateau de Lalla Setti, des forêts récréatives ainsi que des plages et lieux de culte, pour limiter les conséquences de la crise sanitaire que nous traversons collectivement. Il y va de la santé de soi et celle des autres.

Nous comptons surtout sur le sens de la responsabilité et le civisme de l'immense majorité des habitants et des visiteurs, qui doivent impérativement respecter les consignes et mesures barrières et de distanciation physique essentielles. Le Covid-19 n'a pas fait encore ses

bagages. Au dernier bilan publié mardi dernier, le nombre de personnes diagnostiquées positives au Covid-19 a encore augmenté avec 26 nouveaux cas au cours des dernières 24 heures. Et en tout, près de 791 cas confirmés à Tlemcen, depuis le début de la crise sanitaire. Donc nous en appelons à la raison et à plus de vigilance ! », indique un membre du Conseil de wilaya scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus.

Par ailleurs, de nombreux hôteliers et propriétaires de restaurants et cafétérias ont exprimé leurs désirs de voir eux aussi leurs établissements ouverts (y compris les terrasses) pour reprendre totalement leur activité. Questionné sur ce sujet, notre interlocuteur souligne que « pour le moment, ces établissements doivent se conformer aux mesures de gestes barrières à l'intérieur comme à l'extérieur, la désinfection des lieux et des équipements ainsi que la mise à disposition des clients de gel hydro-alcoolique. Le protocole sanitaire de prévention et de protection mis en œuvre prévoit l'exploitation des terrasses et l'utilisation d'une table sur deux à l'intérieur ». S'agissant du sort des salles de fêtes, la même source ajoute que « la reprise de ce type d'établissements doit être accompagnée par une série de mesures préventives. Cette reprise se fera dans le respect du dispositif préventif d'accompagnement, qui sera mis en place par les autorités locales, dont notamment le port obligatoire du masque de protection, le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre et demi et l'affichage des mesures barrières et de prévention aux différents points d'accès des lieux. Tant que les conditions adéquates ne sont pas encore réunies, il est strictement interdit d'organiser des fêtes de mariage, de fiançailles ou des cérémonies d'anniversaires et autres au niveau des salles des fêtes ».

La direction de distribution de Tiaret nous écrit

En réponse à l'article paru sur le Quotidien d'Oran en date du 10 Aout 2020 en page 12, intitulé "Tiaret : canicule, covid, coupures d'eau un été pourri", nous souhaitons apporter la précision suivante: durant les deux jours de la fête du sacrifice 31 juillet 2020 et 01 Aout 2020, la Concession de Distribution, n'a pas enregistré des coupures de l'énergie électrique durant

cette période citée dans l'article. Votre correspondant aurait pu contacter les responsables de la Direction de Distribution de Tiaret pour avoir des informations fiables et crédibles sur le sujet des coupures de l'énergie électrique durant la fête du sacrifice.

Le chargé de Communication de la Direction de Distribution de Tiaret

MASCARA

Des commerçants à l'index

Belkecir Mohamed

de ces commerçants qui se croient tout permis.

En sillonnant les artères du centre-ville, des citoyens sont surpris par le spectacle offert par certains commerçants dont ils dénoncent le comportement.

A plusieurs reprises, l'exposition de produits à l'extérieur des magasins, sur les trottoirs, entravant la circulation des piétons a été dénoncée. Maintenant, certains commerçants empêchent, avec des objets hétéroclites, tout stationnement devant leurs locaux.

Ceci intervient face à la passivité des services compétents qui ferment les yeux sur le comportement de certains

Ne voyant personne réagir pour remettre de l'ordre sur la voie publique, ces mêmes propriétaires de boutiques ont maintenant augmenté « leur » surface conquise allant au-delà du trottoir, sur le macadam, pour s'installer sur leurs chaises transformant ces lieux en espaces de détente discutant en groupe, donnant le dos aux voitures.

Il suffit de faire un tour dans les grandes avenues pour se rendre compte de l'ampleur de ces abus.

Des citoyens tirent la sonnette d'alarme en espérant que leurs doléances aient un écho.

Cinq appareils d'hémodialyse pour trois hôpitaux

Trois hôpitaux de la wilaya de Mascara ont été dotés de cinq appareils d'hémodialyse au profit des personnes souffrant d'insuffisance rénale, a-t-on appris mardi, auprès des services de la wilaya.

La Direction de l'administration locale a acquis (5) cinq appareils d'hémodialyse cette semaine pour un coût de 12,5 millions DA du budget de la wilaya au profit des hôpitaux de Ghriss, Mohammadia et Sig, a-t-on indiqué. L'opération intervient après l'acquisition

auparavant de trois (3) appareils similaires au profit d'autres hôpitaux de la wilaya pour une meilleure prise en charge des insuffisants rénaux, a-t-on souligné.

La wilaya de Mascara contribue annuellement avec une enveloppe budgétaire pour soutenir le secteur de la santé, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'ambulances et d'équipements et matériels médicaux et la réalisation de travaux d'aménagement et de réfection.

EL-BAYADH

Le nouveau procureur général installé

Hadj Mostefaoui

chambre pénale à la Cour suprême et représentant le ministre de la Justice et garde des Sceaux. Ceci intervient suite au récent mouvement opéré par le président de la République. Rappelons enfin qu'il a été procédé à l'installation d'un nouveau président de la cour d'El-Bayadh, M. Cherif Latrache.

Hadj Bechira a été installé dans ses nouvelles fonctions de procureur général de la cour d'El-Bayadh, succédant à M. Farid Gouasmia.

La cérémonie officielle, tenue au siège de la cour d'El-Bayadh, a été présidée par M. Djillali Miloudi, président de la

MOSTAGANEM

Toutes les communes concernées par le confinement partiel

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé, hier dans un communiqué, le prolongement des horaires du confinement partiel à domicile dans toutes les communes de la wilaya de Mostaganem, de 23h00 à 06h00 et ce, pour une durée de 15 jours, à compter de jeudi 13 août 2020, dans toutes les communes de la wilaya », a indiqué le communiqué. Ce confinement partiel impliquera pour toutes les communes de la wilaya de Mostaganem un arrêt total de l'ensemble des activités commerciales, économiques et sociales y compris la suspension du transport des voyageurs et la circulation des véhicules, conclut la même source.

ANNONCES CLASSÉES

APPARTEMENTS

■Appartement F4 - 117 m² - 3^{ème} étage - Acte notarié - Cité les Pyramides 500 Logts USTO - ORAN - Prix : 1.250 M. Négociable - Tél : 0793.05.73.17

■A vendre des Apparts de type F2 et F3 sur plans - Superficie entre 55 m² et 65 m² - Finis luxe avec chauffage central, cuisine équipée... à Victor Hugo - ORAN - Tél : 0550.62.64.81

■A vendre F2 au 3^{ème} étage à côté Station d'essence à Cap Falcon + A vendre F3 au Rez-de-chaussée - Acté - En face la Poste à Akid Lotfi - ORAN - N° Tél : 0795.19.58.99

■Vente : F3, Acté, 1^{er} étg. Bien aménagé. Centre-ville d'ORAN Place des Victoires à 50 m. Prix : 650 Millions négociable + F2. Désistement OPGI 2^{ème} étg. Place Hocine centre-ville ORAN. Prix : 400 Millions - Tél : 0552.57.52.45 - 0676.44.78.58

■A vendre F3 à la Résidence Belkaïd - Sup. 88 m² - C'est possible avec Promesse de vente - Tél : 0799.10.69.75

■A louer : Appart F4. 110 m² 1^{er} étage 2 F. avec Ascenseur. Haï Sabah en face la Poste + Appart F4. 110 m² 2 F. toutes commodités 3^{ème} étage avec 2 Ascenseurs. Caméra surveillance en face Gendarmerie Résidence Rayane Maraval + Villa R+1. 400 m² avec Chauff. central Résidence ENSEPIA Senia + Villa R+1. 380 m² LA LOFA - Tél : 0773.24.62.36

■TLEMCEN (Imama) : Vends F4 Cité Sonelec avec Livret foncier ou Echange W. TLEMCEN / MASCARA / ALGER - Tél : 0663.19.67.76

■A vendre à ORAN à Lotfi / Centre-ville : F4 meublé de 130 m² au 7^{ème} étage avec Ascenseur - 3 Façades - 3 Chambres avec Balcons individuels - Grand Salon - Salon à manger - Cuisine - SDB - Toilettes et Placard - Prix : 2 Milliards - Tél : 0560.19.75.28

■A louer au centre-ville d'ORAN une Chambre de 25 m² et des petites Chambres pour une personne et deux personnes - Tél : 0793.71.32.99

■Vends Appart - Acté - Bien situé au centre-ville ORAN - 1 Salon - 2 Chambres - Salle de bain - Cuisine - 2 Balcons - 1 Petite Terrasse - Bon voisinage - Tél : 0781.58.28.69

■Vends 2 Appartements mitoyen à ORAN - Tél : 0559.844.336

■ORAN : Loue F2 - Cuisine - SDB - Grand Standing - 70 m² - Situé dans une Villa avec entrée indépendante - Pour couple sérieux sans enfants - Tél : 0660.20.53.82

VILLAS

■Loue Villa de 243 m² - 2 Façades - Avec Garage pour 3 voitures - R+1 - Castors BV - Tél : 0782.12.70.39

■A vendre une petite Résidence à 2 niveaux contenant 5 Apparts et un Local commercial au rez-de-chaussée face Route Express les Andalouses à Bousfer-plage - Contactez-nous au N° : 0540.41.08.38 pour plus d'informations

■A vendre Maison de Maître 160 m² - Actée + Livret foncier - R+1 - Façade de 10 m avec des Locaux commerciaux au RDC à Cuvelier (Choupot) - ORAN - Tél : 0782.47.10.32

■Jolie Villa à vendre de 152 m² + Extension Jardin 150 m² - Actée - Nouvelle construction R+2 avec 3 façades sur route principale à Haï Hachem (ex-Boutellis) - Tél : 0783.85.07.81

■A vendre Villa 2 façades - Sup. 320 m² - R+1 - Façade de 17 m - Actée + Livret foncier - Bien situé à Maraval / ORAN - Tél : 0782.47.10.33

■SIDI BEL ABDES - Vends Maison 310 m². 2 façades. R+1. Actée + L.F. T. bien située sur Gd Boulevard (près du Consulat du Maroc). Bâche d'eau. 2 Gdes Citerne. Chauffage central & Puits - RDC : 2 Pièces. Jardin. Cour. Garage. 2 SDB. Gd Hall. Hammam - 1^{er} étage : 4 Chambres. SDB. 2 Gds Balcons. Cuisine. Très Gd Hall de 50 m², curieux et courtiers s'abstenir - Tél : 0770.45.80.11

Fabricant de dispositifs médicaux à ORAN, recrute :

- Chargé des appels d'offres
 - Réceptionniste et coordinatrice
 - Aide comptable
 - Agent d'hygiène
- Formation interne disponible
Email : medicatdalrh@outlook.fr
ou appeler au : 0661 62 67 41

LOCAUX

■A vendre à Bel Air à 50 m du Bd Frument Coste (ORAN) : Local commercial de 120 m² (20 m² RDC et 100 m² 1^{er} étage) - Acté - Entrée indépendante et place de Parking en RDC + Bureau PDG + Grand Open Space +2 SDB - Convient Fonction libérale avec plusieurs Lignes de téléphone et Wimax - Prix : 1 Milliard 650 Millions - Tél : 0560.19.75.28

■Loue Magasin - Superficie 42 m² avec toilettes - grande porte + grande vitrine à Akid Lotfi - Tél : 0559.70.58.27

■Vende des Locaux commerciaux superficie de : 25 m² - 40 m² et 120 m² sur grand Boulevard Zabana - Mdina Jidida - ORAN - N° Tél : 0664.61.05.31

■Vends Local de 35 m² à Maraval Trig 14 (ORAN) - Avec Matériel de Fast-food : 850 Millions - Sans Matériel : 800 Millions - Rideau électrique - Sanitaires - Climatisation - Gaz de ville - Tél : 0774.82.82.30

■A vendre Terrain double façade à CANASTEL (ORAN) - Surface 400 m² Façade 10 m - Bv. CW 75 Chemin de Wilaya - Tél : 0782.12.70.39

■Vends 2 Lots Terrain 221 m² *2. Acte + L. Foncier à Millennium Coop. Moudjihidine + Lot 250 m² Bel Air + 253 m² à St Eugène + Carcasse 250 m² R+1 Haï Yasmine + 600 m² à Boutillil + 380 m² à El Ançor + Lot 427 m² DF Bel Air + 280 m² Bir El Djir à proximité Clinique Caducée - Cabinet Immob. 04 Rue Med Khamisti face à la Banque CPA - Tél : 0568.07.92.16 / 041.36.16.43

TERRAINS

■A vendre Terrain double façade à CANASTEL (ORAN) - Surface 400 m² Façade 10 m - Bv. CW 75 Chemin de Wilaya - Tél : 0782.12.70.39

■SIDI BEL ABDES - Vends Maison 310 m². 2 façades. R+1. Actée + L.F. T. bien située sur Gd Boulevard (près du Consulat du Maroc). Bâche d'eau. 2 Gdes Citerne. Chauffage central & Puits - RDC : 2 Pièces. Jardin. Cour. Garage. 2 SDB. Gd Hall. Hammam - 1^{er} étage : 4 Chambres. SDB. 2 Gds Balcons. Cuisine. Très Gd Hall de 50 m², curieux et courtiers s'abstenir - Tél : 0770.45.80.11

Important entreprise de production dans l'agroalimentaire Recrute :

■Vends Terrain de 152 m² viabilisé à Hamou Ali - Tafraoui - Acté - Bien situé - Bon voisinage - Tél : 0662.10.30.06

■Vous entendez mais vous ne comprenez pas - Vous augmentez le son de la télé - Vous faites répéter quand on vous parle... Test d'audition pour enfants et adultes chez SONOBEL - LAZOUNI - Téléphonez au 0560.47.00.16 - 0560.47.00.22 - Pour : ORAN - TLEM-CEN - BOUIRA - SIDI BEL ABBES - MASCARA - SAÏDA - NAAMA

■Vends Offset ROLAND Favorit - 1 Couleur - Année 66 - et une Vernisseuse manuelle avec UV neuve - Tél : 0558.16.55.05

■Liquidation : A vendre Lot de Vêtements et Chaussures « Occasion » pour Enfants de 0 à 12 ans - Marques : Orchestra - Kiabi - Primark... etc. (ES-SENIA - ORAN) - Tél : 0560.08.65.15

■Prends en charge des Travaux de : Démolition - Gros Œuvres (Béton Armé) - Maçonnerie Gle - Aménagement - Rénovation - Décoration Façade - Clés en main - T.C.E. - Avec garantie - Fourniture et Pose - Tél : 0794.30.39.03

■Vends Machine fixe pour Fabrication de Matériaux de construction (Hourdis 15,20 - Parpaing - Bordure T1 T2 T3 - Pavé bicouches...) - Tél : 0661.10.05.50

■Si vous êtes enseignant dans l'un des CEM : Benzerdjeb - Dergham Hanifi - Laïd El Khalifa et que vous voulez donner des cours de soutien dans un établissement privé, contactez-nous - Tél : 0541.86.94.18 - Email : optimumschool31@gmail.com

■Si vous êtes enseignant dans l'un des CEM : Benzerdjeb - Dergham Hanifi - Laïd El Khalifa et que vous voulez donner des cours de soutien dans un établissement privé, contactez-nous - Tél : 0541.86.94.18 - Email : optimumschool31@gmail.com

■Entreprise privée à ORAN recrute des Chaudronniers qualifiés et des Soudeurs - Nous contacter au : 0559.56.93.50

■Entreprise privée à ORAN recrute un Fraiseur qualifié et un Tourneur qualifié - Nous contacter au : 0559.56.93.50

■Cherche Factotum (Bricoleur) pour domicile à ORAN - Tél. H.B. : 0555.89.03.39

■Entreprise de production en Agroalimentaire sise à Es-Séna - ORAN recrute : TS en Electromécanique et Opérateur de machine - Envoyez CV à : recrutement.stezi@gmail.com

Administration

1- Responsable de l'Administration et des Ressources humaines avec expérience minimum de 05 ans dans un poste similaire :

Caractéristique du poste :

- Sens de l'organisation
- Meneur d'hommes
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Esprit d'initiative
- Sens de la responsabilité, rigueur, bonne coordination avec les vis-à-vis internes et externes
- Grande capacité rédactionnelle

2- Chargé de l'Administration

3- Chargé des Ressources humaines

4- Gestionnaire des Stocks

5- Magasinier

6- Comptables

Technique

7- Responsable Contrôle Qualité

8- Chargé de la Maintenance (travail quart)

9- Chargé Ordonnancement Maintenance

Profil pour tous les postes :

- Diplômes universitaires dans la filière
- Maîtrise parfaite de tous les outils informatiques

Transmettre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : direction@sape-dz.com

الدیوان العمومي للتقديم والبيع بالمزاد العلني

الأستاذ: مصطفى هشود مصطفى

العنوان: لسيا 202 ب رقم 18: عماره مستغانم

الهاتف: 045-30-82-21

إعلان عن إيجار بالمزاد العلني

10 H على الساعة 20/08/2020 يوم

(مع احترام الإجراءات الوقانية - التباعد الاجتماعي - ارتداء الكمامات)

بناء على طلب رئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية مز غران و لاية مستغانم، يعلن محافظ البيع دائرة اختصاص مجلس قضاء مستغانم عن إجراء عملية إيجار لامتيازات عن طريق المزاد بواسطة التعهدات المختومة كالتالي:

التعين	الرقم
امتيازات شاطئي البحار رقم 01	حظرية رقم 01 ورقم 02
مراكب البحار	01
مراكب البحار	02
مراكب البحار	03
مراكب البحار	04
مراكب البحار	05
مراكب البحار	06
امتيازات شاطئي البحار رقم 2	مراكب البحار
مراكب البحار	07
مراكب البحار	08
مراكب البحار	09
امتيازات شاطئي البحار رقم 3	مراكب البحار
مراكب البحار	10
مراكب البحار	11
مراكب البحار	12
امتيازات شاطئي البحار رقم 4	مراكب البحار
مراكب البحار	13
مراكب البحار	14

شروط المشاركة في المزاد: دفع مبلغ 6% غير قابل للاسترداد حین رسو المزاد.

المشاركة في المزاد يتم عن طريق سحب دفتر الشروط من مكتب محافظ البيع إيجاري مقابل دفع 2000.00 دج.

تودع الأظرف المختومة يوم قبل تاريخ المزاد لدى مكتب محافظ البيع وتتضمن نسخة من بطاقة التعريف الوطنية أو رخصة السيارة.

يتم فتح الأظرف يوم قبل تاريخ المزاد لدى مكتب محافظ البيع وذلك بحضور ممثلين بلدية أو لاد بو غارل وهذا بمكتب المحافظ البيع وبدون حضور المزايدين.

لمزيد من المعلومات الاتصال بديوان محافظة مز غران.

محافظ البيع

PENSÉE

14/08/2020 - 14/08/2020.
Depuis que tu nous as quittés le 14/08/2009, nous ressentons toujours cette impression que ta silhouette demeure présente à nos côtés comme un guide, soucieux et rassuré de tes préoccupations. Ta conscience, telle une sentinelle, veille toujours pour savoir si nous fructifions le trésor que tu nous as légué. Un trésor synonyme de dignité, générosité, honnêteté, humilité, respect et droiture. Des vertus qui valent tout le trésor du monde car la cupidité, la prédation, le dogmatisme, la dilapidation ont perverti notre société et dévié nos options qui sont devenues diaboliques de nos jours. Repose en paix cher père et grand-père avec notre regrette mère et grand-mère dans l'espoir de protéger le navire familial contre toutes les épreuves de la vie. Nous demandons à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire. « A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons ». BENZINE DE TIARE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SIDI BEL ABBES
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF N° : 228 224 29 54

09 AOÛT 2020

avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 28...../2020

La wilaya de Sidi Bel Abbes, représentée par la direction des équipements publics lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour choisir un bureau d'études établies ou privés agréées (architecte agréé) pour :

L'Etude d'adaptation et Suivi pour la réalisation d'un collège B7/200R EN REEMPLACEMENT DU COLLEGE DE SIDI KHALED à SIDI BEL ABBES.

Les bureaux d'étude, intéressées par le présent avis peuvent soumissionner et retirer les cahiers des charges auprès de : LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE SIDI BEL ABBES SISE A MAKAM EL CHAHID.

Article I.03.i conditions d'éligibilité des soumissionnaires Le projet objet de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales classé en catégorie « C ».

- Sont éligible à le présent appel d'offres les candidats bureaux d'études établies, architectes agréés inscrits au tableau national de l'ordre des architectes et qualité (associé, salarié, libérales) sous forme de société civile et professionnelle d'architecture, ou un groupement de bureau d'études ; répondant aux conditions suivantes

En sus de la déclaration de candidature de la déclaration de probité, les candidats soumissionnaires doivent justifier des exigences minimales (conditions d'éligibilité).

Pour être éligible les soumissionnaires doivent répondre aux conditions suivantes:

- Mise à jour de l'agrément de l'année 2019 délivré par l'ordre des architectes pour les bureaux d'étude privé et l'agrément ministériel pour les BET pluridisciplinaires.
- 3) En matière de référence professionnelles ;
- Avoir réalisé au moins présenté une attestation de bonne exécution **catégorie C ou plus** délivrée par les différents maîtres d'ouvrage publics à savoir étude ou étude et suivi.

En cas de regroupement Avoir réalisé au moins présenté une attestation de bonne exécution **catégorie C ou plus** délivrée par les différents maîtres d'ouvrage publics à savoir étude ou étude et suivi pour le chef de fil et catégorie B pour les membres

4) En matière de capacités financières;

Avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen de trois (03) dernières années supérieur ou égale 2 millions de DA.

Composition du dossier de avis d'appel d'offre national ouvert:

L'offre candidate comprendra

- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) remplie, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire.
- Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) remplie, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire.
- Les statuts pour les sociétés ;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager les soumissionnaires ; tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats et des soumissionnaires :
 - e. Capacités professionnelles : mise à jour de l'agrément.
 - f. Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
 - g. Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles
 - h. Le délai d'étude

Détail :

- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) remplie, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire
- Déclaration de probité renseignée et signée cachetée et datée (selon le modèle ci-joint);
- le présent cahier des charges original paraphé par le soumissionnaire sur toutes ses pages, signé et cacheté date annexe de ses spécifications techniques avec précisions des délais de réalisation avec la mention «du et accepté».
- Mise à jour de l'agrément année 2019 ou de l'extrait d'inscription au tableau des architectes délivré par le conseil national de l'ordre des architectes.
- Copie de registre de commerce pour les BET établie ou société légalisé par le CNRC territorialement compétent.
- Copie certifiée des documents originaux portant sur le statut juridique de la société.
- Copie d'extrait de rôle du soumissionnaire et des membres du regroupement éventuellement ;(extrait rôle apuré dans le cas contraire un échéancier valide l'année de soumission est obligatoire)
- Copie de du casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de trois mois;
- Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS) CACOBATH valide le jour de l'ouverture.
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.

Copie des bilans fiscaux des trois dernières années établis et visés par un comptable agréé ou commissaire au compte et visés par les services d'impôts.

- Attestations du dépôt légal des comptes sociaux année 2018.
- Références professionnelles du partenaire cocontractant justifiées par une attestation de bonne exécution catégorie C ou plus délivrée par les différents maîtres d'ouvrage publics à savoir étude ou étude et suivi.
- Moyens humains : Liste du personnel pour l'encadrement du projet accompagnée des diplômes, DAS les déclarations annuelles des salaires (D.A.S) 2019 ; Attestation d'affiliation visée par la CNASAT trimestrielle ou contrat d'insertion professionnel DAIP valide le jour d'ouverture.
- PV de visite de site
- Le délai d'étude
- Moyens matériels : Les matériels devront être justifiés par les photocopies des cartes grises et assurance valide le jour d'ouverture au nom de BET pour matériel roulant et des factures d'achats ou PV d'expertise de l'année de soumission établi par un expert agréé par l'état pour matériel non roulant .

L'offre technique comprendra

- Le présent cahier des charges original paraphé par le soumissionnaire sur toutes ses pages, signé et daté, annexé de ses spécifications techniques avec précisions des délais de réalisation avec la mention «du et accepté».
- La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) remplie, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire
- par le soumissionnaire ;
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé dans l'article 22 du présent cahier des charges, et ce, en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics
- Offre de prestations comprenant :
 - * un plan d'aménagement (1/500ème), ou une échelle appropriée.
 - *un plan de masse (1/500ème), ou une échelle appropriée.
 - *les différentes vues en plan (1/200ème), ou une échelle appropriée.
 - *vue en 3D (perspectives et axonométries).
- Le dossier peut éventuellement comprendre aussi :
 - *schéma de principe.
 - * les coupes transversales longitudinales nécessaires à la compréhension du projet (1/200ème), ou une échelle appropriée,
 - * le plan des toitures (1/200ème), ou une échelle appropriée.
 - * les élévations des façades (1/200ème) plus la façade d'ensembles (urbaine), ou une échelle appropriée.

b) Pièces écrites:

- Rapport sur le choix architectural (Système constructif, intégration au site et à l'environnement immédiat et tout autre document qui peut expliciter le projet).
- Description de l'œuvre.
- Evaluation des coûts des réalisations avec une récapitulation totale pour le projet y compris les VRD (aménagement extérieur, AEP, voirie, éclairage public, électricité et gaz).
- Planning d'exécution de l'étude par phase.
- Le tableau comparatif des surfaces projetées par rapport au programme de surface annexé au présent cahier des charges.
- Une fiche technique détaillée du projet contenant :
 - surface foncière.
 - surface d'emprise au sol.
 - surface construite.

c) Présentation du rendu:

- Les pièces graphiques doivent être établies sur du papier de qualité supérieure (Papier photo).
- Les contre calques et les tirages bleus ne sont pas acceptés
- Les planches de formats (A0, A1) ainsi que l'utilisation des couleurs
- Les documents écrits doivent être rédigés en langue nationale ou en langue Française et avec une police lisible.

Ainsi que tout documents nécessaire pour la meilleure représentation, appréciation de la conception, et montrer l'aspect architectural proposé.

Le concurrent doivent présenter une étude pour un fonctionnement autonome et façade harmonieuse qui veulent moderne et contemporaine.

L'offre financière comprendra

- Lettre de soumission selon modèle réglementaire remplie paraphée et Signée (selon modèle ci-joint) ;
- Coût d'étude et suivi telles que définies par l'arrêté interministériel portant modalités d'exercice et de rémunération de la maîtrise d'œuvre N°16-224 du 22/08/2016, paraphé et Signé ; arrêté 15/05/1988
- Estimation administrative.
- Planning prévisionnel de l'étude + et le délai de suivi.
- Le délai de réalisation

Ainsi que tout renseignement ou document permettant de contrôler les coûts de revient des prestations objet du présent contrat, et ce, conformément à l'article 107 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics. L'offre doit comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la avis d'appel d'offre national ouvert ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique» ou «offre financière», selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention «à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et l'évaluation des offres - avis d'appel d'offre national ouvert n°». L'objet de la avis d'appel d'offre national ouvert et ce, conformément aux dispositions de l'article 67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics

L'offre doit être déposée au service contractant (bureau d'ordre) à la date et au plus tard à l'heure limite de dépôt des offres, prévues par l'avis de avis d'appel d'offre national ouvert.

Le dossier de candidature, l'offre technique et financière seront contenues dans trois enveloppes séparées et fermées. Les trois enveloppes seront mises dans une enveloppe extérieure anonyme, fermée et présentée comme suit :

« Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° /2020»

L'Etude d'adaptation et Suivi pour la réalisation d'un collège B7/200R EN REEMPLACEMENT DU COLLEGE DE SIDI KHALED à SIDI BEL ABBES.

A LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE SIDI BEL ABBES « SOUMISSION A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre sur la presse Nationale ou le BOMOP ou le portail des marchés publics. Si ce dernier jour correspondant au dépôt des offres et d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation sera prorogée au jour ouvrable suivant et à la même heure 12h.

L'ouverture des plis des dossiers de candidatures, des offres technique et financière se fera le même jour conformément aux articles 70,71, 72, 159,160, 162 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

L'ouverture des plis des dossiers de candidatures, des offres technique et financière est prévue en séance publique et se tiendra le dernier jour de la préparation des offres à partir de la 1ère publication de l'avis d'appel d'offre national BOMOP ou quotidien national ou le portail des marchés publics à 14heures.

Les soumissionnaires sont cordialement invités à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le jour de dépôt des offres à partir de 14 h 00 mn.

Le soumissionnaire reste engagé pour ses prix pour une durée de 03 mois augmenté du délai de préparation des offres.

LA DIRECTRICE

SKIKDA

Programme AADL 2 : les souscripteurs protestent

A. Boudrouma

A près plusieurs rassemblements devant le siège de Skikda de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), les souscripteurs au programme AADL2 ont manifesté, encore une fois, hier, leur mécontentement. Ils ont même haussé le ton d'un cran, en organisant une marche vers le siège de la wilaya dans l'espoir de voir, enfin, les autorités réagir et se pencher sur leur problème. Durant leur précédent sit-in, les frondeurs n'ont pas mâché leurs mots, exigeant une affection dans des sites proches afin «d'éviter un déracinement» d'autant que les programmes AADL, en cours à travers la wilaya de Skikda sont bien répartis et peuvent convenir aisément aux vœux

des souscripteurs des différentes régions de la wilaya. Pourtant selon eux, les responsables de l'AADL qui ont été sensibilisés au problème restent évasifs et ne montrent pas une attention particulière au volet de la répartition géographique des sites et de la provenance des souscripteurs en dépit des promesses qu'ils ont faites. C'est pour cette raison qu'au cours de la marche, les souscripteurs n'ont pas ménagé les responsables de l'AADL à travers différents slogans hostiles 'Sebaa snine barakat (7 années ça suffit)'. Les autorités locales n'ont pas été ménagées non plus 'wilaya bla wali (wilaya sans wali)'.

L'intervention rapide des forces de l'ordre a empêché les marcheurs de poursuivre leur itinéraire, après avoir parcouru quelques centaines de mètres. Néanmoins, le groupe s'est scindé en plusieurs groupuscules qui parviendront chacun de son côté jusqu'aux abords de la wilaya où ils se sont agglutinés dans calme, espérant être reçus par le wali.

L'association des souscripteurs a tenu à diffuser un communiqué dénonçant l'attitude des responsables AADL et des autorités locales qui ne se sont pas souciés de leurs revendications à savoir, la nécessité du strict «respect du dispatching régional des programmes, réservé le programme 1.100 logements de Gribissa à Azzaba, aux souscripteurs de la région est de la wilaya, la prise en compte de la domiciliation des souscripteurs, la levée des obstacles qui bloquent plusieurs programmes sur les sites de Ramdane Djamel et Skikda entre autres...»

AIN DEFLA

Prochaine réouverture de 52 mosquées

Au total, 52 mosquées répondant aux normes édictées par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs en matière de lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19) seront rouvertes de manière graduelle, à partir du 15 août prochain, à l'échelle de la wilaya d'Aïn Defla, a-t-on appris mardi du directeur local du secteur. «Quelque 52 mosquées disposant chacune d'une capacité d'accueil de 1.000 places tel que décreté par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19) seront rouvertes de manière graduelle à partir du 15 août prochain à l'échelle de la wilaya d'Aïn Defla», a indiqué Djillali Fkir, mettant l'accent sur la nécessité, pour les fidèles, de respecter les mesures préventives mises en place à cette occasion.

Tout en notant que l'accès aux mosquées ne se fera, à la date indiquée, qu'après l'appel à la prière (El adhan), il a relevé la nécessi-

té, pour chaque fidèle, de procéder aux ablutions (wudū) chez lui et de se munir de son propre tapis (sadjada) en prévision de l'accomplissement de la prière collective. «L'Islam accorde une place importante à la prière collective compte tenu du fait qu'elle renvoie à la cohésion de la Oummah (communauté), mais compte tenu des chamboulements provoqués par la crise sanitaire, il est du devoir de chaque fidèle d'accomplir ce pilier de manière à en saisir la finalité profonde et, par ricochet, ne pas nuire à ces coreligionnaires», a-t-il observé.

En prévision de la réouverture des mosquées, le Croissant-Rouge algérien (CRA) d'Aïn Defla a, de son côté, lancé une opération de nettoyage et de désinfection de grande envergure des mosquées afin de garantir aux fidèles les conditions optimales de sécurité et d'en éloigner le spectre de la contamination. Les fidèles se doivent de contribuer pleinement à la réussite de l'opération de réouverture des mosquées par le strict respect des règles imposées par les autorités sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus afin qu'ils puissent renouer avec les maisons de culte, loin de tout danger», a soutenu le président de l'antenne locale du CRA, Mourad Khoudmi. Tout en se réjouissant de la réouverture des mosquées, les citoyens d'Aïn Defla n'en ont pas moins relevé l'importance du respect strict des gestes barrières instaurés pour endiguer la propagation de l'épidémie.

«En n'autorisant que la réouverture des mosquées dont la capacité d'accueil dépasse 1 000 places atteste clairement du souci de réunir les meilleures conditions à même de garantir les gestes barrières dont, notamment, la distanciation physique, d'où l'impératif de s'y conformer de manière scrupuleuse», a-t-on soutenu à l'unisson.

Saisie de psychotropes et de kif, le trafiquant arrêté

Les éléments de la Police judiciaire, relevant de la circonscription administrative de Bouzareah ont saisi 1 kg de cannabis (chira ou kif traité) et plus de 3.300 comprimés de psychotropes et arrêté un suspect, a-t-on appris, mardi, auprès d'une responsable de la Sécurité de cette circonscription.

Dans une déclaration à la presse, lors de la présentation des marchandises saisies et du suspect, le chef de la cellule d'écoute et de l'action de prévention de la Sécurité de la circonscription administrati-

ve de Bouzareah, le Commissaire de police Nadir Boumensora, a indiqué que cette affaire a été traitée suite à l'exploitation d'informations faisant état d'un individu s'adonnant au trafic de cannabis et de psychotropes dans le territoire de compétence. Après d'intenses investigations et la mise en place d'un plan minutieusement étudié, les policiers ont interpellé le suspect, âgé de 30 ans, à bord d'un véhicule de tourisme, en flagrant délit de possession de 3.354 comprimés de psychotropes desti-

nés à la vente. L'exécution d'un mandat de perquisition au domicile du mis en cause a donné lieu à la saisie de 1 kg de cannabis, de sommes de différentes monnaies (nationale et étrangères), soit 25.000 DA, 1.500 euros et 700 dirhams, outre une petite balance électronique et un véhicule touristique utilisés dans l'activité du trafic de drogues. Après l'achèvement de la procédure légale, le mis en cause a été présenté devant les juridictions territorialement compétentes, indique la même source.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

23 dhou el hidja 1441

El Fedjr
04h28

Dohr
12h53

Assar
16h39

Maghreb
19h45

Icha
21h11



COMMUNICATION

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE WILAYA DE TIPASA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES

N° 09/2020

11 AOÛT 2020 NIF : 099042015037822

La Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tipasa lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales après l'annulation de la procédure, pour la / Réhabilitation et équipement du Stade Communal de Nador

- Les entreprises satisfaisant obligatoirement aux conditions minimales, disposant d'une Certificat de qualification et de classification professionnelle (Travaux publics ou bâtiment en activité principale Catégorie 04 et plus (ayant un certificat d'homologation du gazon selon le concept FIFA STAR))

Intéressés par le présent avis d'appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction de la jeunesse et des sports Sise à la cité Ouest de la Wilaya de Tipaza.

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant démontré désigné. Dans le cas d'un regroupement le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant démontré désigné.

La durée de préparation des offres candidature, offre technique et offre financière est fixée à 22 JOUR, à partir de la première publication du présent avis d'appel d'offre dans les journaux nationaux ou le BOMOP à 12:00h. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation sera prorogée au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent être déposées à La Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tipasa sis à l'adresse suivante : Cité Ouest Tipaza. La date de dépôt des offres est arrêtée au 22 vingt-deux envoi jours, à 12h, à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans les journaux ou le BOMOP à 12:00h si cette date coïncide avec un jour férié au jour de repos légal, le dépôt des offres sera prolongé au jour ouvrable suivant :

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention - dossier de candidature, offre technique ou offre financière, conformément aux dispositions de l'article 67 du décret présidentiel n°15/247 du 19.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ces enveloppes sont mises dans une enveloppe extérieure qui doit comporter la mention suivante :

« A N'OUVRIER QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES APRES L'ANNULATION DE LA PROCEDURE

Réhabilitation et Equipment du Stade Communal de Nador w/Tipasa.

Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

Dossier de candidature :

- 01- Déclaration de candidature (paraphe et signée)
- 02- Déclaration de probité (paraphe et signée).
- 03 -Statut éventuel de l'entreprise (pour les sociétés commerciales SPA, SNC, EURL, SARL)
- 04 - Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 05 -Tout document permettant d'évaluer la capacité des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant des sous-traitants
 - a/ capacités professionnel : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant. (Condition de l'éligibilité citée à l'article 02)
 - b/ capacité financière : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
 - c/ capacité technique : moyens humains (Attestation d'affiliation approuvée par la sécurité sociale chaque un seul), et matériels (facture d'achat pour les matériels non roulants, cartes grises+ assurance encore de validité, contrat de location pour le matériel roulant), et références professionnelles
- 06 Chiffre d'affaires des trois dernières années justifié par le C20 délivré par les services des impôts.
- 07 Attestation de dépôt des comptes sociaux dans le cas d'une SPA, SNC, EURL, SARL.
- 08 Dossier fiscal et parafiscale.
- 09 - Extrait registre de commerce.
- 10 - protocole d'accord (dans le cas d'un regroupement d'entreprises) .
- 11- certificat d'homologation du gazon selon le concept FIFA star

Offre Technique :

- 01 - Déclaration à Souscrire. (remplie et signée)
- 02- Mémoire technique. (remplie et signée)
- 03- Planning prévisionnel
- 04-Cahiers des charges Qui doivent obligatoirement porter dans sa dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».
- 05-un échantillon vivant représentatif du revêtement proposé comprenant : Gazon, sable, éventuellement couche de soupleesse.

Offre Financière :

- 1- Lettre de Soumission remplie et signée.
- 2- Bordereau des prix unitaires signé.
- 3- Devis quantitatif et estimatif signé.
- 4- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de préparation des Offres Augmentées de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à 14h00 au siège : de La Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tipasa cité Ouest Tipasa. Les soumissionnaires sont invités à y assister.

Ligue des champions d'Europe Sur fond d'opposition de styles



Adjal Lahouari

Pendant trois jours, les férus d'émotions fortes vont être servis. Aujourd'hui, nous aurons droit au match RB Leipzig-Atletico Madrid, sans doute l'affiche la moins clinquante de ce «Final 8», comparée aux autres chocs.

Néanmoins, si ces deux équipes se trouvent à Lisbonne pour en découdre, ce n'est certainement pas le fait du hasard, loin de là. Il faut considérer que le club madrilène est un habitué de cette Ligue des champions où la réussite lui a fait défaut à deux reprises en finale. Son entraîneur, Diego Simeone, est l'un des plus reconnus dans ce milieu où il est difficile de se faire une place au soleil. En outre, sa conception du football-défense à outrance et des contres fait que cette formation est dangereuse pour les meilleurs. C'est simple, il faut se souvenir que l'Atletico a éliminé en Angleterre le tenant du trophée, Liverpool. Cet exploit lui vaut respect et considération de la part de ses adversaires. Ce jeudi, les Espagnols trouveront sur leur chemin un rival dangereux dont la philosophie est très différente. Aux dernières nouvelles, deux joueurs, le défenseur croate Vrsaljko et l'attaquant argentin Correa, contrôlés positifs, ne sont pas du voyage, étant confinés dans leurs domiciles. Il s'agit de deux défections dont Simeone se serait bien passé. En tout cas, il ne cherchera aucune excuse en cas de défaite, comme certains autres entraîneurs. Sa tâche ne s'annonce pas facile. En effet, le RB Leipzig est l'un des «laboratoires» de la nouvelle tendance du jeu, le «gegenpressing», avec des attaques

sur le porteur du ballon et des transitions rapides. Simeone aura face à lui un jeune et ambitieux rival, le jeune Julian Nagelsmann (33 ans), qui misera sur ses joueurs désormais rompus à ce système sous la houlette de l'excellent stratège autrichien Sabitzer. En somme, il s'agit d'une rencontre indécise et donc attrayante à plus d'un titre.

• Quelle version du Barça ?

Par ailleurs, il est quasi certain que ce n'est pas la meilleure version du Barça que nous avons observée samedi dernier face au Napoli. Confortés par le score de l'aller (1-1), les Catalans n'étaient pas obligés de se découvrir inconsidérément, et il revenait aux Italiens d'attaquer. Cette attitude ne ressemble pas au Barça, le plus souvent dominateur grâce à la possession du ballon. D'aucuns pensent que Gattuso est tombé dans le piège tendu par son homologue Quique Setien. Car, avec des transitions rapides et un Messi en forme, Barcelone a pris l'avantage rapidement, décourageant les Italiens dont les défenseurs n'ont pas su trouver la parade dans un match rapidement plié et où l'arbitre turc Cüneyt Çakır (43 ans) a fait des siennes, en prenant de surprenantes décisions. On doit considérer que sa prochaine retraite est une bonne chose pour tout le monde. Remis en confiance par cette qualification, les Catalans seront opposés demain vendredi au favori n° 1 de cette édition. En effet, le Bayern Munich est au sommet de son art avec un effectif de talent. Les joueurs sont complémentaires et veulent démentir le

sondage organisé à la veille du coup d'envoi de la Ligue des champions, au mois de septembre 2019, qui leur était défavorable. Avec une défense impériale, un milieu actif et une attaque efficace, on ne voit pas comment ce Bayern pourrait ne pas se qualifier pour le carré d'as. D'ailleurs, Chelsea, l'une des meilleures formations de Premier League, vient de faire les frais de cette machine à gagner qu'est devenu le Bayern version 2019-2020. Toutefois, les Allemands ne doivent pas mésestimer ce Barça qui compte dans ses rangs un Messi actuellement inspiré et qui retrouvera son adversaire Boateng, un rival qui a un mauvais souvenir à effacer. Nul doute que le coach du Bayern va prendre des précautions pour que le capitaine du Barça ne force pas le destin comme il l'a fait tant de fois depuis 15 ans.

• Guardiola et City prudents

Samedi, ce sont des retrouvailles. En apparence, Man City-Lyon a tout l'air d'une affiche déséquilibrée. En effet, les Citizens sont vice-champions d'Angleterre tandis que Lyon ne figurait qu'en septième rang de la Ligue 1 française à l'arrêt du championnat, une mesure décriée par le président de l'OL, Jean Michel Aulas. Cependant, l'entraîneur de City, Guardiola, se montre prudent, en précisant que ce même Lyon a fait match nul et battu son équipe l'année passée. Il est reproché au coach espagnol de ne pas accorder trop d'importance au secteur défensif. Pour le match de samedi contre Lyon, il récupère son latéral gauche Mendy. Face au pressing de Man City, les Lyonnais misent sur leur condition physique et leur solidarité. Ce sera donc une opposition de styles entre deux formations désireuses de faire partie du carré final mardi et mercredi prochains.

Aujourd'hui

- (20h00): Leipzig - Atletico Madrid
- Vendredi
- (20h00): FC Barcelone - Bayern Munich
- Samedi
- (20h00): Manchester City .. - Lyon

MC Oran Tayeb Mahiaoui face à un nouveau défi

Le nouveau président du Conseil d'administration du MC Oran, Tayeb Mahiaoui, a indiqué que le sort de l'ancien international, Si Tahar Cherif El Ouezzani, qui s'est chargé la saison passée de gérer les affaires de ce club de Ligue 1 de football sur le double plan administratif et technique, «sera tranché par les nouveaux membres de l'organe (qu'il) préside». Le même responsable, qui s'exprimait devant la presse après son élection à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société sportive par actions (SSPA) du MCO tenue lundi soir, s'est dit «soulagé par la tournure positive des travaux de ce rendez-vous qui a permis aux actionnaires de remettre de l'ordre au sein de la SSPA».

Il a ajouté que «l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau conseil

d'administration évitera désormais au club d'éventuels débâcles avec la direction nationale de contrôle de gestion et de finances». En fait, cet organe, que préside Réda Abdouche et qui relève de la Fédération algérienne de football (FAF), avait exigé à la direction de la formation oranaise, à l'instar des autres clubs de l'élite, un dossier comportant pas moins de 18 documents pour postuler à la licence professionnelle, rappelle-ton. Néanmoins, la situation confuse qui régnait au sein de l'administration des «Hamraoua» n'a pas permis à la direction que dirigeait la saison passée Cherif El Ouezzani, de rassembler les documents exigés.

La vacance du poste de président et l'absence d'un conseil d'administration ont également enfoncé le club. L'entrée dans l'ordre des affaires de la SSPA/

Affaire de l'enregistrement sonore Liberté provisoire pour Halfaïa et Saâdaoui

L'ancien directeur général de l'ES Sétif, Fahd Halfaïa, placé sous mandat de dépôt le 7 juin dernier dans l'affaire de trucage de matchs présumé fuité par un enregistrement sonore, a bénéficié d'une liberté provisoire.

Le juge d'instruction au niveau du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a accepté mardi «sans demande» d'accorder la liberté pro-

visoire en faveur de Fahd Halfaïa pour des raisons de santé, précise la même source. Pour sa part, et selon son avocat, le manager de joueurs Nassim Saâdaoui devait lui aussi bénéficier de la liberté provisoire hier après-midi. Halfaïa a été placé sous mandat de dépôt au même titre que Saâdaoui, poursuivi pour corruption en vue d'influencer le ré-

Wolverhampton Faouzi Ghoulam pisté

Selon un récent rapport de Tuttosport, le super-agent Jorge Mendes pourrait tenter d'orchestrer un accord qui verrait Wolverhampton Wanderers signer le défenseur de Naples Faouzi Ghoulam - potentiellement pendant la fenêtre de transfert d'été. Mendes a été au cœur de nombreuses affaires importantes pour les

hommes de Nuno Espírito Santo ces dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre.

Certains se sont demandé si son association avec le club signifierait ou non de mauvaises choses pour les Midlanders à long terme, mais de toute façon, il ne semble pas que cela va changer de sitôt. L'une des critiques les plus no-

ties de l'équipe des loups a été sa petite taille et ce qu'ils prévoient de faire pour y remédier cet été. En fait, il ne semble pas qu'il y ait trop de mouvement entre maintenant et le lancement de la nouvelle campagne, mais ils ne diront certainement pas - ou ne devraient pas - dire non à quelqu'un comme Ghoulam.

Boxe Le combat entre Tyson et Roy Jones reporté

Le combat exhibition entre Mike Tyson, 54 ans, et Roy Jones Jr, 51 ans, a été reporté du 12 septembre au 28 novembre, a annoncé sur internet l'ancien champion du monde des poids lourds, rattrapé par le virus de la boxe. Ce report, annoncé sur le site TMZ Sports, est destiné «à donner à un plus grand nombre de personnes l'opportunité d'assister au plus grand comeback de l'histoire de la boxe», explique modestement le légendaire Tyson

dans un communiqué. Et il conseille à son futur adversaire «d'être prêt» car il sera «au sommet de sa forme». La compagnie de promotion de l'événement, baptisée Thriller, souligne que le week-end prolongé de Thanksgiving sera plus adapté à «cette bataille historique» qui suscite déjà «un énorme intérêt» et sera la première d'une série intitulée les «Thriller Battles» (batailles du suspense, littéralement). Deux autres combats ont été annoncés mar-

TF1

20.00 Gaston Lagaffe



Tout juste rentré de vacances, Prunelle, cadre dynamique et volontariste dans la jeune société d'innovation Aupeticoïn, découvre avec stupeur un des nouveaux stagiaires de l'entreprise : Gaston, un grand échassier aux idées fantaisistes et passionné par la sieste. Les deux hommes se caractérisent vite par une totale incompatibilité d'humeur et d'idées. En revanche, entre Gaston et sa collègue mademoiselle Jeanne,...

•2

20.05 KEV ADAMS, LE GALA : MONTREUX FÊTE SES 30 ANS



Le Montreux Comedy Festival fête ses 30 ans avec Kev Adams en maître de cérémonie. Pour l'occasion, l'humoriste a décidé d'inviter quelques amis : le magicien Eric Antoine, les humoristes Elie Semoun, Tom Villa, Jérémy Demay, les Bodin's, Caroline Vigneaux, Mehdi Bousaidan, Elodie Poux, l'imitateur Michael Gregorio et le champion de tennis Stan Wawrinka.

TF1

20.05 Vendredi, tout est permis avec Arthur



Invite : Wahid Bouzidi, Donel Jack'sman, Lola Dubini, Tareek, Maddy Burciaga, L'animateur convie l'acteur Wahid Bouzidi, les humoristes Donel Jack'sman, Tareek et Florent Peyre, la YouTuber Lola Dubini, la candidate de télé-réalité Maddy Burciaga ainsi que la Miss France 2015 Camille Cerf pour une soirée spéciale Etats-Unis.

•2

20.05 Maman a tort

Saison: 1 - Episode 4



Marianne tente désespérément de joindre Vasile sur son portable, mais ce dernier est toujours sur messagerie. Au commissariat, Bourdaine lui signale qu'elle se rend sur les lieux d'un accident impliquant un motard au cap de la Hève. Son intuition la pousse à y aller à sa place. Pendant ce temps, Zerda demande à Angie de monter dans voiture. Celle-ci lui affirme que Timo ne tiendra pas longtemps compte tenu de son état.

3

20.05 Les secrets



La vie de Sarah bascule lorsque le cadavre d'Alex, son époux, est retrouvé au pied d'une falaise. L'enquête conclut rapidement à un suicide. De retour à Lyon, Sarah, pétrie de chagrin, ne comprend toujours pas ce qui poussé son mari à commettre l'irréparable. Jusqu'à ce qu'elle reçoive un courrier en provenance de l'Ardèche. Une lettre d'amour passionnée d'une inconnue, Inès, adressée à Alex.

CINE + PREMIER

19.50 UNKNOWN SOLDIER

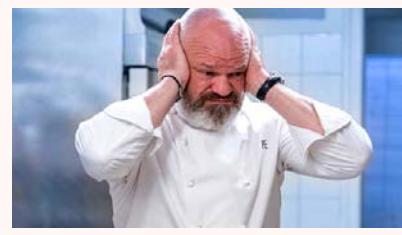


En 1941, dans l'espoir de récupérer leurs terres envahies par l'Union Soviétique, les finlandais passent un accord avec l'Allemagne, su le point de lancer une offensive à l'Est. En Carélie du nord, le 4 juillet 1941, sous le commandement de l'officier Koskela, des soldats finlandais sont chargés de mener l'offensive contre les troupes soviétiques.

JEUDI

6

20.05 Cauchemar en cuisine



Saison 9 Montpellier

Fatiha et Adel gèrent un restaurant à Montpellier, dans l'Hérault. Mais l'établissement est au bord de la faillite. Fatiha et Adel ne comprennent pas pourquoi. Arrivé sur place, Philippe Etchebest ne tarde pas à détecter de nombreux problèmes : organisation à revoir, mauvaise communication, crème chantilly périmée... Pour mener à bien sa mission, il doit affronter le caractère bien trempé du chef et les lacunes en salle de son épouse.

CANAL+ family

19.50 LES REBELLES DE LA FORêt



Boog est un grizzly apprivoisé. Il vit auprès de Beth, membre de l'unité chargée de surveiller un parc national, dans les montagnes Rocheuses. Gamelle pleine, calins et même un doudou, Boog est un ours heureux. Mais, un jour, il délivre un cerf capturé par un chasseur sans scrupule. Le cerf, nommé Elliot, réussit à persuader Boog de rejoindre la forêt.

CANAL+

20.00 PENNY DREADFUL : CITY OF ANGELS

Saison 1 - Ep 7 : Maria et la bête



Les aveux de Diego Lopez font la une de la presse locale. Tiago est amère et se console auprès de Molly. Sous l'influence maléfique d'Elsa, le docteur Craft fait interner son épouse et installe sa maîtresse dans la maison familiale. Maria, la servante, tente de soutenir moralement les enfants bouleversés par ce changement dans leur existence.

CANAL+ CINEMA

19.50 CHRONICLE



Avec une petite caméra, Andrew filme toute sa vie. Lors d'une soirée, avec son cousin Matt et Steve, un lycéen, ils découvrent une étrange grotte. Là, ils se font irradier par une matière brillante. Quand ils se réveillent, ils ont tous les trois des capacités étonnantes. Avec la caméra d'Andrew, ils passent peu à peu tout leur temps ensemble, à filmer leurs tentatives pour contrôler et améliorer leurs pouvoirs.

3

VENDREDI

6

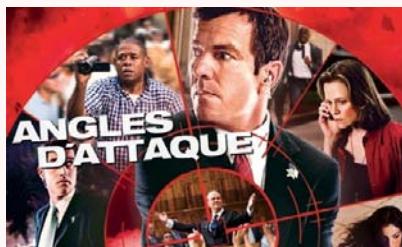
20.00 Le Grand Spectacle du Festival Interceltique de Lorient



France 3 et Cyril Féraud nous feront revivre les moments les plus forts de l'autre événement incontournable de chaque Festival Interceltique : le Grande spectacle ! Cette année encore l'émotion et l'éblouissement nous saisiront devant les meilleures prestations des Bagadoù bretons, les pipe bands venus d'Écosse et d'Irlande, les groupes de danse et les bandas de Galice et des Asturies, réunis au Stade du Moustoir...

CINE + PREMIER

19.50 Angles d'attaque



Une conférence sur le terrorisme réunit à Salamanque, en Espagne, des chefs d'états occidentaux et arabes. Thomas Barnes et Kent Taylor sont deux des agents secrets chargés d'assurer la protection du Président américain Ashton. Juste après son arrivée sur la Plaza de Salamanque, malgré un service d'ordre impressionnant, le Président est abattu. Peu après, une bombe explose, faisant des dizaines de victimes.

CANAL+ family

20.05 Reef Break
Saison: 1 - Episode 13



Après avoir pris les Eastland en otages, Doug O'Casey fait toujours l'objet d'une véritable chasse à l'homme. Cat, prisonnière mais également accusée d'être sa complice, doit réussir à prouver son innocence ou à quitter l'île.

CANAL+ CINEMA

20.00 Ibiza



Philippe Damien, podologue divorcé, est en couple depuis peu avec Carole, restauratrice, récemment divorcée et mère de deux enfants. Tous passent leur premier week-end ensemble, très ennuyeux, chez les parents de Philippe, qui habitent dans la Baie de Somme. À la suite de ce fiasco, Carole propose, sur les conseils de Philippe, à son aîné, Julien, de choisir leur destination pour les grandes vacances s'il obtient son bac.

arte

19.50 Le fils perdu



Stefan et Simone déjeunent quand la police débarque pour annoncer que l'un de leur fils, Jakob, est parti rejoindre l'Etat islamique en Syrie. Passé la stupeur et l'effroi, les parents tentent de recontacter leur benjamin qui finit par reconnaître être parti au Moyen-Orient. Dès lors, Stefan et Simone prennent conscience de la radicalisation de Jakob. Jusqu'alors aveugles, ils découvrent comment leur deuxième garçon a clandestinement mené une double vie. Stefan décide d'entreprendre un dangereux voyage en Syrie...

Bélier 21-03 au 20-04

La chance va vous sourire à nouveau. Il faut réviser certaines décisions défavorables prises contre certaines personnes. Une amère déception risquerait de vous contrarier.

Taureau 21-04 au 21-05

L'évolution d'une situation embrouillée vous empêche de voir la réalité avec précision. Il faut aller au-delà des apparences, c'est-à-dire chercher jusqu'au fond des choses.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Il devient maintenant très important pour vous d'élargir votre horizon. Recherchez avec patience les bonnes occasions à saisir car la forme sera une précieuse alliée dans des démarches que vous avez longtemps laissées de côté.

Cancer 22-06 au 22-07

Rien ne pourra vous empêcher d'aller où vous voulez aujourd'hui. Surtout que vous serez en bonne forme physique. Rien ne vous arrêtera dans vos entreprises.

Lion 23-07 au 23-08

La chance vous accompagnera dans votre périple. Vous saurez choisir entre les nombreuses possibilités de réaliser une affaire délicate.

Vierge 24-08 au 23-09

Les problèmes que vous redoutez et qui auraient pu vous desservir vont s'en voler grâce à l'intervention discrète de quelqu'un que vous appréciez.

Balance 24-09 au 23-10

Avec le moral que vous aurez, vos craintes au sujet de l'avenir se révéleront sans fondement. Même s'il vous vient l'envie de douter, vous n'avez pas d'autre choix que de sourire à la vie et de croire que c'est votre tour d'avoir de la chance !

Scorpion 24-10 au 22-11

Votre attitude actuelle dans une affaire sérieuse vous amène à vouloir prendre d'autres positions. Vous n'avez pas l'esprit très combatif et votre relative passivité ne vous conduira nulle part.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Vous faites preuve d'impatience et vous savez pourtant qu'il est inutile de brûler les étapes. Un événement déterminant pourrait bouleverser un emploi du temps déjà chargé mais vous pourrez respecter tous vos engagements.

Capricorne 22-12 au 20-01

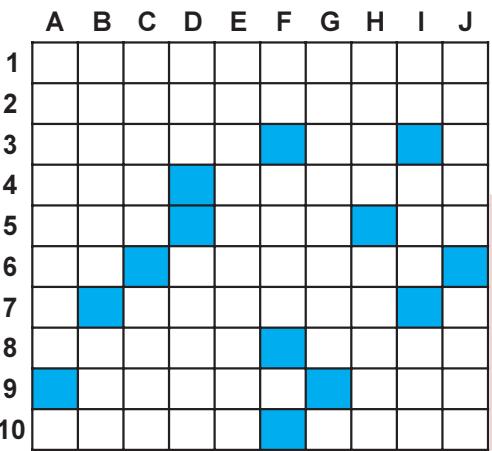
Ne laissez pas vos affaires professionnelles ou financières prendre le pas sur vos désirs personnels. C'est le moment de réorganiser vos priorités. N'hésitez pas à donner toute votre énergie à vos affaires personnelles.

Verseau 21-01 au 18-02

Ne vous entêtez pas obstinément. La persévérance est une qualité, certes, mais il faut aussi, de temps à autre, lâcher du lest pour parvenir à ses fins.

Poissons 19-02 au 20-03

Votre opinion personnelle compte énormément pour quelqu'un qui vous admire beaucoup. Les relations tendues jusque-là vont très nettement s'améliorer.



Horizontalement:

- Remis à sa place.
- Remous.
- Bourgeois bohèmes.
- Un peu coton !
- Bravo, c'est un beau western ! A hauteur de voix.
- Gardienne de la paix.
- Morceau à morceau.
- Note renversée.
- A la queue leu leu.
- Cercle dur.
- Doux par exemple.
- Priva. D'une même couleur.
- Ils nous font marcher, c'est sûr !
- Manger de la vache.
- Haute ou basse, ça fait partie du métier. Leste et libre.

Verticalement:

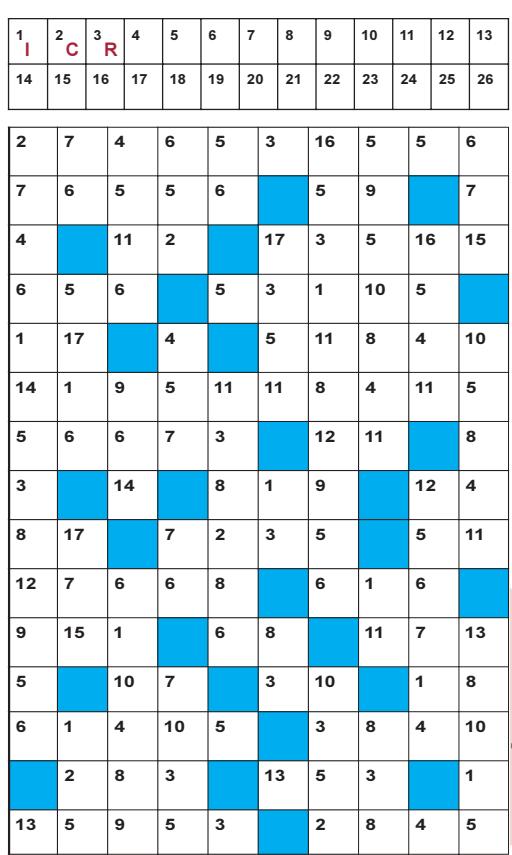
- Remis à leur place.
- Scie.
- Cloison mobile.
- Il chante au clair de la lune; mais son ami n'est pas pierrot. Il y en a autant qu'il y a de têtes.
- Tira vers le haut. Vus au gymnase.
- Fustigation.
- En suite. Illustré.
- Petit félin.
- Minimum à ne pas changer. Vieilles mesures.
- Bouts en train. Il va au plus mal. Coup d'éclat.
- Ether-sel.
- Marron ou chocolat.



ASTIQUER – ARMISTICE – ARQUER – AUDACE – BOULE – CHARMER – CONCRETISER – COURAGE – DOSE – DOUCEUR – EMPIRE – EPISODE – FAUX – FERRAILLE – GENDRE – GERER – GRACE – GRANDEUR – GRAVITE – GRUE – GUEPE – GUERIR – HEURE – HONTE – IMAGE – LIER – MALADIE – NARRER – PARDONNER – PESO – PREPARER – RESULTAT – RETARD – REVERIE – RODEO – SOLE – STERE – TITRE – TOLERANCE – UPPERCUT – VENGEANCE.

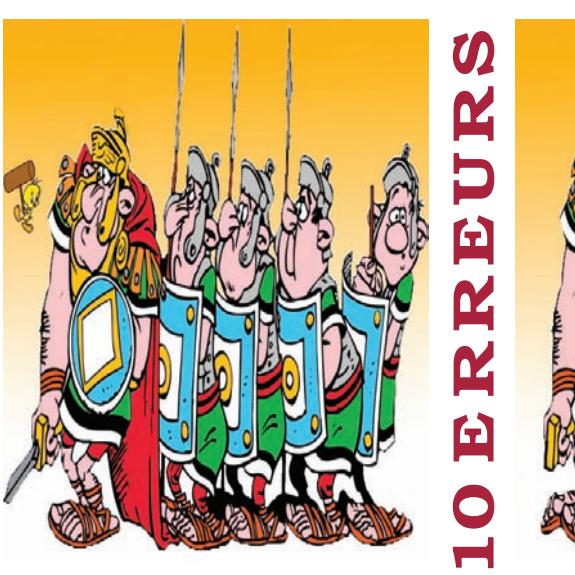
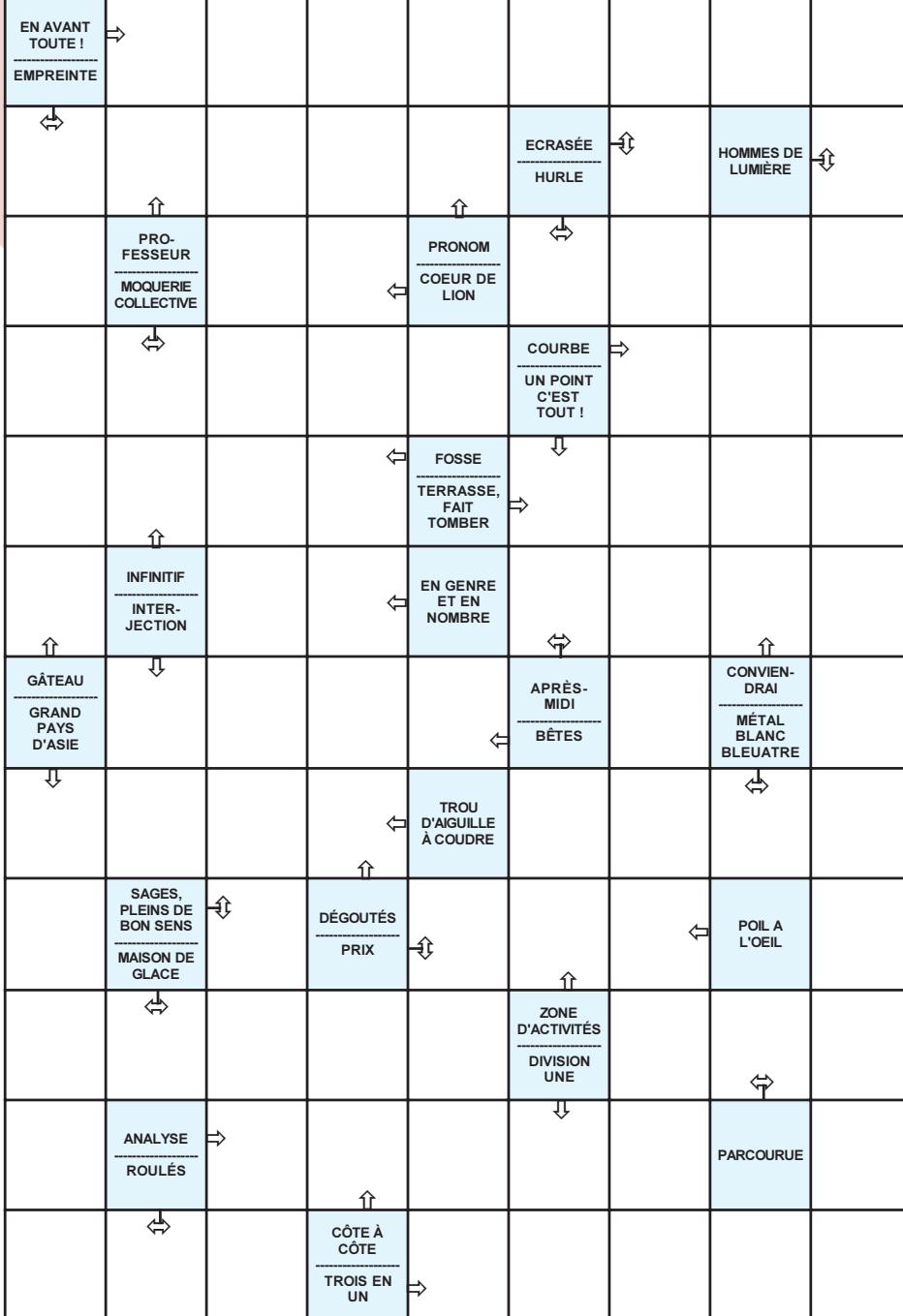
Les 8 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er est un vase.
 - Mon 2e est le but à atteindre.
- Mon tout ça peut se faire.



Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLÉCHÉS N° 7824



10 ERRREURS

LES SOLUTIONS

CROISÉS N°7823

T	R	A	D	I	I	O	N	S
E	U	R	E	N	T	R	O	I
L	I	E	G	E	R	O	T	E
E	N	A	B	E	N	I	N	I
G	E	I	G	E	R	G	O	O
R	D	E	P	E	C	E	N	T
A	D	E	R	E	L	E	S	A
M	E	A	P	E	R	O	L	L
M	U	R	E	A	U	T	O	O
E	X	A	L	T	A	T	I	T

SUDOKU N°823

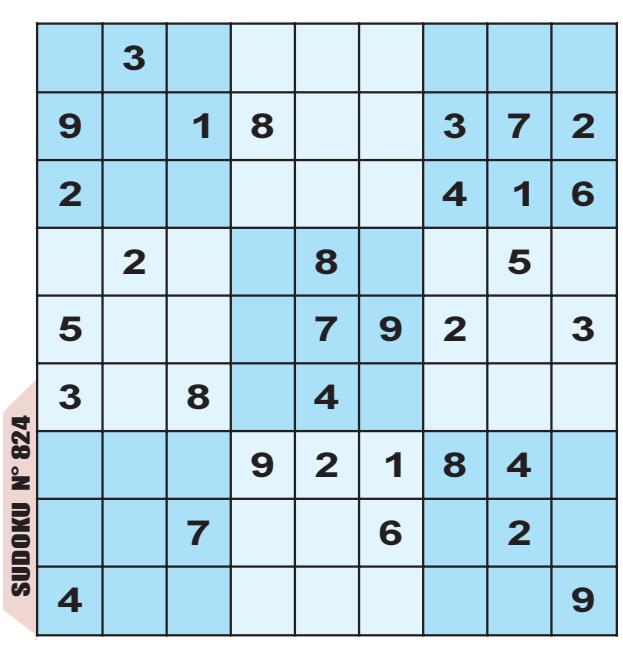
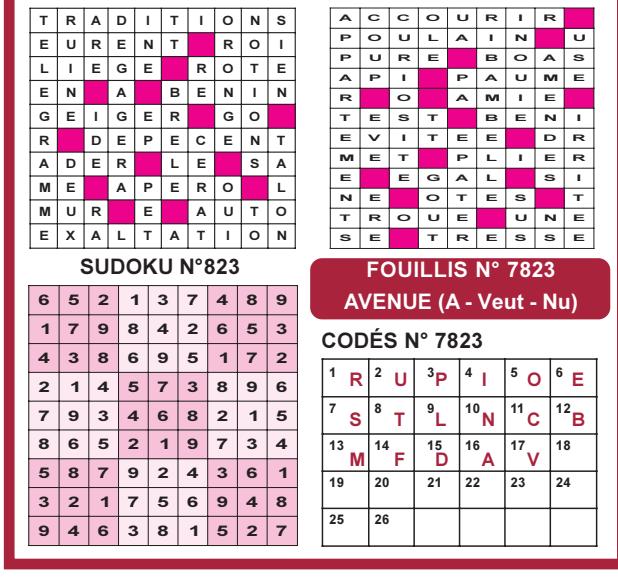
6	5	2	1	3	7	4	8	9
1	7	9	8	4	2	6	5	3
4	3	8	6	9	5	1	7	2
2	1	4	5	7	3	8	9	6
7	9	3	4	6	8	2	1	5
8	6	5	2	1	9	7	3	4
5	8	7	9	2	4	3	6	1
3	2	1	7	5	6	9	4	8
9	4	6	3	8	1	5	2	7

FOUILIS N° 7823

AVENUE (A - Veut - Nu)

CODÉS N° 7823

1	R	2	U	3	P	4	I	5	O	6	E
7	S	8	T	9	L	10	N	11	C	12	B
13	M	14	F	15	D	16	A	17	V	18	
19	20	21	22	23	24						
25	26										



Ali Haddad transféré vers la prison de Tazoult

Le prévenu Ali Haddad, qui purge une peine d'emprisonnement de 18 ans ferme pour des affaires liées à la corruption, a été transféré de la prison d'El Harrach (Alger) vers celle de Tazoult (Batha), a-t-on appris hier de source judiciaire. De son côté, le prévenu Mahieddine Tahkout, condamné quant à lui à 16 ans de prison ferme pour des affaires similaires, a été transféré vers l'établissement carcéral de Babar dans la wilaya de Khenchela, ajoute la même source. Ces procédures de transfèrement font suite au dernier jugement rendu par le Tribunal de Sidi M'hamed courant du mois de juillet dernier.

Deux morts dans des émeutes en Inde



Deux personnes ont péri dans des émeutes qui ont mis aux prises la police et des milliers de personnes à Bangalore, dans le sud de l'Inde, et qui avaient été provoquées par une publication sur Facebook jugée "insultante" à l'égard du Prophète Mohamed, ont annoncé mercredi les autorités. Au moins 60 policiers ont été blessés mardi soir quand une foule en colère a attaqué un commissariat, incendié des véhicules et la maison d'un élu local dont le neveu était accusé d'avoir posté la publication en question.

On ignore ce qu'elle contenait. Des médias locaux ont diffusé des images des habitants cherchant à entrer dans le commissariat, et scandant des slogans près de la maison de l'élu. La police a tiré à balles réelles et utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser la foule.

Au moins trois personnes ont été grièvement blessés mardi, et un journaliste a aussi été touché, a indiqué à l'AFP la police. Les médias rapportent que les deux personnes décédées faisaient partie des blessés par balles. Le chef de la police de Bangalore a annoncé sur Twitter que le neveu de l'élu avait été arrêté pour sa publication, de même qu'une centaine d'habitants accusés de participation à une émeute et d'incendie volontaire.

De mémoire, jamais un président de la République n'était intervenu d'une manière directe et officielle au plus bas de la hiérarchie institutionnelle pour démettre des maires, des chefs de daïra ou des responsables administratifs locaux. D'autres artifices décisionnels étaient utilisés par l'emprunt d'une échelle coutumière pour écarter des responsables indécents, souvent sans que leurs incartades soient dévoilées au grand jour et au su de tous.

La décision prise par le président Tebboune n'a rien d'anodin. Elle ne se limite pas seulement à la circonscription du rapprochement avec la base mais apparaît surtout comme une volonté d'ancrer le raffermissement de la présence de l'Etat et la confirmation de son retour en force. Elle

Le Quotidien D'ORAN Edition Nationale d'Information

Soudan du Sud: 127 morts dans des affrontements entre civils et soldats



Au moins 127 personnes ont été tuées ces derniers jours dans des affrontements entre soldats et jeunes d'une communauté locale du nord du Soudan du Sud qui refusaient de se prêter à une opération de désarmement, a indiqué mercredi à l'AFP le porte-parole de l'armée, Lul Ruai Koang. «Selon les derniers chiffres que nous avons, je peux vous confirmer que le bilan se monte à 127

morts. Selon nos informations, 82 civils ont été tués dans ces heurts et 45 soldats de l'armée du Soudan du Sud», a déclaré le porte-parole.

Ces affrontements ont débuté samedi et se sont déroulés dans l'État de Warrap, dont est originaire le président Salva Kiir. Selon le porte-parole de l'armée, de jeunes hommes armés de la communauté Gelweng, refusant de rendre leurs armes dans le cadre

d'une opération conduite par le gouvernement, ont attaqué une position de l'armée dans une zone appelée Romic.

Outre les victimes, les affrontements ont fait 32 blessés parmi les militaires et un nombre «qui reste à établir» parmi les Gelweng, selon M. Koang, qui a précisé que la situation était en train de revenir à la normale sur place et que les forces gouvernementales s'étaient repliées.

Le Brent à plus de 45 dollars



Les cours du pétrole étaient en hausse mercredi, portés par des investisseurs nourrissant l'espoir d'une baisse des stocks de brut aux Etats-Unis malgré un contexte toujours incertain pour la demande de brut.

Mercredi matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en octobre valait 45,13 dollars à Londres, en

hausse de 1,42% par rapport à la clôture de mardi.

A New York, le baril américain de WTI pour le mois de septembre grimpait de 1,54% à 42,25 dollars. La veille, le Brent avait cédé 1,1% et le WTI 0,8%, malgré une grande partie de la journée passée dans le vert, lestés en fine par un dollar se redressant. Les deux cours de référence "re-

gagnent du terrain dans l'attente d'une baisse des stocks de pétrole américains", a résumé Stephen Brennock, analyste. Les investisseurs ont en effet les yeux tournés vers le rapport hebdomadaire très suivi de l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) sur les stocks de brut dans le pays, publié en début de séance américaine.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

DESCENTE PRESIDENTIELLE

se veut être correction d'une vision sur ce que doit être l'autorité de l'Etat et une reformulation du profil de ses agents.

La vérité des faits a démontré qu'il serait insuffisant de se contenter de se focaliser sur le piètre condensé au sommet des responsabilités importantes des gouvernements alors que l'Etat est aussi jugé et pesé dans les premières proximités des citoyens. Si les actes de gestion sont soumis à de fastidieuses procédures administratives que la mortelle bureaucratie alourdit, le contribuable n'en a jamais cure. Il résume son insatisfaction et souvent sa colère par ce

qui lui semble une incomptance et un mépris d'un Etat qui lui tourne le dos quand celui-ci n'est pas totalement absent. Trop malfaisant, cet esprit a creusé un fossé entre la société algérienne et ses dirigeants que sont venus approfondir les choix déastreux de prétendus élus et de représentants gouvernementaux douteux locaux. Ces choix avaient de quoi tenir. Ils respectaient une ligne de conduite qui autorisait l'embigadrement des masses, la docilité et l'empressement à servir des passe-droits tout en se servant.

Cette présidentielle descente autoritaire est en tous points de vue de bon augure. Elle va d'abord s'imposer comme une mise en garde à l'adresse de ceux qui s'aventuraient à confondre intérêt général et proxénétisme politique.

Coronavirus: 495 nouveaux cas et 11 décès



Quatre cent quatre vingt quinze (495) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 364 guérisons et 11 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 36.699 dont 495 nouveaux cas, soit 1,1 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, et celui des décès à 1333 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 25 627, a précisé Dr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19.

En outre, 17 wilayas ont recensé, durant les dernières 24 heures, moins de dix (10) cas et 31 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 53 patients sont actuellement en soins intensifs, a également fait savoir Dr Fourar.

Paris déconseille tout déplacement au Niger, sauf Niamey



Le ministère français des Affaires étrangères a placé mercredi l'ensemble du Niger à l'exception de la capitale Niamey en zone rouge, soit "formellement déconseillée", après l'attaque dans laquelle six Français sont morts. Avant l'attaque, la partie sud du pays était en zone orange (déconseillée sauf raisons impératives) et la route menant à la réserve naturelle où l'attaque a eu lieu ainsi que la ville voisine de Kouré en jaune (vigilance renforcée avec risques limités "compatibles avec le tourisme"), selon les conseils aux voyageurs diffusés sur le site diplomatie.gouv.fr.

La capitale Niamey, où étaient basés les six humanitaires français tués, passe elle du jaune au orange. Elle devient ainsi la seule exception sur une carte du Niger intégralement classée rouge. "En raison de la situation sécuritaire dans toute la région, la menace terroriste pesant sur le Niger, en particulier hors de la capitale et près des frontières, est très élevée", souligne le Quai d'Orsay dans ses conseils aux voyageurs.